

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE MAZEAUD

1. **Loi de finances pour 1998 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

AGRICULTURE ET PÊCHE, BAPSA (*suite*)

MM. Félix Leyzour,
Jacques Rebillard,
Mme Jacqueline Lazard,
MM. Louis Guédon,
Aimé Kergueris,
René Dutin,
Michel Suchod,
Mme Monique Denise,
M. Arnaud Lepercq,
Mme Marie-Hélène Aubert,
MM. François Patriat,
Guy Lengagne,
Germinal Peiro,
Mme Huguette Bello,
MM. Jean Gaubert,
Jean-Paul Nunzi,
Alfred Marie-Jeanne.

M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : MM. Michel Grégoire, Pascal Terrasse, Jean Gaubert, André Angot, Bernard Schreiner, Michel Inchauspé, Philippe Auberger, Jean-François Chossy, Antoine Carré, Nicolas Forissier, Gilbert Le Bris, M^{me} Jacqueline Lazard, MM. Thierry Mariani, Lionnel Luca, Didier Quentin, Jean-Pierre Abelin, Pierre Micaux, Philippe Martin, Charles Miossec, Jean Charroppin, Roger Lestas, Paul Patriarche, Charles de Courson, Jean-Bernard Raimond, Eric Doligé, Anicet Turinay, Jacques Le Nay, Gérard Grignon.

AGRICULTURE ET PÊCHE

Etat B

Titre III. – Adoption (p. 2)

Titre IV (p. 42)

Amendement n° 59 de M. Jacob : MM. Christian Jacob, Martin Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture ; le ministre, François Sauvadet. – Rejet.

Amendement n° 53 de M. Sauvadet : MM. François Sauvadet, le rapporteur spécial, le ministre, Christian Jacob. – Rejet.

Amendement n° 60 de M. Jacob : MM. Christian Jacob, le rapporteur spécial, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 58 de M. Jacob : MM. Christian Jacob, le rapporteur spécial, le ministre, François Sauvadet. – Rejet.

Amendement n° 67 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur spécial. – Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 43)

BAPSA

Crédits ouverts à l'article 32. – Adoption (p. 45)

Crédits ouverts à l'article 33 (p. 45)

Amendement n° 68 du Gouvernement : MM. le ministre, François Sauvadet, Martin Malvy, rapporteur spécial. Adoption.

Adoption des crédits ouverts à l'article 33, modifiés.

Avant l'article 62 (p. 45)

Amendement n° 69 rectifié du Gouvernement, avec le sous-amendement n° 72 de M. de Courson : MM. Charles de Courson, Martin Malvy, rapporteur spécial ; le ministre. – Rejet du sous-amendement n° 72 ; adoption de l'amendement n° 69 rectifié.

Amendement n° 36 de M. Sauvadet : MM. François Sauvadet, Martin Malvy, rapporteur spécial ; le ministre. – Rejet.

Amendement n° 35 de M. Sauvadet : MM. François Sauvadet, le ministre. – Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un rapport** (p. 48).

3. **Dépôt d'un avis** (p. 48).

4. **Ordre du jour** (p. 48).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. PIERRE MAZEAUD,
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1998

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

AGRICULTURE ET PÊCHE, BAPSA (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la pêche et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Félix Leyzour.

M. Félix Leyzour. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, mes chers collègues, à travers les chiffres, sans lesquels un budget n'a pas de réalité, s'exprime une démarche, la poursuite d'une politique ou l'esquisse d'une nouvelle orientation, la réorientation de certaines interventions.

La préparation de ce projet de budget, à laquelle vous vous êtes attelé dès l'été, monsieur le ministre, après le changement de majorité dans cette assemblée, s'est opérée dans un contexte marqué par la préparation de la réforme de la PAC et la remise en chantier du projet de loi d'orientation agricole.

De l'une et de l'autre dépend l'agriculture de demain, dont votre budget cherche, avez-vous dit, à traduire la nouvelle logique. Les propositions faites dans le « paquet Santer » sont inacceptables et la France doit les refuser.

La question de fond qui est posée est finalement de savoir si l'Union européenne va, sous la pression des Américains, au nom de la libéralisation totale des échanges, sacrifier une partie de son potentiel agricole et agroalimentaire ou si elle va, dans l'intérêt de l'emploi, de la sécurité alimentaire, des équilibres écologiques et de l'aménagement du territoire, défendre un modèle européen de développement durable.

Quand on parle d'agriculture européenne, la France, étant donné l'importance de son agriculture, est concernée au premier chef. Une réforme de la PAC est nécessaire. Elle devrait viser à appliquer la préférence communautaire et un système nouveau de coopération avec d'autres pays, aussi à mettre en place un prix minimum garanti pour un volume donné de production, une modulation et un plafonnement des aides publiques.

En articulation avec une telle orientation à donner à la PAC, la loi d'orientation devrait avoir pour objectif d'impulser un nouveau type de développement, incluant une juste rémunération du travail des agriculteurs, l'installation des jeunes, un soutien à la coopération.

L'agriculture serait ainsi l'outil de revitalisation des territoires qu'elle a vocation à être. C'est par rapport à cette perspective que nous jugeons votre budget. Vous avez vous-même indiqué que c'était un budget de quasi-reconduction. Hors crédits de bonification et hors BAPSA, il augmente en effet de 0,2 %. Nous n'avons pas voté le budget de 1997, qui avait baissé de 3 %, et je ne vais pas, à front renversé, essayer d'argumenter pour ne trouver, cette année, que des mérites à la même masse de crédits.

La réorientation de certains crédits et la mise en avant de quelques priorités traduisent l'inscription de ce budget dans l'amorce d'une démarche nouvelle. Et c'est par rapport à cet élément nouveau que nous nous déterminerons, en soulignant ce qui nous paraît aller dans le bon sens et en exerçant notre droit à la critique et à la proposition sur les points faibles, pour lesquels il faudra trouver des solutions, ou en tout cas en amorcer quelques-unes, et prendre des engagements.

Votre projet de budget retient, avez-vous souligné, trois priorités : l'installation des jeunes, la qualité et la sécurité sanitaire de l'alimentation, l'enseignement et la formation.

Première priorité : l'installation des jeunes. Au total, 1 000 millions de francs seront consacrés à l'installation, avec une nouveauté, la création d'un nouvel instrument, le Fonds pour l'installation, doté de 160 millions de francs et destiné surtout à aider l'installation des jeunes non issus du milieu agricole. Effort également avec un accroissement de plus de 26 % des crédits consacrés aux stages à l'installation. Enfin, les crédits affectés à la dotation aux jeunes agriculteurs et aux OGAF sont reconduits ; près de 10 000 DJA pourront être financés en 1998.

Deuxième priorité : la qualité des produits. Ce budget se veut une réponse aux préoccupations actuelles concernant la sécurité et la qualité de l'alimentation. Les crédits consacrés aux contrôles et à la santé animale sont en progression de plus de 20 %. Sont également en progrès la protection sanitaire des végétaux et les crédits pour les analyses vétérinaires et phytosanitaires. Un effort est également prévu en matière de recherche, avec une croissance des crédits du centre national d'études vétérinaires et alimentaires, le CNEVA, de ceux relatifs à la qualité des produits. Les crédits de l'INAO enregistrant une progression de 8,7 %.

Troisième priorité : l'enseignement et la formation professionnelle. Globalement, les crédits augmentent de près de 5 %. Les moyens du secteur public progressent de 2,5 %, ceux de l'enseignement supérieur de 5,6 % et ceux du secteur privé de 8 %, en application d'accords antérieurs. Il convient de noter la création d'un fonds social, par analogie avec le fonds social lycéen, doté de 7 millions de francs et destiné à prendre en compte la situation des familles défavorisées.

S'il est vrai que les crédits ont augmenté par rapport au budget de 1997, qui a été de loin le plus mauvais que l'enseignement ait connu ces dernières années, la situation de l'enseignement public agricole est préoccupante et mal vécue dans les établissements par les personnels enseignants et ATOSS.

Il faut dire que l'enseignement agricole public se sent doublement défavorisé. D'abord, par rapport à l'éducation nationale, du point de vue du ratio professeurs-élèves pour le calcul du nombre de postes. Ensuite, par rapport à l'enseignement agricole privé. Je ne demande pas que les accords signés avec le secteur privé soient remis en cause, ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

M. Charles de Courson. Heureusement !

M. Félix Leyzour. ... je souhaite que la situation du secteur public soit corrigée pour éviter que sa place ne se réduise dans l'appareil de formation.

Il faut savoir que l'enseignement agricole public compte de très nombreux personnels non enseignants et enseignants dont la situation est très précaire. Celle de certains enseignants est inférieure en rémunération à celle de stagiaires qu'ils contribuent à former, plus précaire que la situation des personnes qui, demain, vont occuper des emplois-jeunes dans les établissements.

Je pense que, dès cette année, des dispositions doivent être prises pour redresser la situation.

S'agissant des emplois-jeunes, un problème immédiat se pose. Alors que, dans l'éducation nationale, les postes seront financés à 100 % par l'Etat, dans l'enseignement agricole public ils ne le seront, semble-t-il, qu'à 80 %. Qui va compléter les 20 % restants ? Les établissements ? Tous n'en ont pas la possibilité.

Je souhaiterais donc que vous preniez des engagements sur ces questions, dont on devine aisément combien elles sont de nature à entretenir des tensions dans les établissements.

Je ne voudrais pas terminer cet examen sans noter que les dotations consacrées à l'intervention, à la modernisation des filières, les crédits de soutien à l'élevage ainsi que ceux consacrés à l'aménagement rural et forestier sont pratiquement reconduits.

Par contre, les crédits consacrés à la SOPEXA sont en fort recul, ce qui est tout à fait dommageable. Quand on sait que cet organisme apporte un soutien important à la présence des PME dans les salons internationaux pour favoriser les exportations, il convient d'examiner attentivement sous quelles autres formes budgétaires l'Etat peut par ailleurs soutenir ces entreprises.

Enfin, les crédits affectés au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole sont préservés à hauteur de 325 millions de francs, dont 175 au titre du budget proprement dit et 150 sur le FNDAE.

Il faut poursuivre cette action qui, du point de vue environnemental, est à la fois curative pour l'immédiat et préventive pour l'avenir. Il faut éviter que ne traînent les dossiers prêts, présentés par des agriculteurs qui ont res-

pecté la réglementation. Dans le même temps, vu l'importance du sujet et de la masse des crédits à mobiliser, il faut réfléchir à corriger l'inégalité de traitement entre les agriculteurs appelés « intégrables » et ceux considérés comme « non intégrables », dont l'exploitation est inférieure à l'équivalent de 70 UGB.

La différence de traitement, qui a été justifiée par la recherche d'une efficacité environnementale, accentue l'avantage économique au profit des élevages importants, la mise aux normes étant l'occasion d'une modernisation de l'outil de production. Si l'on n'y prend garde, des exploitations jugées aujourd'hui non intégrables pourraient être considérées demain comme non viables et profiteraient à l'agrandissement au lieu de servir à l'installation de jeunes.

J'en arrive à un dernier point, sur lequel reviendra plus particulièrement mon ami René Dutin : le BAPSA et la retraite des anciens exploitants.

On connaît la situation. Les retraites sont dérisoires au terme d'une vie de dur labeur. Il faut corriger cette situation en les revalorisant. L'objectif qu'il faut viser, c'est porter la retraite à 75 % du SMIC. Nous avons déposé une proposition de loi en ce sens, d'autres groupes également.

Avant d'atteindre cet objectif, ce qui devrait être fait au cours de la législature, il faut faire un effort dès cette année ; avec d'autres, notre groupe vous l'a demandé.

Vous avez annoncé un crédit supplémentaire de 700 millions de francs, dont 500 en crédits supplémentaires et 200, si j'ai bien compris, par redéploiement. C'est un pas en avant et nous l'apprécions comme tel. Il ne répond cependant pas à l'attente légitime des retraités de l'agriculture.

M. François Sauvadet. Vous avez raison !

M. Félix Leyzour. Je crois donc, monsieur le ministre, qu'il vous faut prendre des engagements. La discussion budgétaire n'est pas terminée et la législature ne fait que commencer. Parce que nous voulons que la nouvelle majorité de gauche réussisse, nous serons, bien entendu, attentifs à vos réponses.

M. André Angot. Nous aussi !

M. Félix Leyzour. Le temps imparti à notre groupe n'est pas suffisant pour que je parle du budget de la pêche. J'ai récemment eu l'occasion de traiter longuement de cette question.

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de conclure.

M. Félix Leyzour. Je termine, monsieur le président.

M. Félix Leyzour. Les inscriptions budgétaires pour 1998 correspondent à la mise en œuvre de la loi présentée à votre initiative et que nous avons adoptée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Rebillard.

M. Jacques Rebillard. Monsieur le ministre, vous avez affirmé, dès votre nomination comme ministre de l'agriculture, votre volonté d'infléchir notre politique agricole pour la préparer aux défis qui s'annoncent : le renouvellement et le rajeunissement de nos agriculteurs, le sort réservé aux anciens exploitants et à leur famille, la formation et la recherche, la qualité, et, enfin, la préservation de l'environnement de l'exploitation. C'est dans cet ordre que j'analyserai ce projet de budget.

D'autres rendez-vous nous attendent : la loi d'orientation agricole et la réforme de la PAC. Le budget doit donc précéder et accompagner les évolutions futures qui s'imposeront à nous si nous ne les anticipons pas.

Le budget que vous nous présentez est en augmentation de 1,2 % par rapport à 1997. Certains pourront trouver cette évolution insuffisante ; elle doit toutefois être appréciée en perspective.

Ce budget contribue à l'effort d'assainissement des finances publiques voulu par le Premier ministre pour permettre le passage à la monnaie unique. Or notre agriculture, trop souvent victime des fluctuations monétaires de la lire, de la livre ou de la peseta a tout à gagner à la mise en place de l'euro, qui sécurisera nos échanges avec les autres pays européens.

Cette évolution monétaire favorable profite autant à nos agriculteurs qu'à nos entreprises agroalimentaires, qui profitent aussi de la remontée du dollar. Ce contexte favorable doit atténuer les effets de la réduction des crédits dévolus à la SOPEXA.

Le budget doit aussi s'apprécier au regard de la contribution européenne, qui reste constante mais qui apporte à nos agriculteurs des compléments de revenus substantiels, dont nous contestons toutefois l'extrême inégalité entre les régions et entre les exploitations.

Il doit, enfin, s'apprécier en fonction d'autres budgets, comme celui de l'aménagement du territoire ou de l'équipement, car les agriculteurs ne sont pas les seuls occupants du territoire rural, et il ne peut y avoir d'agriculture prospère sans tissu social riche, sans service performant, sans infrastructures modernes.

Je vais maintenant revenir sur les premières priorités que vous avez énoncées et sur lesquelles Jean-Pierre Defontaine aurait, lui aussi, aimé s'exprimer.

Monsieur le ministre, vous affichez votre souci de soutenir l'installation en créant un fonds bien identifiable, le fonds pour l'installation, qui permettra d'ouvrir le milieu agricole à des jeunes venant d'autres horizons.

Le milieu rural a besoin de s'enrichir de cette diversité sociale et de cette diversité d'activité. Il a besoin de cette hybridation, source de renouvellement. Il faut donner de la souplesse à nos interventions, pour permettre de traiter les cas d'installation viable les plus divers et éviter que les exploitations qui se libèrent ne soient absorbées par leurs voisins. Le fonds permettra aussi d'encourager ceux qui, à la suite de leurs parents, reprennent le flambeau.

Mais il existe des façons indirectes de décourager ou d'encourager l'installation.

Dans la volonté de favoriser l'installation, il y a des contradictions contenues dans les attendus même du budget.

Vouloir favoriser la vocation exportatrice de notre agriculture, c'est vouloir de grandes structures compétitives qui s'accommodent mal de l'installation des jeunes. Mais vouloir protéger l'environnement, c'est encourager une agriculture plus douce, des structures plus modestes et donc un renouvellement plus fort des générations.

Par parenthèse, je rappellerai que notre souci n'est pas de nous opposer à l'agriculture intensive. Nous devons toutefois reconnaître que, trop souvent, elle n'intègre pas dans ses coûts de production la dégradation de l'environnement et que, si elle devait le faire, elle serait beaucoup moins productive.

Paradoxalement, c'est dans les régions les plus difficiles que le nombre de candidats à l'installation est le plus fort. Les régions les plus riches ont déjà éliminé leurs

jeunes. Le rééquilibrage des aides européennes doit être un atout supplémentaire pour les jeunes qui choisiront l'agriculture.

M. Martin Malvy. C'est indispensable !

M. Jacques Rebillard. Lorsque je me suis installé comme agriculteur, en 1979, la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs était de 30 000 francs. Aujourd'hui, elle est d'environ 100 000 francs. Elle a été plus que triplée. Dans le même temps, le nombre des installations n'a cessé de diminuer. Il n'y a donc pas de relation étroite entre les deux phénomènes.

M. Christian Jacob. Vous voulez dire que vous voulez la supprimer ?

M. Jacques Rebillard. Pas du tout ! Je veux dire qu'il y a d'autres façons de favoriser l'installation des jeunes.

La nouveauté du budget que nous est présenté est de permettre l'accès à ces aides à des personnes non issues du milieu agricole ou souhaitant explorer des voies différentes. C'est le caractère innovant du fonds pour l'installation en agriculture, qui permettra peut-être d'inverser la tendance.

On ne peut favoriser l'installation que par une politique globale. Le révélateur le plus sérieux du succès de cette politique sera justement l'accroissement du nombre des installations.

Deuxième volet important : le volet social.

Monsieur le ministre, la contribution de votre budget au BAPSA est marquée par un geste significatif en direction des retraités de l'agriculture les plus fragiles : l'augmentation de la retraite de base pour les conjoints d'agriculteur et les aides familiaux, qui est portée de 1 500 à 2 000 francs. Deux autres mesures seront appréciées : la diminution de la cotisation sociale maladie pour les retraités les plus basses, et la réduction de 5,5 % des cotisations maladie des exploitants agricoles en contrepartie de la substitution de 4,1 points de CSG, ce qui représente un gain de pouvoir d'achat réel.

M. André Angot. Non !

M. Jacques Rebillard. Sur le terrain, ces évolutions sont déjà jugées positivement et chacun, dans cet hémicycle, souhaite que la retraite de base puisse progressivement atteindre le seuil de 75 % du SMIC.

M. Francis Hammel. C'est un engagement !

M. Jacques Rebillard. Troisième priorité : l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche.

L'enseignement et la formation professionnelle sont le complément naturel de l'installation et l'effort supplémentaire accompli en direction de l'enseignement est tout à fait justifié. Outre le public naturel de ce type de formation, les jeunes non issus du milieu agricole y sont de plus en plus nombreux, sensibles à l'attrait de la nature et à l'aspect pratique de cet enseignement.

Globalement, notre enseignement reste très marqué par une philosophie productiviste. Si l'on doit réorienter notre agriculture vers des techniques plus douces, cela doit se faire par une sensibilisation plus forte dans les programmes aux contraintes environnementales et aux conséquences de toutes les pratiques agricoles.

Pratiquer une agriculture durable exige une bonne et solide formation. Il ne s'agit pas là, comme nous pourrions le penser, d'un retour en arrière, mais plutôt d'une pratique réfléchie qui fait appel au raisonnement et à l'observation, qualités qu'ont parfois perdues les agriculteurs qui recourent à des pratiques par trop artificielles.

La recherche, qui bénéficie de la même attention budgétaire, rencontre des difficultés pour se réorienter vers moins de productivité et vers plus de qualité. Dans les débats à venir sur les organismes génétiquement modifiés, un renforcement de la sélection génétique apporterait une réponse plus satisfaisante à la nécessité qu'il y a d'adapter le végétal à de nouvelles missions de production.

Seule ombre au tableau de cette partie du budget : l'aide à l'amélioration génétique bovine, qui stagne. Pourtant, en ce domaine aussi, les possibilités de diffusion du progrès, associées à des possibilités de conquête des marchés extérieurs, sont fortes.

Quatrième priorité : le contrôle sanitaire. Il se rappelle régulièrement à nous au travers de l'encéphalite spongiforme bovine, des épidémies de salmonellose ou des affaires d'hormones. Dans ce dernier domaine, d'étroites collaborations doivent être nouées avec les services de gendarmerie, de la répression des fraudes ou de la Chancellerie.

Contrôles sanitaires et produits de qualité sont complémentaires pour rassurer le consommateur. L'épidémie de la maladie de la vache folle, venue du Royaume-Uni, est là pour nous rappeler la nécessité de prévoir des moyens humains et techniques sur le terrain, car le coût des analyses est très élevé.

J'ajoute, monsieur le ministre, qu'il faut veiller à ce que l'application des normes sanitaires soit la même sur l'ensemble du territoire européen afin de ne pas créer de concurrence déloyale et de ne pas pénaliser ceux qui, dans notre pays, font des efforts.

S'engager sur le développement des labels, des AOC, constitue pour notre agriculture une voie prometteuse et originale. Sortir du mode de production unique, voilà ce que vous nous proposez, monsieur le ministre ! Pensons à ces consommateurs américains qui se mobilisent aujourd'hui contre le bœuf aux hormones ou les légumes génétiquement modifiés ! Quelle alimentation de demain enthousiasmante pour nos enfants !

En matière de normes sanitaires, sachons garder raison pour ne pas éliminer les petits ateliers qui font la diversité de nos goûts et de nos terroirs ! Il faut trouver un juste équilibre qui évite que les normes des entreprises agro-industrielles ne soient celles des petites unités de transformation agricoles.

Cinquième et dernière priorité de votre projet : le développement durable.

Une orientation forte doit se dessiner à travers l'octroi de financements permettant l'occupation et la protection de l'espace, ainsi que la définition du contour de la future réforme de la PAC.

Les programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricole posent un problème de fond car ils ne sont pas suffisants pour couvrir tous les besoins de mise aux normes des bâtiments d'élevage. Dans mon département bourguignon, le retard accumulé varie entre quatre et cinq années. Le financement des projets déposés en 1994 sera terminé en 1998 : il semble bien que ce soit dans le Grand Ouest que les efforts les plus importants soient à faire, et sont faits.

Le maintien de la prime à l'herbe à son niveau actuel fait l'objet de critiques. J'observe toutefois que la réforme de la régionalisation des primes céréalières aurait permis de faire un geste, dès cette année, en faveur des éleveurs des zones défavorisées qui cultivent très souvent quelques hectares de céréales.

Nous souhaitons le maintien de la prime à l'herbe dans les zones d'herbage et son renforcement dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune.

Le fonds de gestion de l'espace rural revient à des niveaux financiers plus conformes aux situations antérieures. Toutefois, un bilan de son utilisation me semble nécessaire, tant sont diverses les conditions de son intervention dans les départements. Il faudra s'en tenir à l'objectif initial, qui est celui d'actions concourant à l'entretien et à la réhabilitation d'espaces agricoles en voie d'abandon.

S'agissant de la pêche, je pense qu'il y a dans cet hémicycle des personnes plus compétentes que moi pour en parler.

Avant de conclure, je dirai quelques mots sur la forêt et son industrie de transformation, qui s'inquiète à juste titre du projet de modification des provisions pour fluctuation des cours. Ce projet semble avoir été rendu supportable par un amendement adopté par la commission des finances. Mais il convient de souligner qu'il ne peut y avoir d'activités prospères dans le milieu agricole ou forestier sans activités industrielles ou artisanales associées qui le soient également.

Monsieur le ministre, j'ai voulu vous dire qu'un budget ne pouvait s'apprécier par ses seuls chiffres, mais bien aussi par son contenu. Il interfère avec de nombreux autres domaines pour aboutir à une politique agricole globale.

J'apprécie votre volonté de réorienter notre agriculture vers la qualité, la jeunesse, l'environnement, la recherche et la solidarité. Ces axes doivent préfigurer le contenu des négociations européennes qui s'ouvrent, ainsi que la définition d'une nouvelle loi d'orientation agricole pour notre pays.

Les députés radicaux-socialistes du groupe RCV, avec la volonté qu'ils ont de vous aider à réussir votre mission, voteront votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Lazard.

Mme Jacqueline Lazard. Monsieur le président, mesdames, messieurs, comme l'ont souligné nos collègues Louis Mexandeau et Dominique Dupilet, ce premier budget de la pêche pour la nouvelle législature doit d'emblée être examiné au regard de l'action passée d'un homme dont l'attachement à toute une profession est largement reconnu. (*« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Par vos engagements, vous avez, monsieur le ministre, déjà démontré votre volonté de faire progresser les conditions de vie et de travail difficiles de ces hommes et de ces femmes attachés à leur profession et à leur outil de travail.

Globalement considéré, ce budget est stable. Certes, on peut noter une très légère baisse – 0,25 % – des moyens de paiement, mais on doit aussi se féliciter que les autorisations de programme soient maintenues à un niveau identique.

Ce budget ne nous autorise certes pas à pavoiser. Toutefois, nous devons, mes chers collègues, nous féliciter qu'il permette d'accompagner et d'assurer les réformes structurelles en cours fixées par la loi d'orientation sur la pêche et les cultures marines, que nous aurons à examiner prochainement en dernière lecture. Cette loi autant que ce budget sont la marque, monsieur le ministre, de votre

volonté politique de doter l'activité de pêche d'un cadre législatif propre à assurer le maintien de sa pérennité, le maintien du rang de la France en matière de pêche.

Rappelons à cet égard la réorganisation de la filière avec la mise en place d'un office des produits de la mer et de l'aquaculture, en remplacement du FIOM. Cet office va permettre de renforcer la cohérence et le pilotage économique de la filière.

Félicitons-nous de la légère augmentation, en 1998, des moyens de l'actuel FIOM. Cette augmentation, de 134 000 francs, est destinée à renforcer les mesures visant à améliorer la qualité et à valoriser les produits de la mer, à encourager les démarches communes de commercialisation des espèces les plus sensibles, à inciter à la régulation de l'offre et à la modernisation des entreprises de mareyage.

Pour ce qui est des entreprises de pêche, les crédits seront légèrement réduits – de 2,65 % – par rapport à 1997. Nous le regrettons car il y a un risque de fragiliser l'adéquation entre les capacités de pêche et l'état de la ressource.

S'agissant toutefois des crédits d'investissement, le niveau des autorisations consacrées à la flotte de pêche et aux équipements à terre, d'un montant de 40,2 millions de francs, doit permettre de poursuivre les actions de modernisation et de renouvellement de l'outil afin de maintenir une flotte compétitive et des équipements de créée et de mareyage performants.

M. André Angot. Cela ne suffira pas !

Mme Jacqueline Lazard. Les crédits destinés à la mise en œuvre d'un plan de sortie de flotte, d'un montant de 22 millions de francs, sont quant à eux identiques à ceux des années passées.

A cet égard, monsieur le ministre, votre volonté de négocier au plus près des intérêts français le rattrapage du retard au titre du plan POP III, dont vous avez demandé l'étalement au commissaire européen chargé de la pêche, comme votre volonté de fermeté sur le problème des zones de cantonnement et sur celui des maillages sont autant de points positifs qui doivent éclairer l'examen de votre budget.

Les conséquences de la crise de la pêche que nos régions ont subies de plein fouet en 1993 et 1994 ont également abouti, rappelons-le, à la création de la Société de pêche artisanale, qui permettra de soustraire du patrimoine privé des patrons-pêcheurs ce qui relève du domaine de l'exploitation. L'avancée est significative et elle est encouragée par des incitations fiscales prévues, là encore, par la loi d'orientation. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Aimé Kerguéris. Ça, c'est nous ! C'est la loi Vasseur !

M. André Angot. Vous vous attribuez les mérites de la loi Vasseur !

M. Arnaud Lepercq. Mme Lazard exagère ! Elle fait de la récupération !

Mme Jacqueline Lazard. Mentionnons aussi une autre avancée qui est attendue et qui résultera du rapport que vous avez commandé sur la couverture sociale des marins-pêcheurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

Mme Jacqueline Lazard. Dans un contexte général de redéploiement des efforts budgétaires, le projet de budget qui nous est proposé pour 1998 démontre que ce secteur reste une priorité du Gouvernement.

Il est vrai, monsieur le ministre, que vous êtes sensible à l'importance de la pêche dans l'économie française, et plus particulièrement dans les régions littorales, dont la vôtre, la Bretagne, qui, avec 41 % de la puissance totale de la flotte française, est l'une des premières régions concernées.

Nous comptons donc sur l'action de votre ministère pour faire en sorte que la pêche ait un réel avenir.

Au vu de votre rapidité à traduire concrètement les orientations du rapport sur la situation des femmes de patrons pêcheurs et eu égard à votre souci de moderniser et d'adapter la formation des jeunes, je peux dire que le groupe socialiste vous fait confiance et vous assure, monsieur le ministre, de son vote positif sur le budget de la pêche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Guédon.

M. Louis Guédon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, disons-le d'emblée, le budget de la pêche est sensiblement la reconduction du budget précédent. Il ne marque pas la forte tendance qui s'est exprimée lors des débats sur la loi d'orientation de la pêche et des cultures marines. On aurait pu, en effet, penser que cette longue discussion, voulue par nos professionnels et marquant une nouvelle politique maritime, aurait été de nature à influencer le présent budget pour opérer la relance économique dont ce secteur, toujours en difficulté, a besoin.

Le budget de 1998 n'apporte pas d'éléments nouveaux.

Les moyens de paiement s'élèvent à 185,83 millions de francs, en léger recul par rapport au précédent budget.

Les crédits en faveur des entreprises de pêche accusent malheureusement une diminution de 2,65 %. On peut déplorer qu'ils n'aient pas été reconduits à l'identique de ceux votés pour 1997. Mais la pêche connaît – Dieu merci – un léger regain d'activité et elle est à nouveau porteuse d'espoir pour nos professionnels.

Monsieur le ministre, vous proposez d'augmenter le FIOM de 134 000 francs, le faisant ainsi dépasser les 125 millions.

On peut toutefois s'interroger pour savoir à quel moment va se mettre en place l'Office des produits de la mer, qui doit se substituer au FIOM et qui sera un outil fondamental, vous le savez, pour l'équilibre des cours et l'économie du littoral.

La création de l'OFIMER ne doit pas seulement correspondre à un changement de nom ; cet office doit avoir pour objectif fondamental d'aider à mieux valoriser la production ; il ne soit pas se substituer aux professionnels et à leurs organisations, mais rechercher avec eux des solutions de valorisation et de sécurisation des pêches saisonnières, grâce à des fonds de garantie.

Monsieur le ministre, il n'y a pas de budget sans politique qui le sous-tende.

Il est impossible de ne pas évoquer ici, une nouvelle fois, la pêche au filet maillant dérivant, qui doit impérativement être maintenue. Les propositions visant à sa suppression n'ont jamais été fondées sur des preuves scientifiques.

Il est impossible aussi, dans ce cadre, de ne pas évoquer les plans pluriannuels POP I, POP II, POP III – j'évoquerai ultérieurement le POP IV –, qui posent avec urgence le problème délicat du renouvellement de la flotille.

Vous savez mieux que personne combien notre flotille est convoitée par nos concurrents étrangers, et particulièrement les Espagnols. Le renouvellement de la flotille, dès lors que les cours s'améliorent et que la crise semble s'éloigner, revient à l'ordre du jour. Nous n'allons pas nous en plaindre puisque c'est par ce moyen que cette activité importante du littoral pourra perdurer.

Jusqu'à ces dernières années, le renouvellement des équipements se faisait grâce aux prêts bonifiés à 5 %. Il s'agissait effectivement de prêts bonifiés lorsque l'inflation se situait autour de 10 %. La maîtrise de l'inflation ayant entraîné la chute des taux d'intérêt, qui, pour les prêts d'investissement, avoisinent maintenant les 5 %, on ne peut plus parler de bonification. La pêche se trouve ainsi défavorisée par rapport au secteur économique traditionnel et ne bénéficie plus de l'aide initiale. Il est nécessaire de revoir la politique des prêts bonifiés pour l'adapter aux taux d'intérêt actuels. Cette demande émane de l'ensemble des groupements coopératifs d'armement du littoral, en particulier des pêches artisanales. Ils souhaitent que les taux soient alignés sur ceux qui sont appliqués en agriculture – 2 ou 3 % –, ce qui correspondrait à l'actualité financière et bancaire.

Quant au POP IV, nous savons bien sûr que la France s'y est opposée, ce qui a entraîné un recul des exigences européennes, la Commission étant revenue sur la réduction du nombre de jours de capture ou de navires.

Certes, les navires de moins de douze mètres ont été écartés du champ d'application du POP IV. Toutefois, ils ne concourent pas de manière significative aux apports susceptibles de donner à la France une dimension internationale ou tout le moins européenne, en particulier au niveau des exportations.

De toute manière, il est absolument impossible de réduire à nouveau la flottille française sous peine de la rendre non opérationnelle ; ce serait à l'opposé de la politique de rénovation des criées. Cette politique a engendré un endettement des ports et nécessite, pour ces derniers, l'attribution de ressources financières pour qu'ils puissent faire face aux dépenses d'investissement très lourdes qu'ils ont engagées.

Par ailleurs, si les mesures techniques du POP IV concernant le cantonnement du merlu et de la langoustine dans le golfe de Gascogne devaient être appliquées...

M. le président. Mon cher collègue, il faut en venir à votre conclusion.

M. Louis Guédon. Pour une fois que les marins parlent, monsieur le président, laissez-leur un peu la parole ! (*Approbation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Si le président vous dit de conclure, vous allez nécessairement conclure !

M. Louis Guédon. Certainement, monsieur le président.

S'agissant des quirats, nous pouvons regretter que les dispositions prises interdisent le renouvellement de la flotte sur la base d'arguments tels que la nécessité de supprimer les niches fiscales.

M. Jean Michel. Ce n'est pas une niche, c'est de l'évasion fiscale !

M. Gilbert Le Bris. Ce n'est pas le cas pour la pêche !

M. Louis Guédon. Nous voulons tous que les navires soient construits par des chantiers français et que les commandes profitent à la main-d'œuvre française. S'il y avait des dispositions à réactualiser, il fallait le faire, mais il ne fallait pas supprimer ce régime avant qu'il n'ait connu le baptême du feu. A la lumière de l'expérience, on aurait pu l'adapter ensuite au renouvellement de la flotille.

Enfin, aucune mesure n'a été prise par l'éducation nationale pour orienter les jeunes vers les formations en alternance du secteur maritime, qui est porteur d'emplois et manque de main-d'œuvre.

Monsieur le ministre, vous êtes un homme de la mer, attaché à la défense des activités qu'elle engendre. C'est la raison pour laquelle je me suis ouvert très librement à vous de ces problèmes que vous connaissez bien et vis-à-vis desquels, me semble-t-il, nous avons une volonté commune. Je vous remercie de la réponse que vous voudrez bien me faire et des engagements que vous ne manquez pas de prendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Aimé Kerguéris, pour cinq minutes.

M. Aimé Kerguéris. Le projet de budget de la pêche, monsieur le ministre, intervient à un moment très important pour le secteur maritime, puisque 1998 sera l'année de mise en œuvre, d'une part de la loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines, d'autre part du POP IV.

La pêche française se situe au vingt et unième rang mondial, avec 870 000 tonnes de poisson, ce qui représente environ 10 % du tonnage communautaire. Nous nous trouvons à égalité avec le Royaume-Uni, derrière l'Espagne et l'Italie.

Les discussions, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, sur la loi d'orientation de la pêche maritime et les cultures marines, ont montré l'importance majeure que la représentation nationale attache à l'avenir des pêches maritimes. Malgré la reconduction des crédits budgétaires de 1997, votre budget ne permettra pas de satisfaire les ambitions qu'a fait naître cette loi.

La France ne produit que la moitié du poisson qu'elle consomme. La consommation des Français, qui était de 15 kilos par an et par personne dans les années 70, atteint aujourd'hui 25 kilos.

M. François Goulard. Ce n'est pas assez ! (*Sourires.*)

M. Aimé Kerguéris. Le rôle principal de ce budget qui suit la loi d'orientation est d'abord de redonner confiance aux professionnels et aux investisseurs de la pêche.

Or que leur dit-on aujourd'hui ?

Aux professionnels, on dit qu'il faut détruire des bateaux et pêcher moins.

M. André Angot. Eh oui !

M. Aimé Kerguéris. Aux investisseurs, on dit qu'il est interdit de construire des bateaux.

Monsieur le ministre, pour donner tort à tous ceux qui pensent que la pêche française n'a plus d'avenir, il faudra autre chose que des bonnes paroles.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. Aimé Kerguéris. Le prix des bateaux n'a pas diminué, bien au contraire. C'est pourquoi, vous le disiez vous-même l'an dernier, la pêche tout entière a besoin d'un financement quinquennal. Nous sommes bien entendu d'accord avec vous.

La disposition qui exonère les jeunes patrons pêcheurs de l'impôt sur les bénéfices pendant les cinq premières années n'est pas mauvaise, mais ne suffira pas, à elle seule, à relancer les investissements à la pêche.

Les solutions permettant à la flotte de pêche française de retrouver son dynamisme d'antan sont sans doute encore à inventer. Vous êtes aussi le ministre de l'agriculture et vous savez combien la mise en place des SAFER dans les années 60 a favorisé l'adaptation des structures agricoles. La pêche en est sans doute au même stade que l'agriculture à cette époque. Aurons-nous assez d'imagination pour mettre en place des structures adaptées ?

Sur la formation maritime, nous constatons, là encore, une contradiction flagrante. Les armateurs ne trouvent plus de marins pour embarquer, et nos jeunes recherchent des écoles proches de chez eux pour apprendre le métier.

La formation en alternance, autrement dit l'apprentissage, n'existe pas encore ou presque pas pour la pêche. Certes, les crédits de formation ne dépendent pas de votre ministère, mais vous connaissez bien les besoins en hommes et en matériel pédagogique des écoles d'apprentissage maritime, aujourd'hui non satisfaits.

Autre sujet important : la protection de nos zones de pêche.

Dans les Terres australes et antarctiques françaises, les quotas accordés aux armements français sont de 2 000 tonnes, auxquelles viennent s'ajouter 1 000 tonnes accordées à l'Ukraine, alors qu'on évalue à 10 000 tonnes le tonnage pêché en fraude. Pensez-vous, monsieur le ministre, que l'augmentation des amendes prévue dans la loi d'orientation sera suffisamment dissuasive ? Encore faudra-t-il qu'il y ait des gendarmes sur place pour dresser procès-verbal. Avez-vous prévu, dans votre budget, des sommes suffisantes pour assurer la protection des droits de nos pêcheurs ?

M. André Angot. La réponse est non !

M. Aimé Kerguéris. Dans le même ordre d'idées, il semblerait que des bateaux battant pavillon belge ou hollandais pêchent de la sole bien au-delà de leurs quotas dans les eaux territoriales françaises, sans aucun contrôle.

La loi d'orientation avait prévu une étude sur la gestion de la bande côtière. Où en est-elle ? Espérons que cette étude n'aura pas la même destinée que les états généraux de la ressource qui avaient été organisés il y a quelques années et qui n'ont abouti à aucune décision.

Monsieur le ministre, il nous est parfois difficile – et vous en êtes conscient – de convaincre les patrons pêcheurs de la nécessité de bien gérer la ressource, alors qu'ils savent que, dans certains pays communautaires, on continue à pêcher du poisson pour faire de la farine. Est-ce que le problème de la pêche minotière est un sujet tabou à Bruxelles ? C'est une question qui n'a jamais eu de réponse, même de la part de Mme Emma Bonino, commissaire européen, que j'avais interrogée à ce sujet.

Monsieur le ministre, les propositions de la Commission européenne sur le POP IV ne sont pas acceptables en l'état, et ont été, à juste titre, rejetées par votre prédécesseur.

Il vous faudra, nous le savons, beaucoup de persuasion pour que les professionnels de la pêche reprennent espoir.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Aimé Kerguéris. En conclusion, monsieur le président, je soulignerai que les pêches françaises rencontrent encore de grandes difficultés. Elles sont en convalescence. Mais il y a heureusement, dans le métier, des hommes et des femmes qui y croient et ne demandent qu'à y croire.

Ce sont tous ces gens que nous n'avons pas le droit de trahir. Ils attendent de vous, monsieur le ministre, un message d'espoir, que la simple reconduction en 1998 des 185 millions de francs du budget de 1997 ne leur donnera sûrement pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. René Dutin, pour cinq minutes également.

M. René Dutin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation des retraités agricoles est inacceptable. Ils ont d'ailleurs manifesté avec force leur volonté de changement lors du scrutin du mois de juin. Ils sont deux millions dont la retraite ne dépasse pas la moyenne de 2 500 francs par mois. Pour les plus défavorisés – 6 000 d'entre eux, les femmes d'exploitant et les aides familiaux – elle atteint à peine 1 500 francs.

Les députés communistes prennent à cœur les revendications des retraités agricoles, car il s'agit pour nous du respect de principes fondamentaux : la justice sociale, la reconnaissance du travail et le respect de la personne humaine.

Or la situation actuelle des retraités agricoles est caractérisée par de multiples injustices, par de lourdes difficultés dans la vie quotidienne, par une profonde inégalité au regard des autres catégories sociales. Elle est d'autant plus douloureuse que les anciens exploitants, leurs conjoints et leurs aides familiaux ont travaillé dans des conditions particulièrement difficiles. Il s'agit d'un travail dur, souvent commencé dès l'âge de quatorze ans et poursuivi durant quarante-cinq ou cinquante années, sans horaires, sans jours de congé. Quand on a des bêtes, même le dimanche est jour de travail, et les vacances sont inconnues.

M. Arnaud Lepercq. Appliquez les trente-cinq heures !

M. René Dutin. Pourquoi pas, en effet ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Christian Jacob. Il suffit de le proposer.

M. René Dutin. Savez-vous ce que c'est que de garder les vaches ? (*Mêmes mouvements.*)

M. Christian Jacob. Moi, je le sais, pas vous ! C'est toute la différence !

M. le président. Mes chers collègues, seul M. Dutin a la parole.

M. René Dutin. Enfin, les agriculteurs ont contribué, dans des temps difficiles, au redressement du pays et c'est grâce à eux que la France est devenue une des principales puissances agricoles et agroalimentaires. Tout cela mérite considération.

On entend parfois dire que, durant leur activité, ils ont procédé à des acquisitions foncières. La belle affaire ! C'était leur outil de travail et eux, au moins, n'ont jamais

spéculé. On entend dire aussi qu'ils ont du bien. Leur bien, c'est leur maison, un peu de terre qu'ils cultivaient. L'ont-ils volé ? Et est-ce que cela leur permet de manger ?

Le fils de métayer que je suis a vécu tout cela, il le voit tous les jours, il peut vous parler des choses vraies.

Dans les départements ruraux comme le mien, où l'on trouve essentiellement des petites exploitations familiales et de polyculture, le bien des retraités se résume le plus souvent à la maison, en général bien modeste, et à un bout de jardin avec trois poules et deux lapins. Eh bien, avec cela et 1 500 francs par mois, peut-on vivre aujourd'hui, même à la campagne ?

De plus, alors que, par le passé, les jeunes aidaient leurs parents à l'âge de la retraite, la situation s'est complètement inversée. Les enfants qui sont restés à la terre, confrontés à la PAC, aux baisses des prix à la production, aux quotas, au surendettement qui en découle, se débattent en grand nombre dans les pires difficultés et se trouvent souvent en cessation de paiement des cotisations sociales. Les autres sont aux prises avec le chômage, la précarité et les bas salaires. Les jeunes, dans leur grande majorité, ne peuvent donc plus aider leurs parents à subvenir à leurs besoins.

On entend enfin dire que ces gens-là ont peu cotisé. Je réfute complètement ce prétexte. D'abord parce que, pour la plupart, ils n'ont aucune responsabilité dans les dispositions qui ont été prises, ou qui ne l'ont pas été, dans les années 50 et 60. Ensuite et surtout, parce qu'il s'agit d'une affaire trop sérieuse, d'une affaire de dignité et de solidarité nationale.

M. Jean Michel. Très bien !

M. René Dutin. Partant du principe que le retard accumulé est intolérable, le groupe communiste a déposé une proposition de loi en date du 2 octobre 1997. Nous proposons l'égalité des retraites pour les femmes d'exploitant et les aides familiaux, qui ont toujours joué un rôle indispensable dans la marche des exploitations ; l'égalité des pensions de réversion entre les hommes et les femmes ; le relèvement des retraites à 75 % du SMIC.

Ces mesures, de simple justice, représentent 40 milliards de francs. Mais il faut savoir que les empires de l'agroalimentaire et de la grande distribution réalisent parmi les plus gros profits et figurent parmi les premières fortunes de France.

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. René Dutin. Abreuvés de paroles depuis trop d'années, nos anciens n'ont jamais rien obtenu. Il est grand temps de porter remède à ces injustices et à ce gâchis.

A cet égard, le Gouvernement et la majorité de gauche sont devant de grandes responsabilités. Sachons y répondre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Christian Jacob. Alors, il ne faut pas voter le budget !

M. le président. La parole est à M. Michel Suchod.

M. Michel Suchod. Monsieur le ministre, mon propos liminaire aura également trait aux retraites agricoles.

En me hâtant vers l'hémicycle, j'ai croisé un collègue qui m'a dit : « Ah ! encore les agricoles ! » Eh bien oui, les députés représentant les zones rurales sont tous présents. René Dutin vient de descendre de la tribune. Germain Peiro parlera dans un instant. Je vois ici Michel Dasseux

et mes collègues du Sud-Ouest. Je vois aussi les Bourguignons et les représentants de bien d'autres régions... (*« Et nous ? » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

On peut se demander pourquoi nous sommes tous mobilisés à ce point. Eh bien moi, je vais vous le dire !

En tant que secrétaire général du Mouvement des citoyens, j'ai conscience de la responsabilité que représente pour nous le devenir de 2,2 millions de nos concitoyens, sans parler de leurs familles, dont les retraites sont à un tel niveau : 1 450 francs pour les plus défavorisés ; 2 380 francs en moyenne.

Ces catégories sociales ont été abreuvées de promesses...

M. François Sauvadet. Non ! Et les 2,8 milliards que nous avons inscrits ?

M. Arnaud Lepercq. Les promesses, c'était vous !

M. André Angot. Qu'avait promis François Mitterrand en 1981 ?

M. Michel Suchod. M. Chirac a promis 75 % du SMIC dans sa campagne électorale de 1995. Quant à François Mitterrand, il avait annoncé 80 %. Tout le monde a donc fait des promesses.

M. le président. Monsieur Suchod, n'engagez pas le dialogue, et encore moins la conversation !

M. Michel Suchod. Si j'ai bien compris les propositions du Gouvernement, monsieur le ministre, nous avons réussi à faire bouger un petit peu les choses.

M. Louis Guédon. Juste un petit peu !

M. André Angot. Et moins que les années précédentes !

M. Michel Suchod. Sur un projet de budget déjà bouclé quand on nous le présente, la nécessité de respecter certains équilibres ne laisse qu'assez peu de marge de manœuvre au Parlement : 1 %, dit-on.

M. Christian Jacob. Il faut reprendre l'excellent rapport de M. Garrigue !

M. Michel Suchod. Eh bien, nous avons réussi à faire bouger le budget de l'agriculture...

M. André Angot. Grâce à M. Garrigue !

M. Michel Suchod. ... et je félicite M. le ministre de nous avoir entendus.

Nous nous sommes tous mobilisés. Nous avons fait des remarques à M. Jospin et nous lui avons même présenté un memorandum. Des questions sur ce sujet ont été posées dans cette enceinte et plusieurs groupes de députés ont rencontré le ministre. En définitive, nous avons obtenu une mesure pour les plus faibles retraites : 700 millions de francs pour les aides familiaux et pour les conjoints d'exploitants.

M. Christian Jacob. On est encore loin du compte !

M. Michel Suchod. Nous sommes satisfaits, mais il faudrait toutefois éviter, monsieur le ministre, une présentation qui risquerait de poser des problèmes.

M. Christian Jacob. Tout à fait !

M. Michel Suchod. Ainsi le communiqué diffusé par l'Agence France Presse indiquait que les retraites agricoles seraient augmentées de 33 %.

M. André Angot. M. le ministre de l'économie l'a dit !

M. Michel Suchod. En fait, ce sera 33 % pour ceux qui touchent 1 450 francs de retraite par mois. Je pourrais de la même façon annoncer que l'on va doubler le budget de la Légion d'honneur, mais ce serait pour donner 80 francs à ceux qui en reçoivent 40...

M. François Sauvadet. Très bien !

M. Michel Suchod. Une telle présentation serait jugée malséante.

En tout cas, monsieur le ministre, comme vous l'avez laissé entendre, cette mesure doit avoir une suite. Nous devons poursuivre, tout au long de la législature, la revalorisation des retraites agricoles.

M. Jean Michel. Huit cents millions de francs par an !

M. Michel Suchod. Les députés du groupe RCV ont déposé aujourd'hui même une proposition de loi fixant le minimum des retraites agricoles à 55 % du SMIC. Vous constaterez que cela est plus modeste que la promesse du Président de la République. Le minimum serait ainsi porté à 3 017 francs par mois. Nous espérons que vous saurez prendre des engagements allant dans ce sens.

Il faut remettre à plat le régime des retraites agricoles dans son ensemble, car des problèmes annexes se posent.

Par exemple, Jean-Michel Marchand a fait remarquer qu'une bonification de 10 % pour chaque enfant élevé serait assez injuste, car ce pourcentage profiterait davantage aux grosses retraites qu'aux petites !

M. Arnaud Lepercq. C'est vrai !

M. Michel Suchod. C'est pourquoi nous demandons la forfaitisation de ce supplément.

Pour les veuves, en faveur desquelles des efforts ont déjà été consentis, il convient de recalculer globalement les pensions, afin que celles qui sont devenues veuves avant le 1^{er} janvier 1995 soient complètement alignées sur le statut des autres.

Constatant que des avancées étaient réalisées, monsieur le ministre, mon groupe s'est interrogé sur l'utilité de demander un scrutin public sur ce budget, voire, éventuellement, de s'abstenir ou de voter contre.

M. Christian Jacob. Vous ne pouvez pas voter ce budget !

M. Michel Suchod. Compte tenu des mesures nouvelles proposées, nous avons finalement décidé de voter pour le projet de BAPSA. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Force est, en effet, de reconnaître que, dans cette année difficile, vous avez fait des efforts, et nous savons ce qu'aurait été ce budget si ce gouvernement n'était pas en place. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. André Angot. C'est beaucoup moins que prévu !

M. Michel Suchod. Nous vous remercions donc, mais nous vous invitons vigoureusement à poursuivre vos efforts.

J'en viens à la structure du budget que vous nous présentez pour l'agriculture. Il favorisera trois objectifs qui nous paraissent intéressants.

La première priorité est de faciliter l'installation des agriculteurs. Vous y affectez 160 millions de francs et vous prévoyez quelque dix mille dotations aux jeunes agriculteurs, ce qui nous satisfait.

Pour ce qui est, ensuite, de la sécurité et de la qualité de l'alimentation, vous annoncez une augmentation de 14 %. Cette priorité est extrêmement importante au lendemain de la crise de la vache folle, dont les conséquences ne sont pas terminées. Nous souhaitons qu'une telle affaire ne puisse se renouveler. Il faut donc demeurer vigilant.

Enfin, le rapporteur du budget de l'environnement que je suis ne peut manquer d'approuver la place des mesures agro-environnementales. En effet, vous affectez 140 millions de francs au fonds de gestion de l'espace rural et vous reconduisez les crédits du programme de maîtrise des pollutions d'origine animale. Peut-être ces derniers sont-ils un peu justes mais la direction est bien indiquée.

Je veux conclure mon intervention, monsieur le ministre, par des propos que vous considérerez sans doute hors sujet car ils porteront sur le volet agricole de l'Agenda 2000 et sur le paquet Santer. Mais comment ne pas aborder ce sujet à l'approche du Conseil européen de Luxembourg des 12 et 13 décembre, alors que se préparent les négociations de l'OMC, qui devraient débiter le 1^{er} janvier 2000 ?

Dans la mesure où nous tenons particulièrement au maintien de la préférence communautaire, comment ne pas être inquiets de ce qui est proposé dans le paquet Santer ? Si nous comprenons bien qu'il peut être estimé trop lourd de consacrer 51 % des crédits européens à l'agriculture et si nous sommes prêts à reconnaître qu'il faut diminuer ces interventions, nous ne saurions accepter n'importe quelle modération. Nous refusons évidemment tout ce qui aboutirait au démantèlement de la seule véritable politique européenne au nom du ralliement à l'ultralibéralisme agricole.

En Dordogne, sans doute comme dans tous les autres départements, les chambres d'agriculture et la FDSEA ont procédé à des simulations. La mise en œuvre de ces propositions aboutirait à une perte de revenus de 1 050 francs à 1 740 francs par tête de bétail dans les exploitations d'élevage. Cette perte serait également considérable pour les exploitations à prédominance bovin-lait. Pour d'autres catégories d'agriculteurs, elle pourrait être de 100 000 francs par exploitation, et ce sont de toutes petites exploitations.

De telles pertes de revenus seraient funestes pour les exploitations familiales qui ont déjà tendance à disparaître. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un tiers des 1,6 million d'exploitations qui existaient en France en 1970. Aller plus loin porterait gravement atteinte à la ruralité, à l'aménagement du territoire. C'est pourquoi je suggère que nous options pour une autre politique, une politique non plus tournée vers les grands céréaliers et les betteraviers, l'élevage industriel très consommateur en pesticides et en engrais dangereux...

M. Christian Jacob. C'est complètement faux ! Les volumes ont diminué de 20 % en vingt ans !

M. Michel Suchod. ... mais orientée vers la défense des terroirs, de la qualité des produits, des hommes, afin qu'un tissu rural dans lequel continue d'exister dans nos campagnes françaises.

M. Jean Michel. Très bien !

M. Michel Suchod. Nous souhaitons donc, à l'Assemblée, la création d'un groupe d'études sur l'agriculture et le monde rural dans lequel tous nos collègues seraient admis.

M. Christian Jacob. Encore heureux !

M. Michel Suchod. Ils rejoindraient MM. Marchand, Saumade, Rebillard, Colcombet, Christian Paul et Mme Aubert, qui ont pris cette initiative. Cela nous confortera dans le sentiment que l'agriculture française, avec ses spécificités, a un avenir au moment où l'élargissement de l'Europe provoque une réforme aussi contestée et aussi contestable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Monique Denise.

Mme Monique Denise. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la protection sociale agricole assure la couverture des risques encourus par les exploitants agricoles, leurs salariés, ainsi que leur famille. Les exploitants agricoles relèvent d'un régime spécifique géré par la mutualité sociale agricole, dont le financement est assuré par le BAPSA, le budget annexe des prestations agricoles, dont l'enveloppe s'élèvera, en 1998, à 87,7 milliards de francs, soit une progression de 0,6 % par rapport à l'année précédente.

Avant d'aborder le débat de fond que ne manquera de susciter le projet de BAPSA, je veux souligner que le travail d'analyse, de critique et de proposition du législateur est rendu difficile par un changement permanent de nomenclature et de présentation.

En 1996, on recensait, pour les prestations d'assurance maladie servies, plus de 2,5 millions de bénéficiaires pour 600 510 cotisants actifs. En assurance vieillesse, le rapport était de 1,7 million de bénéficiaires pour 775 150 cotisants actifs. Le déséquilibre démographique du régime agricole s'est encore creusé depuis la loi sur l'abaissement progressif de l'âge de la retraite. Désormais, le paiement des retraites représente environ 55 % des dépenses.

Les contributions sociales des agriculteurs sont, depuis 1996, intégralement calculées sur leurs revenus professionnels. La bonne tenue des revenus agricoles en 1996 et en 1995, ajoutée à la toute nouvelle mesure de 700 millions de francs, permettront une diminution de leur effort contributif. Par ailleurs, le transfert mécanique des cotisations sociales vers la CSG aura pour conséquence une baisse notable des cotisations des agriculteurs, de l'ordre de 5,5 %.

Le choix du Gouvernement est un point positif qui se traduira par une augmentation notable du pouvoir d'achat des agriculteurs.

M. André Angot. Les rapporteurs ont dit le contraire !

Mme Monique Denise. On peut noter également que certains retraités seront exonérés de CSG sous condition de revenus.

Les principaux postes de dépenses sont répartis en quatre sections : cotisations vieillesse, assurance maladie, prestations familiales, financement et prise en charge des exploitants en difficulté.

Les prestations vieillesse constituent le principal poste de dépenses. Elles s'élèvent à 48,4 milliards de francs.

Les retraites proprement dites – proportionnelles et forfaitaires – et les pensions de réversion progressent de 2,2 % par rapport au BAPSA de 1997, malgré la légère diminution du nombre de retraités.

Cette augmentation profitera aux retraités les plus modestes et bénéficiera à plus de 208 000 anciens chefs d'exploitation et à 280 000 autres retraités comprenant les conjoints et les anciens aides familiaux. La dépense supplémentaire est de 300 millions de francs.

Par ailleurs, 700 000 petits retraités agricoles, principalement anciens chefs d'exploitation, bénéficieront de la suppression de leur cotisation maladie. Le gain de 2,8 % sur leur pension se traduira par un gain de pouvoir d'achat de plus de 500 millions de francs.

Toutefois, il est évident que le montant des retraites est particulièrement faible : 2 190 francs par mois en moyenne pour un ancien chef d'exploitation et 1 147 francs par mois en moyenne pour l'épouse. Encore ne s'agit-il que de moyennes, et bien des couples d'agriculteurs retraités doivent vivre avec moins de 3 337 francs par mois.

Lors des questions au Gouvernement du mardi 21 octobre, M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a annoncé en votre nom, monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, que le Gouvernement, sur proposition des groupes socialiste et communiste, avait décidé une revalorisation de 500 francs par mois – soit une hausse de 33 % – du montant des retraites les plus faibles. C'est un premier pas et il est significatif. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Christian Jacob. C'est faux !

M. André Angot. Il s'agit de toutes les retraites !

Mme Monique Denise. Ainsi, 700 millions de francs de dépenses supplémentaires seront inscrits à ce titre dans le BAPSA, financés par une hausse du plafond des dépenses de 500 millions et par des redéploiements budgétaires pour 200 millions. Il s'agit d'un effort considérable.

M. Jean-Claude Daniel. Très bien !

Mme Monique Denise. Dans son discours d'orientation, M. le Premier ministre a indiqué qu'il fallait donner plus à ceux qui ont le moins. Voilà un geste concret et significatif en direction des retraités agricoles qui ont les revenus les plus faibles.

M. Alain Le Vern. Tout à fait !

Mme Monique Denise. Les financements provenant de la solidarité interprofessionnelle et de la solidarité nationale représentent 81,5 % des recettes du BAPSA.

Comme dans les autres régimes, la protection sociale en agriculture évolue selon un principe, la solidarité, et une contrainte : la maîtrise des dépenses de santé.

Le Gouvernement a choisi la parité du secteur agricole avec les autres régimes en termes de prestations et de contributions. Il est tout à fait souhaitable que les prestations dont bénéficient les exploitants agricoles soient largement harmonisées avec celles du régime général, ce qui bénéficiera surtout aux retraités les plus modestes.

Il est également souhaitable d'instaurer la parité pour l'épouse de l'agriculteur qui a participé, pendant toute sa carrière, aux travaux de l'exploitation agricole. En effet, elle ne perçoit actuellement que la retraite forfaitaire, qui se situe aux alentours de 1 512 francs par mois.

Enfin, monsieur le ministre, est-il possible de rassurer les quelque 6 000 futurs préretraités en leur annonçant la poursuite d'une mesure qui leur permettra de prendre un repos bien mérité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Arnaud Lepercq.

M. Arnaud Lepercq. Monsieur le ministre, les nouvelles réformes envisagées par le paquet Santer pour la politique agricole commune semblent ignorer les exigences particulières de l'élevage en zone herbagère.

L'élevage étant déjà défavorisé par rapport aux autres productions soumises aux organisations communes de marché, pour lesquelles les aides compensatoires à l'hectare sont beaucoup plus élevées, l'Etat français avait judicieusement mis en place une prime à l'herbe qui participait au maintien de la rentabilité des élevages dans les zones réputées fragiles ou difficiles.

Elle mérite d'être soutenue, compte tenu à la fois de sa vocation économique et de son rôle environnemental. Un effort significatif est aujourd'hui plus que jamais indispensable. Il faudrait porter cette prime de 300 à 600 francs par hectare, si l'on veut maintenir, dans ces régions difficiles, une agriculture véritablement compétitive.

Par ailleurs, nul n'a nié la nécessité de mettre aux normes les bâtiments et les exploitations agricoles. Il convient donc de maintenir cette disposition que Mme le ministre de l'environnement devrait considérer à son juste intérêt plutôt que d'ajouter des critiques et des politiques néfastes à une activité qui a forgé nos paysages et géré nos ressources naturelles. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

La maîtrise de la pollution d'origine agricole est tout à fait logique. Cependant, lorsque l'on décide, compte tenu des particularités de l'agriculture, de faire jouer pour ce secteur le principe pollueur payeur, il convient de mobiliser des moyens budgétaires en conséquence. Mais, alors que 350 millions de francs par an sont nécessaires pour mener à bien le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, 175 millions de francs d'autorisations de programme seulement y sont consacrés dans le budget.

L'Etat a imposé aux collectivités territoriales et aux agences de bassin le cofinancement des mesures de mise aux normes. Or l'Etat, qui les a contraintes à être des partenaires dans cette opération, ne parvient même pas à s'aligner sur les financements qu'elles ont dégagés. Il faudrait que le budget apporte les moyens financiers correspondants.

Les mesures mises en œuvre en annexe de la politique agricole commune illustrent et soutiennent les contributions aux activités de gestion de l'espace. Les objectifs pour promouvoir des méthodes d'exploitation respectueuses de l'environnement ont été acceptés simultanément par l'Union européenne et par les États membres, malgré les discours démagogiques en faveur d'une agriculture environnementale, dont on oublie les exigences de rentabilité. Or l'Etat français ne parvient même plus à mobiliser les crédits nécessaires à la mise en œuvre des financements attribués dans ce cadre. Pourtant, il est indispensable que la totalité des engagements prévus au niveau européen soit utilisée. Les crédits du ministère de l'agriculture ont un rôle incontournable dans cette perspective.

Enfin, monsieur le ministre, à l'heure où l'on veut permettre aux agriculteurs de diminuer leurs charges d'exploitation, l'utilisation en commun de matériels est un réel moyen de diminuer les investissements. Pourtant, les financements à taux bonifiés sont actuellement plafonnés, une fois pour toutes, à 2 millions de francs pour les CUMA de moins de vingt membres. Il est indispensable de transformer ce plafond en un encours de 2 millions par CUMA.

C'est avec une attention toute particulière, monsieur le ministre, que le groupe RPR suivra les réponses que vous apporterez sur ces points précis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.

Mme Marie-Hélène Aubert. Monsieur le ministre, je tiens tout d'abord, avec mes collègues écologistes, à saluer les aspects positifs affichés dans les priorités de votre budget.

L'installation des jeunes, favorisée par le fonds pour l'installation en agriculture et l'effort consacré aux stages à l'installation à l'intention des jeunes non issus du milieu agricole, la sécurité et la qualité alimentaires, l'enseignement et la formation figurent parmi nos priorités. Cependant, pour prendre tout leur sens, elles doivent se situer dans le cadre d'une agriculture durable qui reste encore à définir.

Le budget pour 1998 répond-t-il à la crise actuelle ? Pêle-mêle, je cite : la diminution constante de la population active agricole, qui se poursuit et que les installations sont loin de compenser ; l'agrandissement permanent des exploitations ; le gigantisme de certains élevages industriels ; les pollutions diffuses mais importantes, aussi bien de l'eau dont la situation devient, dans certains endroits, dramatique, que des sols ; la dégradation de la biodiversité, la qualité et la sécurité des produits ; la désertification des zones rurales.

Face à cette situation qui ne fait que s'aggraver, comment apprécier le budget qui nous est proposé ?

Même si – nous en sommes bien conscients – ce n'est pas en quelques mois, quelques semaines que l'on peut renverser une logique qui dure depuis plusieurs années, il est clair que ce budget ne répond pas, pas encore, à l'enjeu ni à certaines questions déterminantes pour la santé de nos contemporains, des générations futures, et pour l'état de notre territoire.

L'avenir de l'espace rural passe par un nouveau contrat agricole, partie intégrante de la société plus humaine que notre majorité plurielle s'est engagée à construire. Ce nouveau contrat passe notamment par un engagement plus fort sur les politiques suivantes.

Les mesures agro-environnementales impulsées par l'Europe et finalement adoptées en 1993 en France devraient favoriser la prise en compte de territoires aux caractéristiques particulièrement fragiles où les activités agricoles doivent tenir compte de précautions particulières. Si leur budget global reste constant, on peut néanmoins s'interroger sur le fait que les trois quarts de ce budget sont dévolus à une mesure sans impact environnemental bien défini, dite prime à l'herbe. Cette mesure d'aide à l'agriculture ne comporte aucun cahier des charges et peut même financer des prairies artificielles ; c'est souvent un simple soutien à l'élevage qui ne devrait donc pas relever du budget des mesures agro-environnementales, mais d'une politique clairement définie d'encouragement à un élevage extensif de qualité que nous soutenons.

M. Christian Jacob. Qu'est-ce que la prime à l'herbe si ce n'est pas cela ?

Mme Marie-Hélène Aubert. Les mesures agro-environnementales pourraient alors concerner leur véritable objet : des opérations locales regroupant différents interlocuteurs – agriculteurs, associations, administrations – en concertation.

Les opérations locales sont les mieux adaptées à un objectif de durabilité et de prise en compte de territoires spécifiques tout comme l'aide à l'agriculture biologique.

Le Gouvernement et sa majorité plurielle devraient mettre un accent particulier sur cette question. Or ils reconduisent à peine les crédits alloués en 1993, sans plus d'ambition.

De plus, le plan de développement durable, dont la logique est bonne en ce qu'elle tend à améliorer réellement le système d'exploitation, est une bonne voie pour l'avenir puisque c'est toute l'agriculture qu'il faut rendre plus respectueuse de l'environnement et non quelques îlots qui sont une exception alors qu'ils devraient être la norme. Le plan de développement durable doit être encouragé de façon plus volontariste en privilégiant une démarche collective de territoire.

Deuxième exemple, le fonds de gestion de l'espace rural ne sert malheureusement plus son objectif initial. C'est un des rares crédits pour gérer les espaces. Son contenu et ses objectifs sont à redéfinir. Il doit devenir un véritable outil d'aménagement du territoire, pas seulement réservé aux agriculteurs ou à leurs groupements.

Enfin, la situation de l'enseignement agricole, malgré les efforts entrepris, nous inquiète fortement. L'enseignement privé bénéficie de crédits croissants, plus que l'enseignement public qui manque cruellement de moyens. Comment accepter une telle disproportion ? Comment constituer une communauté enseignante lorsque de telles proportions de personnels sont dans une situation aussi précaire ?

M. François Sauvadet. Il s'agit d'un rattrapage !

Mme Marie-Hélène Aubert. Il reste encore beaucoup à faire pour que cet enseignement soit adapté au succès croissant de cette filière auprès des jeunes et pour gagner l'enjeu de former des agriculteurs correspondant aux objectifs que nous nous fixons.

Il faut aussi préparer l'avenir. L'enseignement agricole a été créé en 1965 et bientôt un grand nombre de professeurs partiront à la retraite ; il faut songer dès maintenant à les remplacer.

Par ailleurs, la dotation aux jeunes agriculteurs ne sera d'aucune efficacité en l'absence d'un meilleur contrôle des structures et de transparence dans les transactions foncières.

M. Aimé Kerguéris. C'est vrai !

Mme Marie-Hélène Aubert. En définitive, dans ce budget, nous ne voyons pas encore de réforme de fond et l'on tente toujours de nous faire croire que l'on peut développer deux types d'agriculture à la fois, l'une productiviste tournée vers l'exportation et l'autre à l'intention de consommateurs urbains assoiffés d'authentique et de terroir.

M. le président. Je vous demande de bien vouloir conclure, madame.

Mme Marie-Hélène Aubert. Je termine, monsieur le président.

Malheureusement, jusqu'ici la seconde n'a pu bénéficier que des miettes laissées par la première. Quel modèle agricole voulez-vous nous proposer, monsieur le ministre ? Nous attendons de la loi d'orientation et de la réforme de la PAC une réorientation franche de la politique agricole au service de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la qualité, notre meilleur atout sur les marchés. C'est ainsi que l'Europe pourra s'affirmer

face à la puissance américaine. Certes, ce n'est pas facile, mais c'est possible et nous sommes prêts à y contribuer avec les agriculteurs eux-mêmes et l'ensemble de l'opinion qui y est très majoritairement favorable.

En attendant la mise en œuvre concrète, plus forte, dans le cadre de la loi d'orientation, des objectifs que vous avez commencé à afficher et que nous partageons, les élus écologistes s'abstiendront sur le projet de budget de l'agriculture, mais soutiendront, avec notre collègue Michel Suchod, le BAPSA et les premiers efforts, louables, entrepris pour revaloriser les retraites agricoles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. André Angot. On revalorise moins que les autres années !

M. le président. La parole est à M. François Patriat.

M. François Patriat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture donne lieu à un rituel auquel nous n'échappons pas, avec ses manichéismes habituels. Je ne tomberai pas dans le travers qui consiste à lui trouver toutes les vertus ou tous les défauts selon que l'on est dans la majorité dans l'opposition. Vos détracteurs d'aujourd'hui, monsieur le ministre, l'auraient sans doute trouvé honorable en d'autres temps.

M. André Angot. Et réciproquement !

M. François Patriat. J'ai remarqué ce matin que vous ne pouviez pas en faire moins, sans doute auriez-vous pu faire un peu mieux. L'exercice est difficile et vous avez bien défendu les intérêts du secteur dont vous avez la responsabilité, mais ne demandons pas, monsieur le ministre, au budget de répondre à ce à quoi il ne peut pas répondre.

Il porte le sceau de priorités importantes : la formation, la qualité, l'installation, les retraites. C'est aussi le propre du budget que de donner lieu à des répétitions ; il est peut-être aussi l'occasion de répéter une fois de plus qu'il n'y a pas en France une agriculture, mais des agriculteurs, qu'il n'y a pas en France un agriculteur mais des agriculteurs ; ceux du Puy-de-Dôme, ceux de Côte-d'Or, ceux du Morvan et d'ailleurs que j'ai rencontrés savent bien qu'ils ne sont pas traités à la même enseigne...

M. Joseph Parrenin. Très juste !

M. François Patriat. ... ni par le budget ni par la politique agricole, selon qu'ils sont agri-managers dans le quart nord-est de la France ou qu'ils sont exploitants familiaux dans les trois quarts sud-est de la France.

M. Joseph Parrenin. Très juste !

M. Jean Michel. Très bien !

M. François Patriat. Le budget n'est pas la loi d'orientation, mais, dans les deux cas, la notion de temps et de durée caractérise l'activité agricole qui dépend de bien d'autres pôles de décisions.

Vos priorités, monsieur le ministre, trouvent dans ce budget les moyens de nos ambitions. Alors que la population agricole active diminue, les ruraux – monsieur Sauvadet, vous ne me démentirez pas – exigent des crédits maintenus dans un environnement économique stable et avec des perspectives claires.

M. François Sauvadet. C'est vrai !

M. François Patriat. Pourtant, la notion de court terme incluse dans tout budget ne doit pas occulter le long terme. J'évoquerai trois dossiers pour l'illustrer.

Le long terme nécessite une loi d'orientation ambitieuse, que nous préparerons avec vous, je l'espère, monsieur le ministre, pour fixer le cadre, et une négociation européenne ferme pour en assurer les moyens.

Sur le paquet Santer et le début des négociations, monsieur le ministre, nous apprécions votre déclaration à Bruxelles dans laquelle vous vous situez en opposition constructive, en soulignant que l'orientation prise aujourd'hui n'est pas la bonne. Je le dis pour les zones d'élevage en particulier, car le bassin allaitant d'élevage, frappé de plein fouet par l'ESB, a tout à craindre des propositions reposant sur une baisse injustifiée des cours et sur des compensations encourageant la production de viande hors des zones traditionnelles. Dans ces zones, l'élevage est le garant de l'occupation du territoire au sens large, du maintien d'actifs et d'emplois, de sécurité alimentaire par des efforts génétiques faits depuis de longues années, par la traçabilité et par les labels.

L'élevage bovin français est une spécificité qu'il faut défendre, car l'inquiétude des éleveurs n'est pas illégitime et nous comptons sur vous pour faire entendre leur voix.

Le second point – monsieur le ministre, ne m'en voulez pas – concerne la promotion, sur les marchés extérieurs, des produits vitivinicoles notamment. Le député de Beaune dit aujourd'hui à l'ancien ministre de la mer que le vin est la mémoire de la mer et doit être défendu parce qu'il est déjà très connu dans le monde.

Cet enjeu est d'importance économique non négligeable, car la concurrence des pays producteurs, émergente aujourd'hui, est grande, et ne nous permet pas de baisser la garde. Les chiffres de la filière vitivinicole représentent chaque année le contrat du siècle, un excédent net de 31 milliards. C'est l'égal de l'aéronautique et de l'industrie automobile. Ce n'est pas le moment de diminuer l'effort public pour la promotion.

M. François Sauvadet. C'est vrai !

M. François Patriat. Dans de nombreux pays consommateurs, c'est par le vin que l'image de la France se développe et qu'elle peut devenir la référence. La viticulture, c'est 800 000 emplois directs ou indirects pour une activité très liée au territoire. Ajoutons-y le tourisme. J'en veux pour preuve la vente des vins des hospices de Beaune, qui attirera, le troisième week-end de novembre, plus de 100 000 visiteurs en Bourgogne ; chacun sait que les pays viticoles sont aussi hautement touristiques. Il nous faut donc conquérir ces nouveaux débouchés, au risque de réécrire demain de nouvelles pages douloureuses sur l'arrachage des vignes et sur la désertification.

Les professionnels de la filière vitivinicole, avec le soutien des partenaires du commerce extérieur ; de la CFCE et de la SOPEXA, ont établi, sous la houlette de votre ministère, un plan d'action en matière de promotion collective pour 1998-2001, qui doit permettre une progression d'environ 30 % des volumes exportés, représentant environ 4 milliards de chiffre d'affaires, avec des partenaires privés qui cofinancent ces programmes.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue !

M. François Patriat. Je conclus.

Le débat budgétaire va nous permettre de dégager une contribution supplémentaire d'au moins 20 millions de francs, qui sera récupérée sans difficulté par l'impôt. Dès lors, il appartient au ministère de l'agriculture de doter l'ONIVINS de cette enveloppe, soit directement, soit à travers le CSO. L'enjeu est très important, car nos concurrents profiteront de toute faiblesse de notre part et ne regarderont pas passer le train.

M. François Sauvadet. C'est vrai !

M. François Patriat. Je termine sur ce sujet en vous demandant, monsieur le ministre, de réexaminer le dossier des droits de plantation pour les régions de notoriété, notamment, qui ont une opportunité et des besoins de produire.

La troisième partie de mon intervention portait sur la forêt. J'imagine que mes excellents collègues insisteront sur la nécessité de développer la filière bois, de recentrer les actions de l'ONF, de donner à la forêt les nouvelles missions qu'elle entend occuper dans la société à travers les crédits qu'elle mérite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Lengagne.

M. Guy Lengagne. Monsieur le ministre, vous allez aujourd'hui défendre en même temps, dans le même budget, l'agriculture française, qui permet à notre balance commerciale d'être largement positive, et la pêche française, elle, largement déficitaire : 11 milliards de francs chaque année, 850 000 tonnes de poissons importées pour une production française de 285 000 tonnes. Pour mémoire, la seule place de Boulogne traite plus de 300 000 tonnes chaque année.

Curieusement, monsieur le ministre, vous êtes confronté à des contraintes similaires de la part de l'Union européenne. Puisque l'on produit trop de produits agricoles, nous dit la Commission, il faut diminuer les surfaces cultivées,...

M. Christian Jacob. C'est faux !

M. Guy Lengagne. ... mais, puisque l'Europe est déficitaire en poissons, il faut, pour des raisons tout à fait opposées, diminuer le nombre de bateaux. Pour être tout à fait exact, cette diminution a pour but – c'est encore ce que l'on nous dit – de protéger la ressource. Le paradoxe est là : d'un côté, une surproduction que l'on cherche à réduire, de l'autre, un manque de ressources très préoccupant.

Sans vouloir vous taquiner, monsieur le ministre, permettez-moi de relever, au passage, que votre budget prévoit des aides importantes au FIOM, notamment pour favoriser la consommation de poisson. Je rappelle qu'elle a doublé en vingt ans, ce qui est pour la santé de nos concitoyens et pour nos professionnels une excellente chose. Mais le jour où l'on mange du poisson, on ne mange pas de viande. Comment les efforts du ministre de la pêche sont-ils perçus par le ministre de l'agriculture ? (*Sourires.*)

Votre budget, beaucoup ici le reconnaissent, est un bon budget.

Monsieur le ministre, j'ai eu l'occasion de dire ici même, il y a quelques jours, que la pêche était quelque peu l'oubliée de la loi d'orientation. J'ai rappelé que le métier de la pêche industrielle était sans doute le plus dur alors qu'elle a, sur l'emploi, des effets induits bien supérieurs à ceux de la pêche artisanale. Elle se trouve, aujourd'hui, dans une situation défavorisée par rapport aux autres types de pêche. Les aides à l'investissement y sont très inférieures ; les charges sociales y sont beaucoup plus lourdes. Or seuls les chalutiers de pêche hauturière peuvent accéder aux fonds non encore exploités et non encore soumis aux quotas. Qui peut exploiter les bancs qu'en ce moment même on nous pirate, comme l'a rappelé notre collègue Kergueris, au large des Kerguelen, sinon un armement de pêche hauturière à partir, par exemple, de La Réunion ? Mais il n'y a pas que les Ker-

guelen : avec 11 millions de kilomètres carrés sous sa juridiction, la France est l'une des toutes premières nations maritimes du monde ; sachons en tirer parti.

Les bateaux de pêche artisanale vieillissent : dix à quinze ans, en moyenne. Savez-vous que ceux de pêche industrielle ont en moyenne plus de vingt-cinq ans ? Monsieur le ministre, il faut mettre en œuvre un plan de sauvetage de la pêche industrielle, pourquoi pas par un système – je n'ai pas peur de le dire – de quirats...

M. Aimé Kergueris. Très bien !

M. Guy Lengagne. ... système lié, je le précise, à des conditions de respect des principes de conservation, de gestion et des normes sanitaires ?

Avant de conclure, j'ajouterai quelques mots sur le marché.

Vous devez favoriser, monsieur le ministre, la mise en place, avant les campagnes, de plans de pêche par les organisations de producteurs. Il faut instaurer l'annonce anticipée des apports. Il faut développer une politique d'approvisionnement contractualisée entre les organisations de producteurs et les acheteurs.

Comme pour l'agriculture – notre collègue Rebillard le signalait – il faut veiller au respect dans toute l'Europe des mêmes normes sanitaires. Le problème qui se pose à l'agriculture se pose également pour les produits de la mer.

Il faut promouvoir les espèces ramenées par nos pêcheurs qui proviennent des eaux relativement proches, comme le hareng qui est mal exploité par nos transformateurs, ou mettre en valeur ces espèces lointaines qui ne sont pas encore bien connues.

Monsieur le ministre, vous avez su, il y a quelques années, montrer votre volonté de défendre la pêche française. Votre budget montre que cette volonté ne s'est pas émoussée, même si, je ne vous le cache pas, j'aurais préféré que, comme il y a seize ans, vous vous consacriez uniquement aux questions maritimes. Rassurez-vous, monsieur le ministre, malgré cela, je voterai votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Germinal Peiro.

M. Germinal Peiro. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant de traiter de l'installation des jeunes agriculteurs, je tiens à saluer, après mes collègues du groupe communiste et du groupe RCV, l'effort fait par le Gouvernement en faveur des retraites agricoles.

M. André Angot. Moins que les autres années ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Germinal Peiro. C'est faux !

Cet effort va vers ceux qui perçoivent les retraites les plus faibles, c'est-à-dire les aides familiaux et les conjoints. En annonçant une revalorisation de 500 francs par mois, vous avez montré, par un geste significatif, votre intérêt pour ces catégories particulièrement défavorisées. Nous savons qu'il s'agit d'un premier pas. Aujourd'hui, les retraités agricoles de France ont gagné une première bataille. Grâce à votre action et à celle du Gouvernement, nous avons tous le sentiment que leur combat pour davantage de justice sociale est enfin sorti de l'oubli.

Monsieur le ministre, nous avons aussi noté que l'installation des jeunes en agriculture faisait partie des priorités du Gouvernement, conformément à la déclaration de

politique générale du Premier ministre. Cette volonté se traduit, dans le projet de budget pour 1998, par un effort financier de près de 1 milliard de francs.

Nous considérons, comme vous, que l'effort consenti en faveur de l'installation des jeunes en agriculture est une absolue nécessité, tant pour l'agriculture elle-même que pour l'équilibre social, environnemental et territorial de notre pays.

En effet, nous ne devons pas perdre de vue, malgré les efforts consentis au cours des dernières décennies, que les installations de jeunes en agriculture n'ont cessé de régresser, passant d'environ 33 000 en 1987 à environ 15 000 en 1995.

Cette régression, qui concerne principalement les zones d'exploitations familiales et de petites exploitations, marque d'une certaine façon le recul d'une agriculture de terroir. Chaque fois qu'une exploitation agricole meurt, chaque fois qu'un exploitant agricole, même modeste, n'est pas remplacé, c'est chaque fois une petite part de la richesse de notre agriculture qui disparaît. Même si, sur le moment, on n'en mesure pas l'impact sur la production, il n'en demeure pas moins que c'est une potentialité de mettre en valeur un produit local de qualité qui a disparu.

Cette réflexion, qui fait référence au poids économique de l'activité agricole, peut être évidemment élargie à son poids social, environnemental et territorial.

Au moment où notre pays est miné par la grave crise du chômage, il est indispensable de favoriser la création d'emplois dans un secteur où il existe encore des possibilités réelles en dépit des difficultés du contexte national et international. Il est urgent de le faire à un moment où beaucoup de nos concitoyens, souffrant des difficultés de la vie urbaine, souhaitent se maintenir ou s'installer en milieu rural.

Ce souhait est perceptible, monsieur le ministre. De plus en plus de jeunes ont envie de vivre dans leur propre région. De plus en plus nombreux sont ceux qui souhaitent revenir ou venir construire leur vie en dehors des grandes métropoles.

Ce souhait ne peut-être exaucé qu'à la condition que la désertification ne dépasse pas un point de non-retour. Il ne peut être exaucé qu'à la condition que le milieu rural reste un milieu vivant, offrant au-delà de la vie économique une véritable richesse sur le plan de la vie sociale avec le développement des activités associatives, sportives ou culturelles.

Dans ce contexte, l'activité agricole doit conserver toute sa place, car elle est indispensable, nous venons de le voir, sur le plan économique et pour le maintien de la vie sur l'ensemble de notre territoire, comme elle l'est pour préserver les paysages et l'environnement.

Nous le savons, la qualité des paysages et de l'environnement constitue non seulement une force d'attraction vers le milieu rural pour ceux qui veulent s'y installer, mais également une formidable force d'attraction pour ceux qui veulent venir y séjourner. Et nous gardons tous à l'esprit les potentialités que représente aujourd'hui tout le secteur du tourisme rural, y compris pour l'agriculture elle-même qui a su en capter une part non négligeable.

Au-delà de l'effort soutenu en direction des outils classiques d'aide à l'installation que représentent notamment la dotation aux jeunes agriculteurs...

M. le président. Mon cher collègue, veuillez conclure.

M. Germinal Peiro. ... et les prêts bonifiés, vous avez souhaité, monsieur le ministre, renforcer encore votre action au travers du fonds pour l'installation en agriculture doté de 160 millions de francs.

Ce nouveau fonds, qui prend la suite du fonds pour l'installation et le développement des initiatives locales, a pour objet de favoriser des installations hors du cadre classique, notamment hors du cadre familial.

Cette action nouvelle paraît en tous points opportune alors que bon nombre d'exploitations agricoles ne trouvent pas de repreneurs dans le cadre de la famille, et que des jeunes qui ne sont pas issus du milieu agricole souhaitent s'installer en agriculture.

Je vous saurais gré, monsieur le ministre, de bien vouloir nous indiquer quelles seront les modalités d'intervention de ce nouveau fonds, qui devrait favoriser 3 000 installations supplémentaires.

Dans cette attente, je vous confirme que le groupe socialiste vous apportera tout son soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello.

Mme Huguette Bello. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture demeure un pilier de la Réunion : d'une part, elle participe au potentiel économique et productif de l'île, d'autre part, elle favorise la pérennité de notre équilibre social, culturel et territorial. Compte tenu de ces enjeux, nous devons anticiper dès à présent les échéances cruciales pour son développement. Je mettrai plus particulièrement l'accent sur trois d'entre elles.

Une dynamique de concertation a d'ores et déjà été lancée entre l'Union européenne et ses partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour redéfinir l'architecture des futures conventions de Lomé.

Dans ce cadre, notre département peut constituer un point d'appui important pour la coopération avec ces pays. Cela est d'autant plus vrai que l'Afrique du Sud et l'Union européenne sont sur le point de réaliser une zone de libre-échange. On nous dit que certaines productions agricoles seraient exclues de la négociation. Nous n'en savons pas plus.

Force est de constater qu'à ce jour la Réunion n'a pas été associée à ces débats alors que son environnement géo-économique comprend uniquement des Etats ACP, en particulier l'Afrique du Sud.

Il serait judicieux que la Réunion puisse participer à ces consultations et que les documents-cadres européens prennent mieux en compte les atouts et la fragilité du secteur agricole dans le cadre des relations entre les pays ACP et l'Union européenne.

Il ne faut pas oublier, en effet, que nos productions agricoles sont fragiles face à la concurrence ACP aussi bien sur le marché européen que sur le marché réunionnais lui-même.

La réussite de la diversification agricole passe par la prise en compte de cette concurrence qui n'est pas forcément favorable à nos produits. Les fruits et légumes constituent aujourd'hui la première spéculation agricole de la Réunion. Des mesures doivent donc être prises pour consolider cette filière. En effet, des actions doivent être menées tout au long du processus de production, y compris jusqu'au circuit de distribution qui doit être organisé de façon cohérente afin de pérenniser cette filière.

En ce qui concerne la filière canne-sucre, on peut dire que l'organisation communautaire du marché, l'OCM du sucre, qui devrait être renouvelée à l'horizon de l'an 2000, a amplifié les inquiétudes qui pèsent sur cette filière. La mise en cause de l'OCM banane, d'une part, les perspectives d'élargissement de l'Union européenne à des pays producteurs de sucre, d'autre part, ne sont pas de nature, loin s'en faut, à rassurer les acteurs de cette filière.

Pour que cette filière poursuive son développement et que les efforts de modernisation consentis depuis tant d'années ne soient pas remis en cause, il conviendrait que nos agriculteurs ne soient plus en état d'incertitude permanente.

Les dysfonctionnements qui caractérisent nos relations avec les échelons administratifs centraux de l'Europe ou de l'Etat dans le secteur agricole se retrouvent également dans celui de la pêche. Et il est heureux qu'une délégation réunionnaise soit venue récemment souligner le problème, tant à Paris qu'à Bruxelles.

Il apparaît à cet égard que le programme d'orientation pluriannuel, destiné à limiter le développement des flottes de pêche en Europe pour éviter une surexploitation des stocks, en dangereuse diminution, est également appliqué à La Réunion alors même que, du fait de notre localisation dans une zone riche en ressources, la problématique est fondamentalement différente.

On aboutit alors à une situation paradoxale où les crédits mis à la disposition de notre île par l'Union européenne, notamment pour développer la flotte de pêche, ne peuvent être utilisés, et où, parallèlement, l'Union européenne favorise le développement des flottes des pays voisins.

Nous pensons que le renforcement et la rationalisation des moyens en personnels d'Etat affectés au suivi des dossiers des DOM, tant au niveau central qu'au niveau local, pourraient contribuer à résoudre une bonne partie de ces problèmes.

Cela permettrait, par exemple, de ne pas renouveler cet épisode récent sur lequel, monsieur le ministre, mon collègue Elie Hoarau a récemment attiré votre attention. En raison de dysfonctionnements administratifs, en effet, la pêche réunionnaise serait sur le point de perdre 19 millions de francs de financements européens. Dans un département qui compte 40 % de chômeurs, une telle perte n'est pas acceptable.

Comme vous pouvez le constater, les difficultés de l'agriculture et de la pêche réunionnaises sont, dans une large mesure, liées à une insuffisante prise en compte, par les échelons centraux, de nos intérêts et de nos propositions.

Aussi, dans un contexte de mondialisation difficilement maîtrisable pour tous, mais particulièrement pour nos économies insulaires en difficulté, je vous demande de tout mettre en œuvre pour que les incohérences administratives actuelles ne constituent plus une entrave supplémentaire à notre capacité d'initiative et d'adaptation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Gaubert.

M. Jean Gaubert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture est traditionnellement fort attendu dans le monde agricole et rural. C'est bien évidemment pour la représentation nationale l'occasion d'un débat. Mais cette fois-ci, il intervient dans un contexte tout particulier, puisqu'il

s'agit du premier budget de la nouvelle majorité. C'est aussi, d'une certaine façon, un budget d'attente avant la loi d'orientation agricole que nous aurons à débattre au printemps prochain. C'est surtout l'occasion de fixer un certain nombre d'objectifs nationaux et de s'interroger sur la politique agricole commune et, plus généralement, sur les relations internationales. Mes collègues en ont déjà parlé, je n'y reviendrai que pour vous assurer de mon soutien et de ma confiance. Votre connaissance du terrain et des dossiers, votre pugnacité, votre sens de la négociation vous seront d'un grand secours.

S'agissant du budget de l'agriculture que nous évoquons aujourd'hui, je vais insister sur deux points.

Le premier a été peu évoqué par les précédents orateurs : il s'agit de la sécurité alimentaire. L'année 1996 a été marquée par le problème de la « vache folle », et plus généralement par les interrogations des consommateurs sur la constitution de leur alimentation. On a pu constater qu'à beaucoup d'égards, la rupture était proche, sinon consommée, entre certains producteurs, sinon tous, et les consommateurs.

La situation exige donc que nous intervenions à deux niveaux.

Sur le fond, d'abord, il importe d'améliorer la connaissance et le suivi sanitaire, de promouvoir la traçabilité et de valoriser des méthodes recourant moins aux produits chimiques et aux antibiotiques. Cela me conduit à vous interroger, monsieur le ministre, sur le rôle du CNEVA, le Centre national d'études vétérinaires et alimentaires. Cet établissement, qui n'a plus à faire la preuve de ses compétences, qui allie avec bonheur la recherche et la présence sur le terrain et qui jouit de la confiance de la filière, s'interroge sur son devenir, car le Sénat a voté, il y a quinze jours, son intégration à l'agence de sécurité alimentaire. Ce n'est pas tant cette intégration qui pose problème que le sens qu'il faut lui donner, puisque cette agence ne serait pas sous la cotutelle du ministère chargé de la recherche. Le CNEVA risque donc de perdre ses compétences en matière de recherche, alors qu'on sait que la réussite de cette institution est liée à l'alliance de la recherche et de l'expertise. Cela va à l'encontre de la sécurisation de la filière, le CNEVA n'intervenant qu'en aval et non plus en amont. Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous nous fassiez connaître votre sentiment sur ce sujet, bien que le texte ne vienne en débat dans notre assemblée qu'au mois de janvier prochain.

La deuxième action que nous devons mener, c'est la communication.

L'agriculture doit se rouvrir aux autres, rappeler d'abord d'où elle vient, quelles sont les conditions dans lesquelles elle produit, essayer de renouer le contact avec le monde de la consommation, en particulier les associations de consommateurs. Elle doit expliquer que, grâce aux avancées de la recherche, nous connaissons désormais des risques que nous ignorions et que nous n'encourions pas moins. C'est le cas des salmonelles. Il faut que les consommateurs comprennent que la situation sanitaire a évolué dans le bon sens, même s'ils ont le sentiment inverse. Il faut donc renouer le dialogue.

La question de la qualité et de la sécurité alimentaire est souvent liée aussi aux problèmes d'environnement. D'autres collègues ont évoqué les PMPOA. Je ne pourrai en dire que quelques mots, puisque le temps m'est compté.

Ce dossier a été négocié dans la douleur et il présente des aspects délicats qu'il faudra corriger. Ainsi, il donne l'impression d'amnistier les tricheurs. Il faut donc régler

mieux le problème des régularisations et des subventions. Il faut aussi penser à ces chefs de petites exploitations qu'on a classées « non intégrables », considérant que, demain, elles ne seraient pas viables.

Il faut aussi, surtout pour la région bretonne que vous connaissez bien, veiller à ce que les dossiers déposés soient instruits le plus rapidement possible. Vous avez déjà annoncé les moyens pour le faire ; je ne suis pas sûr qu'ils soient suffisants.

Enfin, je crois qu'il faut s'interroger sur le principe même du programme tel qu'il a été constitué. En effet, il repose sur une obligation de moyens. N'aurait-il pas été plus simple pour tout le monde qu'il repose sur une obligation de résultats ?

J'évoquerai en terminant la prime d'orientation agricole. C'est un bon outil dont on sait qu'il a permis l'installation et le développement de nombre d'entreprises agroalimentaires. C'est aussi un outil d'aménagement du territoire puisqu'elle peut être utilisée pour des délocalisations. Depuis quelques années, le niveau de cette prime a considérablement baissé. Le gouvernement précédent a réussi à camoufler les effets de cette baisse en retardant un certain nombre de dossiers,...

M. François Sauvadet. Non, pas ça !

M. Jean Gaubert. ... mais il faudra bien que nous les prenions en compte. Pouvez-vous nous donner des assurances à ce sujet ?

Telles sont les principales remarques que je souhaitais faire sur ce dossier. Cela dit, je partage ce qu'ont dit les collègues de mon groupe, et je m'associerai à eux lors du vote. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Nunzi.

M. Jean-Paul Nunzi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en 1997, il s'est produit dans le Sud-Ouest, particulièrement en Lot-et-Garonne, une crise très grave dans la culture de la fraise. Une mévente totale pendant quinze jours, provoquée par une importation massive de fraises espagnoles sur le marché à des prix de *dumping*, résultant à la fois d'une législation sociale insuffisante et d'une fin de saison de bradage des productions ibériques, est à l'origine du désastre de la saison.

Pour la première fois, les agriculteurs de ce secteur, habituellement individualistes, se sont regroupés au sein d'une association née de la crise, pour s'engager dans une action collective de commercialisation. La perte de 1997 a toutefois été chiffrée par vos services, monsieur le ministre, à 100 millions de francs.

J'interviens sur ce problème aux côtés de Gérard Gouzes, qui s'est beaucoup investi dans ce secteur de production, car mon département, moins concerné, est limitrophe du Lot-et-Garonne où cette culture représente, je le rappelle, 3 000 emplois et concerne 1 300 exploitations. Il est nécessaire d'apporter un large soutien à ces producteurs gravement sinistrés.

Dans un tout autre domaine, monsieur le ministre, permettez-moi de souligner, à la suite de mes collègues, l'importance du problème des retraites agricoles. Cette question devra trouver, à terme, des solutions budgétaires, afin que les anciens actifs agricoles, chefs d'exploitations, conjoints, veuves ou aides familiaux puissent bénéficier de revenus décents. Pour l'heure, il est essentiel d'envisager un effort particulier pour les retraites les plus faibles, dont chacun sait ici l'indigence, notamment celles des aides familiaux, et les pensions de réversion.

L'effort, dans ce projet de budget pour 1998, est significatif et les retraités, j'en suis sûr, y seront sensibles. Mais l'attente est très forte, et déjà ancienne, et il sera nécessaire d'intensifier notre effort dans les budgets qui suivront.

Je voudrais par ailleurs attirer votre attention sur la situation très délicate de certaines associations syndicales autorisées, ainsi que sur celle des coopératives d'utilisation de matériels agricoles.

Depuis 1993, quatre ASA, associations syndicales autorisées d'irrigation du Tarn-et-Garonne font l'objet de redressements fiscaux liés au calcul de la taxe sur la valeur ajoutée. Actuellement, le contentieux porte sur un total de près de 30 millions de francs, dont 28,5 millions pour la seule ASA de Valence-d'Agen et Moissac.

A l'évidence, les conséquences financières de ces rappels de TVA mettent directement en péril ces organismes. Une solution concrète et rapide devra être trouvée.

Ces situations posent la question plus générale du régime de TVA applicable aux associations de propriétaires qui réalisent des travaux d'irrigation d'intérêt agricole.

Concernant le taux de TVA applicable aux opérations effectuées par les ASA, un taux réduit sur la totalité des opérations, réalisées avec ou sans l'intermédiaire d'un fermier, devrait être maintenu. Cette confirmation harmoniserait définitivement la situation des ASA avec celle des syndicats d'adduction d'eau potable où le taux réduit de 5,5 % frappe l'ensemble des opérations, qu'elles soient réalisées ou non en régie directe.

D'autre part, la reconnaissance des subventions versées annuellement, mais préalablement accordées au moment des investissements, comme des subventions d'équipement ouvrant droit au régime de dérogation à la taxation, correspondrait très exactement à la logique dans laquelle ces subventions ont été octroyées.

En effet, le remboursement des annuités par des subventions des collectivités locales, en l'occurrence les conseils généraux, a pour vocation d'autoriser des investissements plus lourds.

J'ajoute, à cet égard, qu'au moment où la suppression d'aides spécifiques aux cultures irriguées est clairement envisagée on ne peut, dans le même temps, augmenter la taxation sur les irrigations.

Un problème similaire touche les coopératives d'utilisation de matériel agricole. En effet, les CUMA du Gers et de Tarn-et-Garonne ont fait l'objet de vérifications du taux de TVA appliqué à leurs travaux, puis de redressements sur la base d'une interprétation défavorable de la circulaire DPE SPM C79 4012 du ministère de l'agriculture en date du 8 mars 1979. Il s'ensuit des discriminations entre les CUMA, taxées à 20,6 %, et les entrepreneurs, auxquels s'applique un taux de 5,5 %. Il y a là une triple incohérence : d'abord, parce qu'une même opération connaît une taxation différenciée ; ensuite, parce que les CUMA ne sont considérées que comme des loueurs de matériel alors que la responsabilité de la coopérative et de ses adhérents est totalement engagée dans l'utilisation des outils agricoles. Il s'agit bien là d'une mise à disposition et non d'une location, comme l'affirment les services fiscaux.

Il y a surtout incohérence au regard de la vocation et du rôle des CUMA, dont vous avez rappelé, il y a peu, monsieur le ministre, l'efficacité en matière de diffusion de l'innovation, dans la perspective d'une agriculture de pluriactivité notamment axée sur le développement de microfilères locales.

Enfin, et ce sera mon dernier point, il me semble souhaitable de réfléchir de façon approfondie à l'installation des jeunes agriculteurs, dont vous avez fait une priorité de votre budget.

En effet, une part importante des nouveaux exploitants, entre le tiers et la moitié selon les départements, s'installent hors dotation aux jeunes agriculteurs, soit qu'ils s'installent sur des structures initialement trop petites ou en pluriactivité, soit que leurs productions aient des spécificités non reconnues, soit que, pour des raisons diverses, ils ne puissent suivre une formation adaptée.

Ce constat ne discrédite pas ces aides, mais révèle une certaine inadéquation entre les moyens et les objectifs, qui ne peut s'expliquer seulement par un manque de formation, mais tient aussi à la diversification des activités et des hommes.

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de conclure.

M. Jean-Paul Nunzi. Je conclus.

Si nous voulons, et à cet égard vous avez clairement indiqué vos choix, monsieur le ministre, une agriculture ancrée au cœur des dynamiques locales, soucieuse des territoires, il est impératif que le renouvellement des générations s'affirme comme une priorité de notre politique. Il y a là un enjeu essentiel.

M. Martin Malvy. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, dernier orateur inscrit.

M. Alfred Marie-Jeanne. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, chers collègues de l'Assemblée, j'ai deux petits mots et quatre paroles à vous dire.

Le premier mot aura trait à l'agriculture, et, pour ne pas me disperser, je me cantonnerai à prendre comme défense et illustration de mes propos l'unique exemple édifiant des tribulations de l'organisation commune du marché de la banane au regard des risques encourus pour les producteurs martiniquais. L'autre ira naviguer sur les maux qui frappent les professionnels des pêcheries martiniquaises.

Concernant le premier axe, l'OCM banane mise en place par le règlement du Conseil n° 404-93 est l'objet d'attaques répétées au bazooka. Quand l'OMC, l'organisation mondiale du commerce, lézarde l'OCM, c'est tout le volet du système d'attribution des licences d'importation qui s'écroule d'un coup. Cette remise en cause ne sonne-t-elle pas déjà le glas du principe des quotas ? C'est ce que pensent les multinationales américaines pour qui le chemin de la déréglementation totale est désormais ouvert.

Dans cette affaire, l'Union européenne semble accuser et accepter les coups, allant ainsi jusqu'à remettre en cause les accords existants.

Toute idée de préférence est bannie, alors que, dans le même temps, les Etats-Unis d'Amérique peuvent, sans peur et sans reproche, accorder la clause de la nation la plus favorisée à qui bon leur semble, selon leurs intérêts du moment.

C'est l'unilatéralisme américain qui a prévalu une fois de plus, une fois de trop.

Je ne mésestime pas l'enjeu. La disponibilité exportable va augmenter de 3,6 % par an pour passer de 11 millions de tonnes en 1996 à 12,8 millions de tonnes en 1999. Les besoins devraient eux aussi augmenter du même ordre pour les pays de l'Europe orientale.

Cet élargissement prévisible de la demande suscite des convoitises et des comportements d'exclusion. Il devrait au contraire être bénéficiaire à tous, petits et gros producteurs.

En cette fin du xx^e siècle, la raison du plus fort ne devrait pas être toujours la meilleure. Sans quoi le mot « coopération » n'aurait plus sa raison d'être.

Dans ces conditions, que signifierait, pour nous Martiniquais, l'idée avancée d'une agriculture tournée vers l'avenir si cet avenir nous est systématiquement barré ?

Comment comprendre l'attitude intransigeante de l'Allemagne au regard de ses exportations vers la Martinique ? Les taux de couverture des échanges tendent vers zéro pour la Martinique. Ils étaient de 1,49 % en 1994, de 0,75 % en 1995 et de 0,28 % en 1996.

Je ne comprends pas cette Europe qui n'en finit pas de prôner la coopération avec les pays les plus humbles, tout en pratiquant l'injonction d'exclusion justement là où il lui est possible de faire le contraire.

A quoi servirait l'aide si c'est pour nous statufier ?

L'aide attendue doit servir aux investissements dynamiques et non statiques car les dimensions de mon pays ne peuvent faire de lui un concurrent dangereux pour l'Union européenne.

Alors, de guerre lasse, faudra-t-il plutôt planter de la marijuana et venir inonder votre marché porteur pour ce genre de produit ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Micaut. Dites-le à Mme Voynet !

M. Alfred Marie-Jeanne. Quel paradoxe ! Le labeur n'est pas encouragé, le vice l'est.

M. Jean-Claude Daniel. Exactement !

M. Alfred Marie-Jeanne. Ou faudra-t-il rompre les amarres et boycotter, comme vous savez si bien le faire, les produits de cette Europe réfractaire pour se faire entendre ?

Concernant le second axe, dressons un état des lieux : une production d'à peine 6 000 tonnes l'an ; une consommation dépassant les 16 000 tonnes ; un millier de marins-pêcheurs enrôlés faisant vivre environ 2 000 matelots en période dite de Miquelon ; une commercialisation mal structurée ; un plateau continental surexploité qui impose un redéploiement vers le pélagique ; des rapports tumultueux avec nos voisins du continent Caraïbe.

C'est dans ces conditions de pénurie que les directives européennes s'appliquent à nous de façon malencontreuse et sans discernement.

M. le président. Mon cher collègue, il faut conclure.

M. Alfred Marie-Jeanne. Là, surprélèvement ; chez nous, sous-production. Là, surcapacité ; chez nous, sous-capacité. Là, flottille excédentaire qu'on envoie à la casse chez nous, flottille quasi inexistante pour la pêche hauturière. Là, mer à mettre en jachère ; chez nous, dispositifs concentrateurs de poissons à mettre en place pour faire stationner les bancs nombreux qui passent.

M. le président. Mon cher collègue, veuillez arriver à votre conclusion.

M. Alfred Marie-Jeanne. Je sais l'ordre économique *stricto sensu* impitoyable et implacable. Néanmoins, j'ose espérer de mes démarches au nom d'une coopération d'intérêts réciproques bien compris.

Souffrez qu'en terminant, je cite un écrivain africain d'origine congolaise qu'on a laissé crever de faim faute de soins conséquents. Bien que dans l'adversité la plus éhontée, Sony Laboutansi trouva le courage de dire : « J'écris pour qu'il fasse homme en moi. »

Moi, je n'ai pas ce talent-là. Simplement, je crie pour qu'il fasse en vous homme d'attention, de compréhension, de détermination et de dialogue plus poussé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Louis Le Pensec, *ministre de l'agriculture et de la pêche.* Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, qu'attendent les Français de leur agriculture ? La réponse à cette question centrale me paraît susceptible de déterminer les lignes de force de la politique agricole de la France, et donc d'éclairer notre débat budgétaire. J'ai bien écouté ce que les différents orateurs ont exprimé à cette tribune, sous diverses formes. Vous avez pu en développer les contours.

Avant d'aborder l'examen proprement dit du budget de mon ministère, nous pouvons mesurer ensemble la complexité des problèmes auxquels l'agriculture française doit faire face.

La société française est un ensemble complexe et divers. Chacun d'entre nous, selon qu'il est consommateur de produits alimentaires, industriel ou salarié de l'agroalimentaire, citoyen vivant en milieu rural, citadin désireux de trouver du repos à la campagne ou militant écologiste, formule à l'égard de l'agriculture des demandes parfois contradictoires.

Les consommateurs souhaitent que l'agriculture leur fournisse des biens alimentaires de qualité, dignes de confiance pour leur santé, à bon marché, si possible variés tout au long de l'année, mais, en même temps, certains d'entre eux cherchent à acheter des produits différenciés et identifiés, même s'ils doivent payer un peu plus cher.

Les consommateurs sont dans leur grande majorité des citadins, consommateurs de loisirs à la campagne. Ils considèrent que les agriculteurs sont dépositaires d'un patrimoine naturel commun qu'il s'agit d'entretenir et de préserver. Ils souhaitent donc qu'ils ne soient pas cause de nuisances, mais aussi, plus positivement, qu'ils soient producteurs de paysages et aménageurs d'espaces à la disposition de tous. Les « ruraux », qui constituent une population plus large que les seuls agriculteurs, sont également attentifs à mettre en place une agriculture intégrée à un tissu d'activités et de services.

Enfin, les consommateurs, en tant que citoyens, sont confrontés aux difficultés de la vie, en particulier au chômage. Ils demanderont de plus en plus de comptes sur le bénéfice qu'ils tirent des subventions versées à l'agriculture. On assiste ainsi à certaines remises en cause du consensus qui a permis à l'agriculture d'être depuis trente ans le principal poste de dépenses du budget communautaire.

Les industriels, quant à eux, attendent de l'agriculture qu'elle soit en mesure de leur fournir des produits standardisés, de qualité, à des prix bas, adaptés aux besoins de la transformation et à la mise en œuvre de leur savoir-faire technologique.

Certes, ces attentes sont diverses et contradictoires. Elles méritent toutes d'être satisfaites. Notre politique agricole doit permettre aux agriculteurs de répondre à ces

demandes multiples dans les meilleures conditions possibles en étant rétribués pour les réponses qu'ils apportent.

Telle est la finalité de la politique agricole que je souhaite conduire et que traduira le budget que je vais vous présenter dans quelques instants.

Cette politique, le Gouvernement entend la traduire dans un projet de loi d'orientation.

Une loi d'orientation agricole a toujours représenté un acte politique essentiel. Il s'agit en effet d'affirmer le projet agricole de notre pays et les objectifs que nous nous fixons pour l'agriculture française des prochaines décennies. Il s'agit d'indiquer, en particulier aux jeunes agriculteurs, les orientations qui seront suivies par les pouvoirs publics, bref le cadre dans lequel ils vont vivre et travailler.

C'est également un acte politique essentiel pour affirmer vis-à-vis de ses partenaires ce que veut la France, premier pays agricole de la Communauté. C'est d'une grande importance pour l'avenir des discussions que j'ai engagées à Bruxelles.

L'agriculture française a vécu, peut-être plus encore que d'autres secteurs, une phase de développement, de transformation et de modernisation intense au cours de qu'il est convenu d'appeler « les trente glorieuses ».

Les agriculteurs et leurs organisations ont accompagné ce développement en faisant de la modernisation un de leurs thèmes principaux d'action. Les pouvoirs publics ont mis en place le cadre législatif de cette modernisation dans les grandes lois du début des années 1960.

Les résultats sont là. Ils sont flatteurs puisqu'ils ont permis à la France de satisfaire les besoins de sa population, de figurer parmi les grands exportateurs mondiaux de produits agricoles et alimentaires.

Ces succès se sont aussi accompagnés de difficultés, de transformations profondes des modes de vie et des structures, qui ont parfois été vécues difficilement. Les problèmes que nous devons affronter aujourd'hui sont très différents de ceux qui étaient posés en 1960.

Le risque d'abandon ou de déprise de parties très importantes de notre territoire, la concentration excessive des exploitations, l'émergence de risques sanitaires liés à l'alimentation... les difficultés d'adaptation de l'offre à la demande, sont autant de questions et de défis qui sont venus remplacer le besoin de modernisation des techniques agricoles qui constituait l'essentiel des préoccupations il y a un peu plus de trente ans.

A cette fin, nous devons nous attacher à quelques grands objectifs.

Il nous faut replacer le territoire au cœur de la politique agricole. Cela signifie qu'il nous faut réfléchir à toutes les mesures que l'Etat et l'Union européenne adoptent, en nous demandant si elles contribuent ou non à l'existence d'une agriculture vivante sur l'ensemble du territoire français.

Il nous faut également favoriser la diversité des modes de développement des exploitations, car on ne saurait exiger de tous les agriculteurs qu'ils suivent le même chemin qu'ils adoptent le même modèle de développement de leur exploitation. On l'a trop fait par le passé. On a alors privé un grand nombre d'entre eux de la possibilité de choisir une voie en accord avec les spécificités locales, agronomiques et sociales de leur environnement et avec leurs propres aptitudes.

La politique agricole doit également restaurer les liens entre les agriculteurs et le produit qu'ils élaborent, c'est-à-dire favoriser les démarches qui impliquent les agriculteurs de la production à la mise en marché des produits – circuits courts de commercialisation, politique d'identification comme les AOC et, plus généralement, organisation plus poussée des producteurs.

Enfin, notre politique doit véritablement permettre le développement durable de l'agriculture et des exploitations agricoles, avec le souci constant de l'amélioration du statut des exploitations et des conditions de vie et de travail des femmes et des hommes qui les animent.

Ainsi que l'ont souligné M. Suchod et M. Rebillard, l'agriculture doit aussi participer à la mobilisation pour l'emploi, qu'il s'agisse de favoriser l'installation des jeunes en agriculture, l'emploi des salariés agricoles ou le développement d'activités connexes à l'agriculture.

J'aurai l'occasion de revenir devant vous dans quelques mois pour présenter le projet de loi d'orientation qui est en cours de préparation, en concertation étroite avec l'ensemble des organisations intéressées.

Faisant écho aux propos de M. Patriat et de M. Sauvadet, je souhaite que les travaux préparatoires soient l'occasion d'un large débat avec toutes les parties prenantes. Il ne s'agit pas dans mon esprit d'une loi à l'usage exclusif des agriculteurs. Je souhaite bien entendu qu'elle leur soit pleinement favorable, mais il s'agit d'une loi pour l'ensemble des acteurs du monde agricole et alimentaire et, au-delà, d'une loi qui s'adresse à l'ensemble de la société.

La tâche qui est devant nous n'est pas moins exaltante que la modernisation de l'agriculture entreprise au début des années 1960. Elle est sûrement plus difficile à accomplir, dans la mesure où des objectifs qualitatifs exigeant des dispositions spécifiques viennent se substituer à des objectifs quantitatifs qui se prêtaient mieux à des mesures d'application générale. Mais la situation a évolué et rend nécessaire la mise en œuvre de démarches nouvelles.

Messieurs Malvy, Suchod, Patriat et Sauvadet, il n'y a pas dans mon esprit de rupture entre la politique agricole au niveau national, qui sera définie par la loi d'orientation, et le débat au niveau communautaire. En d'autres termes, il ne s'agit pas de définir une orientation productiviste pour la politique agricole commune et une orientation que nous appellerions territoriale pour la loi d'orientation. La compétitivité de l'agriculture n'est pas synonyme d'abandon du territoire ni de destruction de l'emploi.

Il s'agit d'un seul et même débat, même s'il est conduit dans des instances différentes. Les préoccupations que j'ai présentées devant vous dicteront ma conduite aussi bien à Bruxelles qu'à Paris. Cela veut dire que j'entends m'engager pleinement pour que ces orientations soient reprises dans la future réforme de la politique agricole commune.

J'ajoute que le Gouvernement a choisi de dissocier le volet forestier de cette loi d'orientation. Nous mettrons donc aussi en chantier, dès l'année prochaine, une loi forestière.

M. Martin Malvy. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Bien entendu, comme pour la loi d'orientation agricole, je ne saurais négliger les travaux déjà effectués et les réflexions déjà conduites.

La loi forestière poursuivra un double objectif.

Le premier consiste à restaurer les termes de la compétitivité économique de la filière bois ; de fait, l'approvisionnement en bois des industries françaises, très compétitif au cours de la décennie 1980, s'est dégradé depuis 1990.

Le second objectif consiste à construire un cadre juridique cohérent intégrant la notion de gestion durable et permettant de garantir cette dernière avec suffisamment de fiabilité et de lisibilité.

J'en viens maintenant à la réforme de la politique agricole commune et aux propositions contenues dans le « paquet Santer ».

Je pourrais résumer ma position de la façon suivante : une nouvelle réforme de la PAC est nécessaire dans les années qui viennent, mais le projet présenté par la Commission doit être profondément modifié pour être accepté par la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

La réforme de 1992 a permis une amélioration certaine, mais temporaire, de la situation des marchés, et elle n'a pas corrigé les principaux dysfonctionnements de la politique agricole commune. Les soutiens publics restent très inégalement répartis entre les agriculteurs et les secteurs de production, et ils restent très liés aux quantités produites. Vous avez été nombreux à soulever ce problème, auquel j'ai souhaité apporter un commencement de réponse par le biais de la modification des règles en matière de régionalisation des aides aux grandes cultures, que M. Martin Malvy – à qui cette question tient particulièrement à cœur – a évoquée ce matin.

Du fait du mode de répartition, l'intervention publique, communautaire notamment, prend très peu en compte le rôle que l'agriculture peut jouer dans l'occupation du territoire, la préservation de l'environnement et l'emploi.

Parmi quelques cas de dysfonctionnements qui n'ont pas trouvé à ce jour de réponse, je citerai l'exemple du marché de la viande bovine. Déjà secoué par la crise de la vache folle, il risque d'être touché par de graves déséquilibres entre la production et la consommation dans les prochaines années, alors que les stocks d'intervention représenteront l'essentiel de nos possibilités d'exportation hors de l'Union européenne.

Par ailleurs, l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale et la perspective d'un nouveau cycle de négociation au sein de l'Organisation mondiale du commerce rendent nécessaires de nouvelles adaptations de la politique agricole européenne.

Cette réforme doit être l'occasion pour l'Europe d'affirmer son identité agricole propre.

Mais affirmer l'identité de l'agriculture européenne signifie que nous devons avoir une ambition pour notre agriculture et une ambition pour l'agriculture de l'Europe.

Elle ne saurait être réduite à un simple pourcentage abstrait du produit intérieur brut. La multiplicité des fonctions qu'elle remplit au profit de la société tout entière justifie pleinement la place qu'elle occupe dans notre pays, mais aussi dans l'Union européenne. Ce n'est pas d'ailleurs un hasard si la politique agricole commune est la plus ancienne et la plus intégrée des politiques de l'Union. A ce titre, elle a valeur de symbole.

Oui, pour préparer l'agriculture européenne à entrer dans le XXI^e siècle, il nous faut un projet fort et mobilisateur pour l'agriculture européenne. Un projet qui tienne

compte, certes, des échéances internationales auxquelles nous devons faire face, mais qui affirme d'abord l'identité agricole européenne en fonction de ses objectifs propres.

L'identité agricole européenne, c'est tout à la fois – je ne fais qu'esquisser une définition – une agriculture performante qui approvisionne le marché européen et international ; une agriculture soucieuse de la qualité des produits qui réponde à l'attente des consommateurs ; une agriculture assurant un rôle décisif dans l'équilibre du territoire et participant à la vitalité du monde rural ; une agriculture jouant pleinement son rôle dans la consolidation de l'emploi en milieu rural, soucieuse d'une gestion économe des ressources naturelles et qui préserve un environnement de qualité ; une agriculture qui repose sur des exploitations à taille humaine et qui, enfin, participe à la solidarité internationale.

La réforme qui va s'engager doit conforter ce modèle agricole européen ; elle doit donc être conçue en fonction de nos propres objectifs stratégiques à long terme et non pour nous conformer *a priori* aux conclusions de négociations internationales à venir et se concilier les bonnes grâces de certains de nos grands partenaires au sein de l'Organisation mondiale du commerce. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Pour cela, l'Europe doit se donner les moyens de son ambition.

La PAC doit disposer des moyens de soutenir son agriculture et la préférence communautaire doit être maintenue.

Il est évidemment essentiel que la pérennisation du financement de la PAC soit assurée à un niveau suffisant pour permettre la réforme de ses principaux marchés. Il s'agit là d'un point clé, chacun l'aura compris.

Les propositions de la Commission ne sont pas acceptables telles quelles, sans modifications substantielles.

La baisse de prix généralisée, même compensée, ne saurait être la panacée. Elle ne saurait être appliquée à tous les secteurs de production sans discernement. Il convient d'en apprécier, secteur par secteur, l'impact sur les marchés et le revenu des producteurs. Je veillerai à ce que ce revenu soit préservé par la réforme de la politique agricole commune.

J'ai déjà donné mon sentiment là où il le fallait et publiquement sur les propositions de la PAC en matière de viande bovine, de production laitière, de grandes cultures. Je vous épargnerai donc tout développement sur ce point. Il faut malgré tout savoir que la PAC ne se résume pas à un ensemble de mesures sectorielles. Pour ma part, je reste sur ma faim quant au contenu des propositions de la Commission relatives à l'environnement, à l'occupation de l'espace ou à la répartition plus équitable des soutiens.

Le « paquet Santer » évoque un plafonnement des aides. Il semblerait qu'il l'envisage par exploitation, laissant à ce que l'on appelle la « subsidiarité » la modulation des concours publics. Je me félicite cependant de la volonté de la Commission d'aborder ce point, même s'il reste à préciser. Pour ma part, j'y veillerai.

Par ailleurs, une de mes priorités dans la négociation résidera dans le maintien des dispositions communautaires en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs, ainsi que dans celui des indemnités compensatrices pour les régions confrontées à des handicaps naturels.

Voilà, schématiquement présenté, le regard que je porte sur les propositions agricoles du « paquet Santer » à l'issue du deuxième conseil agricole qui lui a été consacré.

Je ne doute pas que nous aurons l'occasion de revenir ensemble sur les propositions de règlement une fois que la commission les aura rendues publiques, au début de 1998. Mais dès avant, nous les évoquerons.

J'en viens maintenant au secteur de la pêche, qui a été évoqué par MM. Mexandeau, Dupilet, Lengagne, Kerguéris et Mme Lazard.

On comprendra que je l'aborde plus succinctement, dans la mesure où votre assemblée a adopté voilà un mois une loi d'orientation du secteur des pêches. J'ai pu, à cette occasion, m'exprimer beaucoup plus longuement.

Cette loi d'orientation, en dernière phase d'adoption par le Parlement, m'apparaît de nature à conforter les atouts de ce secteur. C'est, je crois, un sentiment partagé par l'ensemble des parlementaires qui en ont approuvé les dispositions à l'unanimité.

Ma priorité est de favoriser la valorisation des produits, qui constitue une réponse adaptée au besoin de consolidation des filières. La meilleure prévision des apports, la modernisation du mareyage, le renforcement du rôle des organisations de producteurs, le développement des accords entre les partenaires de la filière, le souci de la qualité à chaque stade et la traçabilité du produit assurent les conditions de cette valorisation.

Cette volonté, cette politique trouvent leur traduction dans le projet de loi de finances. En effet, les deux tiers des dotations sont affectées au fonds d'intervention et d'organisation des marchés, transformé par la loi d'orientation en office des produits de la pêche et de l'aquaculture. Cet office sera opérationnel dès le premier trimestre de 1998.

La pêche française, vous l'avez souligné, est fortement dépendante du contexte international et, particulièrement, de l'Union européenne. Les deux tiers de nos ressources de pêche hauturière proviennent des eaux communautaires. Les zones de pêche thonière océanique dépendent des accords conclus entre l'Union européenne et les pays tiers.

En majorité, les conditions d'accès à la ressource sont établies dans le cadre communautaire, qu'il s'agisse de maîtriser l'effort de pêche pour éviter la surexploitation ou de réglementer les engins de pêche pour protéger les juvéniles.

Maintenir la capacité de capture est nécessaire, mais assurer le revenu de nos pêcheurs est indispensable. C'est pourquoi j'ai l'intention, dès la semaine prochaine, au conseil pêche, de défendre avec fermeté les positions françaises sur les mesures techniques.

Il s'agit aussi de respecter les contraintes communautaires concernant les plans d'orientation pluriannuelle de la flotte, qu'il s'agisse du retard pris sur le POP III ou de la nécessité de mettre en œuvre le POP IV, dont les conditions d'application font encore l'objet de difficiles négociations.

Je n'oublie pas les nécessaires interventions de l'Etat en faveur des entreprises de pêche, qu'il s'agisse des aides aux sorties de flotte, du renouvellement ou de la modernisation des entreprises.

Le maintien de l'accompagnement de l'Etat pour le secteur de la pêche, encore fragile, est cohérent en 1998, à l'heure où vont être mises en œuvre les mesures d'application de la loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines.

Je conçois le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche comme la traduction de ces orientations. Il ne vous aura pas échappé que la discussion autour de la

réforme de la PAC est en cours et que la loi d'orientation agricole ne sera présentée au Parlement qu'au cours du premier semestre 1998. Vous serez d'accord avec moi pour considérer que ces deux échéances fourniront le cadre de la nouvelle politique de l'agriculture que nous souhaitons. Vous ne serez donc pas étonnés que le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche marque des évolutions importantes, indique des directions, anticipe des changements inéluctables. Mais c'est en fonction du vote du Parlement sur la loi d'orientation agricole et des débats que nous aurons ensemble autour de la réforme de la politique agricole commune que nous pourrions donner tout son sens et toute son ampleur à cette nouvelle politique.

Le budget que je vous présente pour le ministère de l'agriculture et de la pêche est en augmentation. Il s'élève en effet à 35,7 milliards de francs, soit une hausse de 1,22 % par rapport à 1997, marquant ainsi la rupture avec le mouvement de réduction des crédits constaté depuis quelques années.

J'ai retenu quatre priorités pour le projet de budget pour 1998 : l'installation des jeunes, la qualité et la sécurité sanitaire, l'enseignement agricole et la situation des retraités agricoles.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Les autres dotations d'intervention du ministère sont quasiment maintenues en francs courants, pour conserver les moyens d'assurer un développement durable et harmonieux de l'agriculture et de la pêche, soucieux d'aménagement rural ou du littoral et d'environnement.

Première priorité, l'installation des jeunes en agriculture a été évoquée, notamment, par MM. Parrenin, Le Vern, Jacobs et Peiro.

J'en ai fait un élément essentiel de mon budget 1998 en y affectant près d'un milliard de francs. Je considère en effet – à l'instar d'une partie des organisations professionnelles et des jeunes du milieu rural – que la mise en place de moyens adaptés à l'évolution du monde rural est le gage du maintien du rôle de l'agriculture dans la société.

Je sais que l'installation est difficile aujourd'hui et qu'elle exige de remplir des conditions hors de portée de nombreux jeunes. Dans notre système actuel, elle se heurte à trois difficultés.

La première vient de l'importance croissante des capitaux à mobiliser pour s'installer.

La deuxième tient des insuffisances de notre politique de structures, qui a favorisé à l'excès la course à l'agrandissement. La loi d'orientation devrait permettre de corriger cette situation.

La troisième tient au fait qu'il n'est pas évident d'attirer vers le métier d'agriculteur des jeunes non issus du monde agricole.

Aussi, pour surmonter ces difficultés, j'ai mis en place un instrument financier nouveau : le fonds d'installation en agriculture, doté de 160 millions de francs. Avec la profession, j'ai commencé à discuter des modalités concrètes d'application du dispositif destiné à favoriser de nouvelles installations, notamment en dehors du cadre familial.

À côté de ce nouvel instrument, j'ai veillé à maintenir à l'identique les dispositifs traditionnels d'aide à l'installation. Il ne faut évidemment pas rejeter les dispositifs qui ont fait leurs preuves : 10 000 dotations aux jeunes agri-

culteurs pourront être financées en 1998 et seront accompagnées par les crédits des OGAF, les opérations de groupements d'aménagement foncier, liées aux opérations agri-environnementales.

Il faut aussi réorienter ces dispositifs. Il convient donc, parallèlement à l'effort engagé avec le fonds d'installation en agriculture, de donner à un maximum de jeunes, issus ou non du milieu rural, la possibilité de s'installer. C'est pourquoi j'ai augmenté de près de 30 % les crédits consacrés aux stages à l'installation. Il s'agit d'une dotation importante de 100 millions de francs qui permettra d'accueillir plus de jeunes, notamment des jeunes non issus de familles du milieu agricole.

Deuxième priorité : la sécurité et la qualité de l'alimentation dont les crédits augmentent de 14 %. M. Le Vern et M. Rebillard, notamment, ont évoqué ce point.

J'avais bien mesuré que j'étais le ministre de la production agricole et alimentaire des agriculteurs, mais je constate chaque jour – mon prédécesseur avait fait le même constat – que le ministère est au cœur de l'actualité de l'ensemble des Français et qu'il doit gérer des questions de société très lourdes.

La sécurité alimentaire est un enjeu de santé publique et une question de société extrêmement importante. C'est un point sur lequel M. Gaubert a particulièrement insisté.

Ce sujet a toujours été au cœur des préoccupations du monde agricole et industriel de la filière alimentaire. Aujourd'hui, il devient plus prégnant et nous devons nous attacher à défendre tant la qualité de nos produits que la sécurité des consommateurs. Si la France est aujourd'hui le premier exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires transformés, c'est notamment dû à l'état sanitaire et à la qualité de ses produits.

L'agence de sécurité sanitaire des aliments devra rationaliser et renforcer les instances d'expertises de l'alimentation humaine et animale ainsi que nos capacités d'organisation aux niveaux national et international. De même, un effort de recherche substantiel sera conduit sur les thèmes de la qualité et de la sécurité des aliments. Le Gouvernement aura bientôt l'occasion d'évoquer avec vous les modalités de création de cette agence.

Le budget pour 1998 se donne les moyens de répondre à ces préoccupations. Les crédits consacrés aux contrôles sanitaires des produits alimentaires, à la santé animale et à l'hygiène des aliments connaissent une progression jamais égalée de 21,3 % par rapport à 1997. La protection sanitaire des végétaux est renforcée, dans la même ligne, avec une augmentation de 16,7 %. Les crédits consacrés aux analyses vétérinaires et phytosanitaires ainsi qu'au fonctionnement des postes d'inspection frontaliers et de la brigade d'intervention sont en progression de 13 %.

Un effort particulier est réalisé en matière d'appui scientifique et technique avec l'augmentation de 6,4 % des crédits du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires qui s'élèvent ainsi à 186,4 millions de francs. Ce centre, qui développe des recherches en matière d'encéphalopathies spongiformes, comme en matière de sécurité chimique et microbiologique des aliments, est de plus en plus sollicité.

Le soutien en faveur de la politique d'identification des produits est marquée par une remise à niveau des crédits de l'INAO, l'Institut national des appellations contrôlées, qui progressent de 8,7 % pour atteindre une dotation de 72 millions de francs, et par un effort particulier, que

vous avez été nombreux à souligner, pour encadrer et soutenir les autres démarches qualitatives : plus 21 % de crédits.

Troisième priorité : l'enseignement et la formation professionnelle agricoles et l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, sujets évoqués, entre autres, par MM. Malvy, Le Vern, Sauvadet, Leyzour et Kergueris.

Ces enseignements constituent une originalité remarquable du monde rural. Ils contribuent à fournir une part décisive des talents dont l'économie agricole et alimentaire a besoin. Notre système d'enseignement, la qualité de ses contenus, ses performances en matière d'insertion professionnelle nous sont enviés.

L'éducation n'avait pas, ces dernières années, été suffisamment prise en compte dans les choix budgétaires du ministère, alors que la demande des familles et des élèves est considérable. Le Premier ministre, dès sa nomination, a décidé que « le retour de la priorité à l'éducation était une obligation nationale ». Conformément à cette orientation, j'ai inversé les tendances du passé dans le budget pour 1998 : les crédits destinés à l'enseignement et à la formation professionnelle s'élèvent à 6,438 milliards de francs, soit une progression de 4,9 %. J'ai donc peine à comprendre certaines remarques. Il semble qu'il y ait, en ce domaine, quelque oubli de ce qu'étaient les chiffres du passé !

Cette priorité à l'enseignement se traduit aussi par la création de 150 emplois et par une impulsion nouvelle donnée au mouvement de résorption de la précarité avec la transformation, pour la première fois dans ce ministère, des crédits de vacation et d'heures supplémentaires en emplois nouveaux : 65 emplois d'enseignants seront ainsi créés.

La priorité à l'enseignement et à la formation se traduit également par l'augmentation des moyens du secteur public, qui atteindront 3,7 milliards de francs, ce qui permettra notamment d'accroître de plus de 9 % les dépenses de formation pédagogique de l'enseignement technique. J'ai bien entendu les remarques qu'a faites M. Leyzour à ce sujet.

L'enseignement supérieur fera l'objet en 1998 d'une remise à niveau importante puisque la quasi-totalité des formations de troisième cycle seront désormais prises en compte dans la contribution de l'Etat au fonctionnement des établissements.

L'enseignement supérieur agricole, agronomique et vétérinaire doit pouvoir s'inscrire dans le mouvement général de modernisation des méthodes d'enseignement. En plus de l'ouverture sur l'Université, l'ouverture sur l'extérieur est indispensable : les bourses à l'étranger voient leurs crédits majorés de 40 %.

J'ai également voulu que la situation des familles défavorisées ne soit pas oubliée et j'ai donc lancé, dès la rentrée 1997, la première étape du dispositif du fonds social lycéen. Le budget pour 1998 y affecte 7 millions de francs.

Enfin, pour l'enseignement privé, il convient de veiller au respect de la loi de 1984 élaborée par Michel Rocard ; les crédits de l'enseignement privé augmentent donc également de 8 %.

Au total, les dotations de l'enseignement et de la formation professionnelle sont fortement majorées. Elles reflètent les formidables atouts de notre dispositif. Elles permettront ainsi de répondre au défi auquel l'enseignement est confronté : la diversification constante des activités de la filière agricole et alimentaire.

La multifonctionnalité de l'agriculture est une réalité que l'enseignement se doit de prendre en compte. Nombre d'agriculteurs sont déjà, et seront encore plus demain, des actifs à fonctions multiples, exerçant, en complément de leur production, des métiers qui relèvent de la transformation et de la commercialisation de produits identifiés et de qualité, de l'accueil sous toutes ses formes et de la gestion de l'environnement.

Quatrième priorité : les retraites agricoles. Ce sujet a été notamment évoqué par MM. Malvy, le Vern, Parrenin, Peiro, Fromion, de Courson, Jacob et Sauvadet. J'aurai l'occasion d'y revenir en présentant tout à l'heure le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles.

A côté de ces quatre priorités, qui engagent l'avenir de l'agriculture, le budget pour 1998 tel que je l'ai conçu sera aussi – avant la loi d'orientation agricole et celle relative à l'aménagement du territoire – un moyen de mener une politique agricole tournée vers l'occupation de l'espace rural et le développement rural.

L'agriculture, comme toutes les autres activités économiques, est confrontée à un processus lourd de concentration territoriale et de délocalisation. Je souhaite donc construire une politique agricole qui, sans négliger les marchés, privilégie le territoire : politique d'installation, politique de structure, politique de compensation des handicaps et de rétribution des services environnementaux.

Cette démarche est indissociable du travail mené par ma collègue Dominique Voynet. Nous avons chacun à mettre en œuvre deux volets d'une même orientation. Nous le faisons en totale concertation parce que c'est l'orientation du Gouvernement et le sens de l'intérêt général. Il n'y aura pas d'occupation harmonieuse de l'espace, pas de développement du tourisme rural ni de politique de label réussie si l'environnement ne prend pas sa place au cœur de la politique agricole.

J'insisterai donc ici sur le maintien des crédits consacrés à l'aménagement rural et à la politique de l'environnement, sujet évoqué notamment par M. Parrenin et M. Le Vern.

Les crédits du fonds de gestion pour l'espace rural – dont on sait combien ils ont pu subir d'attaques l'an passé – sont pratiquement reconduits à hauteur de 140 millions de francs ; ils sont au cœur de mon projet, centré sur l'aménagement et l'ancrage territorial.

Le développement de la compétitivité et de la qualité de l'agriculture ne va pas nécessairement de pair avec l'occupation du territoire. Plus l'agriculture se développe, plus elle se concentre. Il nous faut donc une politique volontariste de localisation des productions et de gestion du territoire pour la production. Le fonds de gestion de l'espace rural en sera l'un des instruments. Je souhaite rassurer M. Parrenin : je compte d'avantage associer les élus à la gestion des crédits dans le cadre des CODEGE.

Les crédits de prime à l'herbe – vous avez été nombreux à les évoquer, notamment M. Malvy – et de mesures agri-environnementales sont également maintenus. Ils constituent un élément essentiel de l'occupation du territoire. Dans le cadre de l'enveloppe de 835 millions de francs inscrite dans le budget pour 1998, je vais engager avec la profession les discussions sur la meilleure utilisation possible de ces dotations. J'ai ainsi proposé à la Commission européenne, d'une part, de reconduire la prime à l'herbe, d'autre part, de développer des actions

favorisant la reconversion à l'agriculture biologique, ou l'extensification, ou encore l'entretien par les agriculteurs de zones fragiles ou de grand intérêt écologique.

La prime à l'herbe doit rester le socle des mesures agri-environnementales en France, et ce tant que les systèmes herbagers ne seront pas mieux pris en compte par la politique agricole commune.

M. François Patriat et M. Jean-Claude Beauchaud.
Bravo !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Dans le cadre d'une politique d'aménagement rural soucieuse de l'environnement, j'ai tenu à préserver les crédits affectés au PMPOA, le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. MM. Malvy, Leyzour et Lepercq, entre autres, ont insisté sur ce point.

Je reste très attaché aux objectifs du PMPOA et des programmes de résorption des pollutions. J'observe que ces programmes ont contribué à la mobilisation du monde agricole en faveur de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Toutefois, leur mise en œuvre soulève des difficultés. C'est pourquoi, en très étroite concertation avec Dominique Voynet, j'ai décidé d'adapter ces programmes, afin de parvenir à un traitement plus juste des dossiers entre les élevages et d'en augmenter l'efficacité, en particulier dans les zones d'excédent structurel.

Par ailleurs, les 45 millions de francs prévus pour le financement des OGAF permettront d'accompagner des initiatives agri-environnementales extrêmement importantes, notamment dans des zones de montagne ou dans des zones humides, essentielles pour la préservation de la biodiversité.

Le projet que je défends d'une agriculture privilégiant l'aménagement et l'ancrage territorial ne signifie pas pour autant l'abandon des moyens destinés à soutenir les productions agricoles.

Les dotations d'intervention en faveur des marchés et de la modernisation des filières sont pratiquement reconduites, qu'il s'agisse des crédits des offices agricoles avec 3 059 millions de francs ou des crédits du fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la mer – le FIOM – avec 125,3 millions de francs. C'est pour moi l'occasion de redire que les crédits de la filière pêche ne sont pas en recul.

La filière pêche est engagée dans une profonde démarche d'organisation et de restructuration. Il s'agit de mieux positionner l'offre française sur des marchés concurrentiels, mais porteurs, de façon à revaloriser les produits débarqués pour garantir la rémunération de la production. La filière est encore insuffisamment structurée et les crédits du FIOM permettront de financer les mesures nécessaires.

Parallèlement, les actions en faveur de la flotte de pêche et des investissements à terre seront poursuivies dans le cadre des règles communautaires.

J'en viens au budget annexe des prestations sociales agricoles, le BAPSA.

Le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles s'élève, pour 1998, à 93 milliards de francs, en progression de 1,82 % par rapport à celui de 1997.

En ce qui concerne les ressources, j'insisterai surtout sur les contributions professionnelles.

Les cotisations des agriculteurs sont, depuis 1996, calculées intégralement sur leurs revenus professionnels. Elles évoluent donc comme ces derniers.

A côté des cotisations, la CSG représentera dorénavant un financement de plus en plus important de notre protection sociale.

Enfin, la subvention du budget de l'Etat s'élèvera à 7,8 milliards de francs contre 7,2 milliards en 1997.

Les prestations de vieillesse constituent, avec un montant de 49 milliards, le principal poste de dépenses. L'augmentation des dépenses de retraites, malgré la diminution du nombre de retraités, correspond en partie à la deuxième tranche du dispositif prévu par la loi de finances pour 1997, ce qui représente, pour 1998, des dépenses supplémentaires de retraite de près de 300 millions de francs.

Vous avez été nombreux, mesdames et messieurs les députés, à relever, comme vos rapporteurs, le niveau insuffisant des retraites agricoles.

C'est un sujet sur lequel j'avais été, comme parlementaire, fortement sensibilisé, dès avant ma nomination au ministère de l'agriculture et de la pêche. J'ai donc fait procéder à un bilan de la situation des retraites des exploitants agricoles, qui a notamment mis en évidence que certaines catégories de retraités étaient les oubliés des mesures précédentes.

J'ai souhaité que l'effort soit d'abord porté sur ces retraités, c'est-à-dire les anciens aides familiaux, les conjoints d'exploitants et ceux d'entre eux ayant accompli une carrière mixte, afin de ne pas pénaliser les agricultrices qui ont repris pendant quelques années la conduite de l'exploitation au moment du départ en retraite de leur conjoint.

Je vous propose donc une première mesure significative pour près de 300 000 personnes. C'est l'objet des amendements que le Gouvernement a déposés et que je vous inviterai à adopter.

Le Gouvernement, comme vous l'a dit M. Strauss-Kahn, poursuivra au cours de la législature cet effort en faveur des plus faibles retraités.

Un retraité ayant travaillé trente-sept années et demie aurait perçu, sans cette nouvelle mesure, 18 650 francs ; il percevra en 1998, grâce au relèvement proposé, 23 750 francs, soit une revalorisation de 5 100 francs par an. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le coût de cette mesure est d'un milliard de francs en année pleine. L'incidence sur le budget de 1998, en termes de dépenses, est de 760 millions de francs, ce qui, compte tenu des économies mécaniques sur le fonds de solidarité, correspondra à un coût net de 680 millions de francs.

Par ailleurs, la substitution de la CSG aux cotisations maladie que prévoit la loi de financement de la sécurité sociale entraînera, en 1998, la suppression pure et simple des cotisations maladie, sans contrepartie de CSG, pour les retraités agricoles non imposables. Ainsi, 700 000 petits retraités agricoles, principalement d'anciens chefs d'exploitation, bénéficieront-ils en 1998, grâce à la suppression de leur cotisation maladie de 2,8 % sur leurs pensions, d'un gain de pouvoir d'achat. Le coût global du transfert est de 510 millions de francs.

Vos rapporteurs M. de Courson et M. Fromion ont fait remarquer que, pour les exploitants agricoles en activité, la diminution des cotisations maladie aurait dû être en 1998 de 6,4 %, et non pas de 5,5 %, pour leur assurer le même gain de pouvoir d'achat qu'aux salariés.

Je leur réponds à mon tour que ce transfert sur la CSG entraînera, pour les agriculteurs actifs et retraités, un gain de pouvoir d'achat de 660 millions de francs. Cet avan-

tage bénéficiera aux plus modestes d'entre eux (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste), pour 510 millions de francs à 700 000 petits retraités agricoles et pour 150 millions de francs à près de 200 000 exploitants à faible revenu et assujettis aux cotisations minimum. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. C'est pour cela que l'opposition s'apprête à voter ce budget !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La situation des salariés et des agriculteurs chefs d'exploitation est à bien des égards difficilement comparable. S'il y a une perception de différences de traitement, nous aurons à en apprécier la portée dans le cadre des discussions sur l'assurance maladie universelle. Cette réforme implique, en effet, l'harmonisation des efforts contributifs des différentes catégories sociales.

Au total, pour les agriculteurs dont la pension est revalorisée, les chefs d'exploitation et les anciens aides familiaux, la mesure globale de majoration de leur pension sera donc de 500 francs par mois en moyenne : 425 francs de majoration de la retraite et 75 francs en moyenne d'exonération de cotisation maladie.

En conclusion, le BAPSA a été préparé avec la volonté de préserver et d'améliorer le régime de protection sociale des agriculteurs et les prestations qui leur sont servies, ainsi qu'aux retraités.

Avant de conclure, je souhaite apporter des réponses complémentaires aux orateurs qui se sont exprimés. Chacun comprendra, car je sais que le président veille, que le temps qui m'est imparti ne me permettra pas de satisfaire pleinement vos attentes, tant vos interventions ont été riches en interrogations.

M. le rapporteur Malvy et M. Sauvadet ont abordé le problème des crédits destinés à l'industrie agro-alimentaire.

Ces crédits de subvention sont en baisse. Cette diminution ne peut en aucun cas être interprétée comme un désintérêt pour ce secteur important, mais peut être expliquée par un étalement dans le temps, décidé par le gouvernement précédent, des engagements pris par l'Etat dans le cadre des contrats Etat-région ; je veux parler des primes d'orientation agricole.

Vous avez été nombreux à évoquer la situation de la SOPEXA. Je n'ignore pas les difficultés qui pourraient se poser à cette société compte tenu de la baisse de la subvention de l'Etat.

Je note que le budget global de la SOPEXA n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Pour ce qui concerne la partie de ses moyens qui lui vient de l'Etat, il a été décidé de conduire une mission sur l'adéquation des moyens aux objectifs de la société.

M. Jean Michel. Bravo !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cette mission devrait lui permettre d'élaborer pour l'avenir un contrat d'objectifs pour une adaptation programmée de l'organisme et, par là même, de mieux assurer son avenir ; cette mission a commencé il y a quelques jours, et j'aurai sûrement l'occasion de revenir sur ce sujet.

M. Christian Jacob. Et que dit-on aux salariés de la SOPEXA ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Mme Huguette Bello a évoqué les négociations entre l'Union européenne et l'Afrique du sud ou les pays ACP. Celles-ci viennent de commencer. Il est bien entendu que je

m'emploie à ce que l'un des soucis majeurs de la délégation française soit d'éviter que ces négociations ne débouchent sur des distorsions à l'encontre de l'agriculture française, et plus particulièrement de celle des départements d'outre-mer.

Dans le secteur de la canne à sucre, l'organisation commune de marché en vigueur n'est pas concernée par le paquet Santer : nous avons donc un peu de stabilité jusqu'en 2001.

Évoquant les produits agricoles de l'outre-mer, je souhaite dire à M. Marie-Jeanne, qui se préoccupe de l'avenir de la production bananière, combien je suis attaché à cette OCM que j'ai contribué à bâtir, et je lui confirme ma détermination et celle du Gouvernement à trouver une solution juste et efficace aux conclusions de ce panel.

Nous avons deux objectifs essentiels : le maintien du revenu des producteurs communautaires et ACP ; l'écoulement de leur production sur le marché européen.

Nous sommes fortement mobilisés pour cela. Je note avec satisfaction que, dans les décisions qui ont été prises, trois éléments essentiels sont confortés : le régime d'aides, le contingentement des importations, le règlement tarifaire préférentiel des ACP.

M. Patriat m'a rappelé que les viticulteurs bourguignons ont besoin de droits de plantation.

M. Philippe Auberger. Très juste !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cela témoigne de la bonne santé de ce secteur, dont j'ai pu me rendre compte récemment à Beaune, et dont je me réjouis.

M. Philippe Auberger. Cela témoigne aussi de la qualité des produits !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je l'ai dit à Beaune.

Il demeure que toutes les régions sont dans la même attente et que nous ne disposons que d'un nombre limité d'hectares.

Les professions viticoles des différentes régions se sont concertées ; je veillerai à ce que l'équité soit respectée, et je n'oublierai pas la Bourgogne, bien entendu.

M. Philippe Auberger. Merci !

M. Philippe Martin. Et la Champagne ?

M. Thierry Mariani. Et les côtes du Rhône ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je remercie M. Parrenin pour l'attention qu'il porte à cet objectif effectivement essentiel qu'est la résorption de la précarité dans l'enseignement agricole.

Je souhaite le rassurer : ce ne sont pas 65 emplois, mais 370 qui seront ouverts en 1998 pour la dépréciation. Les 65 emplois cités sont destinés à prendre en compte la seule situation des agents contractuels régionaux ne dépendant pas de poste budgétaire.

J'ajoute enfin que j'ai veillé, lors de cette rentrée scolaire, à ce que l'ensemble des contractuels soient réemployés. C'est aussi, monsieur le député, un moyen de lutter contre la précarité, et j'ai bien entendu ce qu'ont dit à ce sujet M. Leyzour et M. Dutin.

Le choix d'une agriculture diversifiée et multifonctionnelle au sein des territoires ruraux conduit à délimiter un large champ d'intervention pour l'enseignement agricole : production de biens alimentaires et non alimentaires, transformation des produits par les agro-

industries, activités d'aménagement de l'espace – je fais écho aux interrogations de M. Sauvadet et de nombreux intervenants.

L'objectif majeur que doit se fixer l'enseignement agricole, comme d'ailleurs l'ensemble du système éducatif, demeure l'emploi et l'activité. Cet enseignement doit donc viser en permanence l'insertion professionnelle et sociale de ses anciens élèves. Exercice difficile, car les relations entre emploi et formation sont fort complexes. Il n'est pas séparable des processus d'orientation des élèves au sein du dispositif.

Monsieur Sauvadet, le débat sur le champ d'activité de l'enseignement agricole a, je crois, été réglé. Comment imaginer qu'il pourrait se limiter à 60 000 élèves environ, effectif suffisant pour assurer la formation des seuls producteurs agricoles ?

J'en viens aux regrets exprimés par certains sur l'arrêt du régime de la préretraite. M. Sauvadet aurait dû les exprimer au précédent gouvernement, qui n'avait pas pris, en mai 1997, les dispositions, pour que ce régime ne s'arrête pas le 14 octobre dernier. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. François Sauvadet. C'est faux ! Nous l'avons prolongé !

M. Christian Jacob. C'est vous qui avez décidé de l'arrêter !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Pour ma part, j'ai prévu dans mon budget pour 1998 une enveloppe de 40 millions de francs permettant une sortie souple du système en faveur des agriculteurs en difficulté.

Pour ce qui concerne la CSG, je souhaite rappeler à MM. les rapporteurs Fromion et de Courson que la notion même de taux de change – ils mesurent ce que signifient les mots du fait des différences d'assiette des cotisations – avait échappé au précédent gouvernement lors du basculement d'un point de CSG en janvier dernier.

Pour ce qui me concerne, j'ai non seulement tenu compte du taux de change, mais j'ai donné un gain de pouvoir d'achat à la très grande majorité des agriculteurs.

M. Nunzi a évoqué la situation des producteurs de fraises du Sud-Ouest. Ce secteur des fruits et légumes est, avec celui des tomates, celui qui a rencontré cette année le plus de difficultés.

Je me suis engagé à faire le bilan des campagnes de fruits et légumes à l'automne. Rendez-vous est pris avec les représentants nationaux de ce secteur et je m'efforcerai de trouver un dispositif d'accompagnement permettant aux producteurs de fraises de surmonter ces difficultés et de poursuivre, voir d'amplifier leurs efforts de compétitivité et d'organisation.

S'agissant de la pêche, j'ai déjà évoqué les négociations communautaires en cours. J'ai bien écouté ce qu'ont dit M. Mexandeau et Mme Lazard, qui sont attachés à ce que la Communauté nous laisse un an de grâce pour l'application du POP IV, et je ne peux que souhaiter comme vous, madame Bello, que la spécificité des départements d'outre-mer soit reconnue.

La pêche industrielle, comme l'ont souligné MM. Dupilet, Lengagne et Kergueris, elle est loin d'être oubliée puisque la loi d'orientation sur la pêche prévoit l'étalement des plus-values, demandé depuis plus de vingt ans. Enfin, je peux vous confirmer que je suis disposé à accompagner les stratégies qui me seraient présen-

tées permettant d'assurer la présence des armements français sur l'ensemble des mers du globe. Ainsi que vous le savez, une étude a été demandée au Conseil économique et social sur la pêche industrielle. C'est un sujet très sensible que je suis avec une particulière attention.

M. Dupilet et M. Kerguéris ont évoqué la formation aux métiers de marin. Elle est indispensable à la préparation de l'avenir. Une réflexion est en cours sur le statut public des écoles maritimes et aquacoles ainsi que sur les meilleures conditions possibles de préparation aux métiers techniques et de gestionnaires dans ce domaine.

Tels sont les points forts de mon projet de budget pour 1998. Il me permettra de conduire l'agriculture et la pêche vers de nouveaux modes de production pour rétablir et renforcer la place et le rôle des agriculteurs et des pêcheurs au sein de la communauté nationale.

Nous devons nous efforcer, dans le cadre changeant de l'Europe agricole et de la réforme de la PAC, d'une part, et de l'Europe bleue, d'autre part, d'anticiper sur les évolutions et, pour cela, continuer à dire fortement à Bruxelles notre projet pour l'agriculture et la pêche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Michel Grégoire.

M. Michel Grégoire. Monsieur le ministre, ma question porte sur le régime de garantie contre les calamités agricoles pour les dommages non assurables, pour lesquels vous avez maintenu les crédits à hauteur de 125 millions de francs.

L'application de cette procédure est longue, compliquée, et manque totalement de souplesse pour une bonne adaptation aux diverses situations. Certaines filières, celle des fruits et légumes, par exemple, subissent de façon chronique une situation de crise grave qui nécessite, dans certaines régions, de faire appel quasiment chaque année au « dispositif calamité » pour diverses raisons : gel, sécheresse, mais aussi mévente, la calamité des temps modernes due à la concurrence étrangère ou à une organisation économique mal adaptée face à la distribution.

Les agriculteurs ne demandent pas à survivre grâce aux aides, mais la réalité de notre agriculture est là. Le dispositif d'indemnisation est mis en place après chaque sinistre, selon un schéma qui est aujourd'hui inadapté. Par exemple, un dispositif prévoit des prêts spéciaux à moyen terme, dont le plafond est toujours fixé à 100 000 francs et le taux à 6,5 %. Aujourd'hui, le taux bancaire moyen accessible à tout le monde est souvent moindre. Je crois d'ailleurs que vous allez faire des propositions en vue de remédier à cette situation.

Autre exemple caractéristique : le délai imposé par la procédure pour l'instruction des dossiers et le règlement. Entre douze et dix-huit mois s'écoulent durant lesquels, pour de gros sinistres, bon nombre d'exploitants ont eu le temps de mettre la clé sous la porte. En effet, il faut continuer à payer les charges, comme la MSA, les annuités d'emprunt, effectuer les achats pour poursuivre l'exploitation et faire vivre la famille.

Je vous accorde que le problème n'est pas simple à régler. Il apparaît difficile de répondre aux attentes sans une évaluation sérieuse. Néanmoins, il est urgent que l'on se penche sur les procédures afin de les adapter au monde économique d'aujourd'hui. Dois-je rappeler qu'elles datent du 10 juillet 1964 et que les plafonds n'ont pas changé depuis ?

M. le président. Pouvez-vous conclure, mon cher collègue ?

M. Michel Grégoire. Il y a des pistes à suivre, comme la mutualisation ou le partenariat bancaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. C'est à juste titre que vous évoquez ce point, monsieur Grégoire et que vous insistez sur la nécessité d'adapter le dispositif actuel d'indemnisation des calamités agricoles. Vous aviez d'ailleurs déjà eu l'occasion d'attirer mon attention sur ce problème.

Le dispositif peut paraître quelquefois décalé par rapport aux réalités qui sont vécues sur le terrain par les entreprises, par les producteurs, et parfois par les élus, qui s'étonnent de ses lenteurs.

Nous appliquons une législation. J'entends pour ma part – et je l'ai montré dernièrement en ce qui concerne les calamités du printemps et les calamités sécheresse – accélérer les procédures lorsque cela est possible.

Après le gel du printemps 1997, qui a frappé les arboriculteurs et les viticulteurs, nous avons pris des mesures que je qualifierai de spécifiques et qui m'ont semblé plus adaptées. Je rappellerai que j'ai ouvert un crédit de 500 millions de francs pour des prêts bonifiés à des taux compris entre 2,5 et 4 %, au bénéfice des arboriculteurs et des viticulteurs.

S'agissant de la sécheresse survenue cette année, j'ai eu l'occasion, dans le Puy-de-Dôme, non seulement de parler de l'estimation que l'on pouvait porter sur le sinistre dans certaines régions, mais de m'exprimer sur le dispositif que nous avons pu mettre en place, en liaison avec les professionnels et les collectivités locales. Une aide aux livraisons de fourrage vient d'être décidée et le dispositif est en cours d'application.

La question des calamités est par nature récurrente. Dans toute la mesure du possible, nous travaillons à faire en sorte que les dispositifs soient les plus adaptés possible.

M. le président. La parole est à M. Pascal Terrasse.

M. Pascal Terrasse. Monsieur le ministre, je voudrais vous poser trois questions concernant respectivement la prime d'orientation agricole, le fonds de gestion de l'espace rural et la sécheresse intervenue en 1997.

La prime d'orientation agricole, dite POA, s'adresse particulièrement aux entreprises de collecte, de stockage et de transformation. Cet outil indispensable aide les entreprises de secteurs peu aidés – fruits et légumes, viticulture – à se moderniser et à s'adapter au marché, notamment sur le plan de la qualité.

Au fur et à mesure des années, la ligne budgétaire de la POA s'est vue sacrifiée, en ce qui concerne tant la dotation régionale que la dotation nationale. Est-il besoin de rappeler qu'en 1996 et 1997 la prime a été diminuée de 57 % ?

Dans la région Rhône-Alpes, cette baisse systématique ne s'est pas trop fait sentir jusqu'en 1994. Mais à partir de cette année-là, des problèmes se sont posés.

Monsieur le ministre, envisagez-vous de réévaluer les POA ? Dans notre région, trois projets d'investissements lourds vont être proposés : par le Cellier des Dauphins dans le département de la Drôme, par l'UVICA dans le département de l'Ardèche et par la coopérative de Die. Naturellement, ces aides sont très attendues.

Quant au fonds de gestion de l'espace rural, il a pour objet de financer tout projet d'intérêt collectif concourant à l'entretien ou à la réhabilitation de l'espace rural. La loi

d'orientation du territoire du 4 février 1995 l'avait affecté en priorité aux agriculteurs ou à leurs groupements, mais n'avait pas exclu qu'il puisse, à titre accessoire, pour l'aménagement et le développement, concerner des projets de réhabilitation et de gestion d'espaces naturels soutenus par des associations de gestion d'espaces naturels.

L'article 123 de la loi de finances pour 1997 a rendu éligibles aux crédits du fonds les seuls projets d'intérêt collectif dont les agriculteurs ou leurs groupements sont parties prenantes, excluant par là même les associations de gestion d'espaces naturels.

Les agriculteurs sont certes les principaux acteurs de l'entretien de l'espace rural, mais ils ne sont pas les seuls, de sorte que les associations gestionnaires d'espaces ruraux, voire les collectivités locales présentant des projets d'intérêt collectif, doivent accessoirement pouvoir bénéficier de ces crédits.

M. le président. Veuillez poser votre question, mon cher collègue !

M. Pascal Terrasse. Quelles seront les modalités d'éligibilité au fonds de gestion de l'espace rural ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. A juste titre, M. Terrasse souligne l'importance des projets d'investissements dans le secteur viticole. Ces projets m'apparaissent comme un signe de vitalité de cette filière.

J'ai déjà évoqué, en réponse à M. Malvy, la portée des crédits inscrits au titre de la POA dans le budget de 1998. Ces crédits peuvent – je le comprendrais – être considérés comme insuffisants en période d'abondance de projets. Mais il existe d'autres procédures d'accompagnement des entreprises en développement : je pense en particulier aux crédits gérés par l'ONIVINS.

Je signale simplement qu'en matière de POA existe une certaine conditionnalité communautaire, qui fait que seront privilégiées dans le futur les actions éligibles aux crédits communautaires.

S'agissant du fonds de gestion de l'espace rural, j'ai déjà exprimé ma volonté d'en faire le cœur d'une politique d'aménagement. Les réhabilitations que vous avez évoquées, monsieur Terrasse, sont éligibles. J'ai bien noté la réserve que vous avez évoquée, et j'étudierai les dispositions législatives, notamment l'article 123, pour voir dans quelle mesure peut s'appliquer cette éligibilité.

Quoi qu'il en soit, le FGER est un outil que je considère comme incontournable et que j'entends bien développer.

M. le président. La parole est à M. Jean Gaubert.

M. Jean Gaubert. Monsieur le ministre, lors de la discussion du projet de loi d'orientation sur la pêche et les cultures marines, mon collègue René Leroux avait évoqué, à propos de la captation des quotas, un dispositif que vous connaissez bien : il s'agit de la restitution des kilowatts qui ne devraient plus être considérés comme français dès lors que les bateaux sont pour partie sous capitaux étrangers.

Je souhaiterais donc que vous puissiez nous préciser votre position à ce sujet.

D'autre part, je voudrais vous interroger sur la situation faite aux marins pêcheurs retraités qui ne bénéficient pas des mêmes avantages que les plaisanciers en matière d'autorisation de pêche de plaisance, à savoir cinquante mètres de filet et deux casiers pour les uns contre cent mètres de filet et huit casiers pour les autres.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. S'agissant de la captation de quotas, j'avais précisé, lors de la discussion du projet de loi d'orientation sur la pêche, les conditions qui régiraient désormais les armements sous pavillon français contrôlés par des capitaux étrangers. J'avais notamment défini ce que l'on appelle le lien réel qui devait être établi.

Je ne me lancerai donc pas dans une énumération car il s'agit de la combinaison d'une large gamme de critères. L'armement doit notamment disposer en France d'un établissement stable.

Le Parlement a considéré que ces mesures étaient, dans le cadre des règles communautaires, de nature à permettre que les prélèvements opérés sur nos quotas nationaux profitent à l'économie de littoral et à l'emploi.

Quant au traitement particulier, si j'ose dire, que vous demandez pour les pêcheurs retraités, je vous répondrai que je comprends qu'ils souhaitent continuer à s'adonner à ce qui fut leur travail et à ce qui reste pour eux un loisir. Mais comprenez à votre tour les contraintes qui sont imposées aux pêcheurs professionnels pour la maîtrise de l'effort de pêche et de préservation de la ressource. Tous les pêcheurs, me semble-t-il, doivent être solidaires.

Dans ce contexte, il n'apparaît pas possible d'accorder un traitement privilégié à une catégorie particulière, quels que soient ses propres mérites.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. André Angot.

M. André Angot. Monsieur le ministre, lors de la présentation de votre budget devant la commission de la production et des échanges, vous affirmiez qu'il s'agissait d'un budget conçu dans la continuité des actions engagées par votre excellent prédécesseur, Philippe Vasseur.

Sur de nombreux points essentiels, il s'agit plutôt d'un budget de rupture, sans vision d'avenir. C'est le cas pour la très forte baisse des crédits affectés à la prospection et à la promotion des produits agricoles et agroalimentaires français à l'étranger, de même que pour ceux affectés à la modernisation des industries agroalimentaires et à l'installation des jeunes agriculteurs.

Vous prenez là le risque de faire perdre à la France sa deuxième place sur les marchés alimentaires mondiaux et de déstabiliser l'emploi dans nos industries agroalimentaires et nos communes rurales.

Il s'agit aussi d'un budget sans mémoire du passé. Vous nous avez annoncé *in extremis* le relèvement des plus petites retraites avec un crédit de 700 millions de francs. L'effet d'annonce est alléchant. Mais en réalité, cela représente moins que ce qui a été fait chacune des dernières années, en tout cas moins que ce qui était prévu par le précédent gouvernement.

Vous avez aussi prévu de supprimer la préretraite.

Monsieur le ministre, l'an dernier, à l'occasion de la discussion du budget de l'agriculture, alors que la préretraite était déjà menacée avant d'être finalement reconduite par votre prédécesseur, vous aviez plaidé en sa faveur dans des termes que l'on peut lire dans le *Journal officiel* : « Supprimer la préretraite agricole m'apparaît en contradiction avec une politique volontariste en matière d'installation, politique qui est l'une des clés de l'avenir de notre agriculture. »

Vous ajoutiez : « On sait à quel point retarder... l'âge d'accès à la préretraite va pénaliser de nombreux cédants et paralyser les installations. » Et enfin : « On ne saurait faire des économies sur la préretraite lorsque le cédant va permettre à un jeune de s'installer, ni reculer l'âge d'accès à la retraite lorsqu'il s'agit d'agriculteurs en difficulté. »

M. Philippe Auberger. Excellent !

M. André Angot. Cette année, vous inscrivez certes des crédits pour honorer les préretraites déjà accordées ou demandées avant le 14 octobre 1997. Mais alors que l'Europe peut continuer à en financer 50 %, vous n'en prévoyez pas la prorogation.

Monsieur le ministre, allez-vous vous obstiner à faire maintenant le contraire de ce que vous demandiez l'an dernier quand vous étiez député de l'opposition ?

M. le président. Mon cher collègue, posez votre question !

M. André Angot. Mes collègues du groupe du RPR s'interrogent : les agriculteurs pourront-ils partir en préretraite en 1998 et en 1999 ? Si oui, à quel âge ? Combien seront concernés ? Avec quel budget ces préretraites seront-elles financées ?

J'ai posé les mêmes questions en commission, mais je n'ai pas eu de réponse, monsieur le ministre !

M. le président. Vous allez l'avoir !

M. André Angot. Cette fois-ci, je ne me contenterai pas d'une pirouette.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. M. Angot ne fait d'ordinaire pas dans la nuance et il adore le mot « rupture ». J'ai souhaité quant à moi qu'il n'y ait pas de rupture en matière de préretraites, et c'est ce qui m'a conduit à prévoir un nouveau dispositif.

L'ancien dispositif a expiré le 14 octobre dernier, mais la transmission des exploitations agricoles demeure très soutenue dans le cadre du présent projet de budget.

Pour 1998 et dans le cadre du règlement communautaire correspondant, il est prévu un nouveau dispositif pour répondre à deux préoccupations : soutenir l'installation au moment où l'agriculteur va prendre sa retraite – il s'agit de l'aide à la transmission, qui interviendra dans le cadre du fonds pour l'installation en agriculture – et offrir un revenu de substitution aux agriculteurs confrontés à des difficultés financières qui devraient cesser l'exploitation entre cinquante-cinq et soixante ans.

J'ajoute qu'une préretraite liée à la restructuration des terres pour les agriculteurs âgés de cinquante-cinq à soixante ans interviendra dans les départements d'outre-mer.

Je reviendrai sur la SOPEXA à l'occasion d'une autre question. M. le président comprendra mon souci de concision, ainsi que le député qui m'a interpellé.

M. André Angot. Je comprends qu'il n'y aura plus de préretraite à cinquante-cinq ans !

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, la réforme précédente de la politique agricole commune, appliquée depuis 1994, a bénéficié d'un contexte international favorable pour les prix des produits, notamment sur les marchés céréaliers.

Un tel contexte favorable a à la fois rendu indolores certaines applications de la réforme et contribué à restreindre les besoins d'interventions publiques pour le soutien des secteurs concernés.

Depuis plusieurs mois, la situation internationale se dégrade et il est fort probable que les prix des céréales qui seront perçus par les producteurs cette année seront inférieurs de 15 à 20 % à ceux de l'an passé.

Les réactions des organisations professionnelles face à votre récente proposition de modification du plan de régionalisation des aides céréalières illustrent bien la montée justifiée de leur inquiétude. Pourtant, vous ne tirez pas les conclusions de ces réalités dans votre budget puisque le chapitre 44-53, relatif aux crédits des offices, accuse une diminution, ce qui affaiblira les moyens de l'Etat pour faire face à certaines difficultés sectorielles déjà prévisibles aujourd'hui.

Il faut corriger à la hausse ces dotations pour faire face non seulement à la dégradation des marchés internationaux, et donc des prix agricoles, mais aussi pour compenser certaines hausses des coûts de production qui résulteront des nouvelles exigences formulées par Mme Voynet en matière de conduite d'élevage et de systèmes de culture.

M. Philippe Auberger. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. M. Schreiner m'a notamment interrogé – j'évoquerai à un autre moment le plan de régionalisation des aides aux grandes cultures – sur le chapitre 44-53 qui concerne les interventions en faveur de l'organisation et de la valorisation de la production agricole et qui regroupe en conséquence les crédits des organismes d'intervention.

La dotation du chapitre proposée pour 1998 s'élève à 3 059 millions de francs, dotation très voisine de celle qui avait été inscrite pour 1997.

Le conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire sera, conformément au rituel, sollicité avant la répartition effective des crédits 1998 entre les différents offices.

Cette dotation, j'en suis convaincu, permettra d'honorer les engagements des aides communautaires. Elle nous permettra aussi d'intervenir en tant que de besoin dans l'organisation des filières.

Pour 1998, il est envisagé de proposer 684 millions de francs au titre du fonctionnement des offices, 627 millions de francs pour la contrepartie nationale des aides communautaires et 1 748 millions de francs pour les interventions au profit des filières.

J'ai tendance à penser que cela devrait apaiser une bonne part de vos appréhensions.

M. Bernard Schreiner. J'en doute !

M. le président. La parole est à M. Michel Inchauspé.

M. Michel Inchauspé. Monsieur le ministre, je voudrais revenir sur la prime à l'herbe pour la montagne.

Vous maintenez cette prime, mais ce qui nous inquiète, c'est que vous regroupiez les crédits qui y sont afférents avec ceux des mesures agri-environnementales sur un seul programme agri-environnemental. Cela vous permet de faire basculer les fonds de la prime à l'herbe sur les autres mesures.

Voudriez-vous nous tranquilliser à cet égard et faire en sorte qu'au lieu de diminuer l'aide, on la fasse passer de 300 à 400 francs par hectare ?

De plus, dans nos petites exploitations de montagne, il faudrait que la charge à l'hectare passe de 1,4 UGB à 2 UGB, l'aide étant de toute manière plafonnée. Cela est possible puisque nous n'avons pas atteint le plafond autorisé par Bruxelles.

Je vous rappelle que, dans nos régions, les nombreux troupeaux ovins ne bénéficient d'aucune subvention pour leur production. Si nous avons la plus forte proportion de jeunes qui s'installent en agriculture, nous avons aussi la plus forte proportion de jeunes qui s'installent sans aucune aide, donc sans DJA. Il faudrait au moins que, pour la montagne, les conditions d'obtention de la DJA soient moins strictes.

Pensez-vous pouvoir organiser une consultation à ce sujet avec le concours des organisations professionnelles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La question posée par M. Inchauspé présente plusieurs facettes.

La politique de gestion de l'espace montagnard qui est mise en œuvre à ce jour doit trouver des développements dans un certain nombre de directions, que je n'énoncerai pas, me bornant à rappeler que la politique de développement rural des zones rurales montagnardes relevant des fonds structurels européens s'est concrétisée par des cofinancements pour le programme spécial Massif central et pour celui concernant les Pyrénées, en cours de réalisation.

Les zones montagnardes relevant de l'objectif 5 a de ces mêmes fonds structurels représentent, à ce jour, 6 000 communes classées en zone défavorisée montagne depuis 1975, date de la directive statutaire de classement en zone de montagne.

Cela étant, depuis la loi de 1955, les avis qui ont été rendus par le Conseil d'Etat sur des projets de décret présentés par le Gouvernement sont négatifs en raison de la question préjudicielle qui a été posée par la Cour de cassation et la Cour de justice européenne. La Cour de justice considère que l'utilisation du terme « montagne » et des noms géographiques spécifiques de montagne est une source d'entraves potentielles aux échanges et est, de ce fait, contraire au droit européen.

Afin de ne pas pénaliser les opérateurs pour lesquels l'utilisation du terme « montagne » ou de noms géographiques spécifiques de montagne est un moyen de valorisation de la production, j'ai décidé de publier, avec ma collègue Mme Lebranchu, une circulaire ayant pour objet de définir les conditions d'utilisation de cette dénomination dans le cadre de la réglementation relative à l'étiquetage. Nous travaillons, par ailleurs, à l'élaboration de nouveaux textes réglementaires conformes au droit européen.

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le ministre, j'ai bien écouté ce que vous avez dit sur les grandes cultures, et notamment sur l'Agenda 2000. Je vous poserai cependant une question un peu plus précise concernant les oléagineux.

Vous savez que la proposition de la Commission est d'aligner les régimes des oléagineux sur celui des céréales. Cela serait tout à fait contraire à ce que nous avons obtenu lors de la renégociation des accords de Blair House. Cela conduirait à abandonner progressivement la culture du colza et du tournesol – celle du colza est particulièrement développée en France – au profit du blé, qui deviendrait alors plus rémunérateur. Cela ne serait cohérent ni avec les besoins de la Communauté européenne ni avec des objectifs d'agriculture bien compris.

Allez-vous défendre les oléagineux devant la Commission, monsieur le ministre ? Allez-vous pouvoir obtenir d'elle qu'elle revienne sur cette position qui nous est très défavorable ?

Deuxièmement, quel est le point de vue du Gouvernement en ce qui concerne le développement des cultures à caractère industriel, en particulier des biocarburants, puisqu'il s'agit, notamment pour le colza, d'un débouché très important ? Le Gouvernement ne s'est pas encore exprimé à ce sujet. Or vous savez que des investissements très lourds, tant publics que privés, ont été réalisés dans ce secteur. Le Gouvernement est-il décidé à appuyer le développement de cette filière ? Comment va-t-il obtenir de la Commission qu'elle débloque les dossiers la concernant, notamment le dossier fiscal ?

M. Christian Jacob. Très bien !

M. André Angot. Excellente question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Votre question, monsieur Auberger, est d'une très grande actualité puisque, parmi les grandes cultures visées par les propositions du paquet Santer, les productions oléoprotéagineuses seraient les plus menacées au cas où ces propositions seraient appliquées.

J'ai tenu à bien préciser la position de la France à ce sujet au commissaire européen, lorsqu'il est venu à Paris il y a quelques jours. Je m'en suis évidemment fait l'écho lors du dernier Conseil des ministres à Luxembourg, en précisant que notre pays attachait à ce dossier une importance extrême et qu'il entendait bien suivre les développements de la négociation sur le paquet Santer en ce domaine.

Je mesure les conséquences qu'entraînerait l'alignement sur le régime de soutien prévu pour les céréales. Une diminution des surfaces colza-tournesol n'est pas acceptable. La menace pèserait non seulement sur les usages alimentaires, mais aussi, vous l'avez souligné, sur les productions de biocarburants. Etant moi aussi favorable à de telles productions, je partage votre analyse des risques.

M. Pierre Micaux. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le Gouvernement a engagé une réflexion interministérielle sur cette question.

M. Christian Jacob. Il faudra vous entendre avec Mme Voynet !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il est incontestable que les régions les plus concernées par ces productions seraient très durement touchées, à la fois dans l'équilibre de leurs assolements et dans le revenu de leurs exploitations. Nous étudions, en concertation avec la profession, des hypothèses alternatives. Mais, au stade actuel de la négociation communautaire, c'est d'abord la garantie budgétaire que j'entends voir confirmer ; les négociations par filière viendront ensuite.

Soyez assuré, monsieur le député, de notre détermination à défendre la filière oléoprotéagineuse.

M. le président. Pour le groupe UDF, la parole est à M. Jean-François Chossy.

M. Jean-François Chossy. Monsieur le ministre, je voudrais évoquer devant vous les problèmes multiples rencontrés par les jeunes agriculteurs, de plus en plus inquiets face à un avenir que vous leur promettez brillant et fertile, mais qui sera, en réalité, terne et aride.

Ils ne peuvent pas – vous le savez bien – vivre uniquement d'amour et d'eau fraîche, de l'amour de leur travail et de l'eau prétendue fraîche de vos promesses ! Il leur faut des engagements fermes et sérieux.

A l'instant où je vous parle, quelque part en France, une nouvelle exploitation va sombrer.

Dans le département que je connais le mieux, la Loire, les perspectives sont moroses. A ce jour, 1 900 chefs d'exploitation ont plus de cinquante-cinq ans ; 52 % laisseront une exploitation non viable en l'état ; 28 % ont une exploitation viable avec un successeur déjà connu ; 20 % ont une exploitation viable, mais pas de successeur.

Monsieur le ministre, vous connaissez, comme nous tous, les arguments mille fois répétés qui démontrent que la disparition des exploitations entraîne la désertification des campagnes et fragilise les infrastructures locales ainsi que les activités commerciales.

Dans le cadre de votre budget, vous avez jeté un mauvais sort au Fonds pour l'installation et le développement des initiatives locales, le FIDIL, créé en 1996 seulement par Philippe Vasseur, à la suite de la charte nationale de l'installation.

Bien sûr, vous proposez en lieu et place un Fonds pour l'installation en agriculture, le FIA, mais ce mécanisme ne pourra pas, à l'évidence, avec ses 160 millions de francs de dotation, financer, d'une part, les anciennes actions et, d'autre part, la prime nouvelle d'orientation des terres.

La disparition annoncée du FIDIL va casser une dynamique qui avait déjà fait la preuve de son efficacité, tant comme levier des énergies et des volontés sur le terrain que pour la mobilisation des financements locaux. Je me permets donc d'insister pour connaître avec précision les modalités concrètes d'intervention du nouveau fonds.

M. Christian Jacob. Des explications s'imposent !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. M. Chossy conviendra que les risques d'abandon et de déprise m'ont déjà inspiré de larges développements, notamment lorsque j'ai esquissé devant vous la loi d'orientation agricole.

Le Fonds d'installation en agriculture est destiné à favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, en particulier non issus du milieu agricole. Il prolonge ainsi les actions du FIDIL et en accroît les moyens à hauteur de 160 millions de francs.

M. Christian Jacob. Non ! L'accroissement n'est que de 10 millions !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ce fonds doit favoriser l'installation de nouveaux candidats. Pour cela, il est indispensable que les nombreux exploitants sans successeur soient disposés à accepter l'installation d'un jeune au moment où ils cesseront leur activité. C'est ce qui a conduit à mettre en œuvre la prime à la transmission des exploitations.

Cette prime, dont le montant moyen dépassera 50 000 francs, sera versée en une fois au moment de la transmission effective de l'exploitation. Mais, à la différence de la préretraite, la prime à la transmission a une vocation structurelle. Les règles d'attribution seront donc simples : c'est le préfet qui, après avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, déterminera si le projet de transmission correspond réellement à une installation qui ne se serait pas réalisée spontanément.

Le FIA est un des outils qui doivent permettre d'accroître le nombre des installations. J'ajoute que des mesures de ce type ont déjà été testées avec succès dans le

cadre des OGAF et des PIDIL. La généralisation de cette action permettra aux partenaires locaux de se mobiliser pour la faire connaître et la promouvoir. Le nouveau fonds permettra de financer 3 000 transmissions par an, donc près de 3 000 installations supplémentaires. Ses interventions prolongeront celles du FIDIL, qui sont inscrites sur la même ligne budgétaire.

M. le président. La parole est à M. Antoine Carré.

M. Antoine Carré. Monsieur le ministre, dans ce budget, l'horticulture ne doit pas être oubliée. Ce secteur d'activité, qui utilise une main-d'œuvre abondante, cherche à rester à la pointe de la compétitivité européenne, tente de se réorganiser au niveau de l'interprofession, connaît un certain nombre de difficultés et ne paraît pas toujours suffisamment soutenu.

Bien que le problème de la TVA ait été réglé par le précédent gouvernement, certaines distorsions de concurrence persistent et des mesures parfois simples et peu coûteuses peuvent être envisagées : favoriser l'adaptation de l'offre des produits à la demande en soutenant l'investissement, en autorisant les cultures sous abri, en facilitant la gestion d'achats destinés à compléter une gamme ou à pallier des pertes ; limiter les distorsions de traitement entre opérateurs du même secteur ; assurer une répartition adaptée des pertes liées à des accidents climatiques.

Des dispositions fiscales pourraient contribuer à la réalisation de ces objectifs : provision fiscale pour mauvaise année avec glissement sur trois ans, par exemple ; exonération de la TIPP sur le fioul lourd servant au chauffage des serres ; TVA appliquée au premier franc ; incitation à l'assurance-grêle ; perception par la direction générale des impôts de la taxe ANDA.

Cette énumération n'est pas exhaustive et l'examen de telles mesures mérite notre attention. Mais on ne peut parler d'horticulture sans évoquer aussi les efforts d'organisation de la profession et, à ce sujet, le devenir du Comité national interprofessionnel de l'horticulture. Un administrateur judiciaire nommé par le précédent gouvernement s'est vu confier une mission à cet égard. Qu'en est-il ?

L'Etat a affecté 60 millions de francs à la liquidation de cet organisme. Il restait à prélever 65 millions de francs, redéployés sur deux ans, sur l'ONIFLHOR. Comment s'effectuera la dissolution du CNIH ? Les stations expérimentales régionales prévues aux contrats de plan Etat-régions seront-elles toujours financées ?

Telles sont, monsieur le ministre, les questions précises auxquelles j'espère de vous des réponses précises.

M. le président. Qu'elles soient précises, monsieur le ministre ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Et néanmoins concises, monsieur le président ! (*Sourires.*)

M. le président. Eh oui, comme cela nous éviterons peut-être une séance de nuit.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Voilà un encouragement.

Monsieur Carré, la fiscalité de l'horticulture pose effectivement un problème particulier, déjà fréquemment évoqué dans cette enceinte. Bien qu'il relève davantage des compétences de mon collègue chargé du budget, je peux vous indiquer que, notamment pour la fiscalité des stocks, qui concerne en particulier les pépiniéristes, il existe des possibilités d'aménagement que beaucoup n'uti-

lisent pas. Quant à l'exonération des taxes locales, il s'agit d'une demande qui n'est pas spécifique à l'horticulture et à laquelle il m'est impossible de répondre favorablement aujourd'hui.

En ce qui concerne le CNIH, je confirme les chiffres que vous avez cités pour le coût de sa liquidation. Celle-ci a été voulue par les professionnels et financée par les pouvoirs publics. Il était donc légitime de restreindre, durant cette période, l'attribution des différentes aides dont bénéficie cette filière à travers l'ONIFLHOR. J'ai néanmoins décidé de maintenir le soutien aux stations d'expérimentation et de recherche, en particulier pour les stations régionales. C'est ainsi que celle de votre région est restée conventionnée avec l'ONIFLHOR en 1997 et le sera en 1998.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Forissier.

M. Nicolas Forissier. Monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention sur le développement de l'élevage intensif de porcs ou de volailles en ateliers hors sol.

Nombre de professionnels de l'agriculture considèrent comme nécessaire le développement des ateliers hors sol pour répondre à l'évolution du marché mondial et à une forte concurrence, notamment pour l'élevage porcin. Ils rappellent qu'il existe une taille critique en deçà de laquelle ces ateliers ne pourront répondre ni aux exigences de la concurrence, ni à celles de la sécurité sanitaire.

Depuis plusieurs années, nous constatons la délocalisation des implantations de ces ateliers du Grand-Ouest Bretagne – région que vous connaissez bien – vers d'autres régions de France, notamment le Centre.

Ce mouvement ne s'effectue pas aisément. L'opinion, plus sensible que jamais aux problèmes d'environnement, à la préservation de la qualité de vie...

Jean Michel. Elle a raison !

M. Nicolas Forissier. ... s'oppose à de nouveaux projets d'implantation ou à la concentration des ateliers hors sol sur certaines zones du territoire. Les populations concernées font aisément la balance entre les avantages de ces implantations et les inconvénients qu'elles présentent : pénétration de nitrate dans la nappe phréatique par l'épandage de lisiers, risques de dégradation des sols ou risques liés à certains équipements, problème des odeurs.

Comment concilier l'exigence de la protection de l'environnement et de la qualité de vie des régions rurales avec l'obligation, pour nos producteurs, d'assurer leur développement et de rester concurrentiels sur un marché mondial, et notamment européen, qui est très disputé ? Il m'apparaît nécessaire, monsieur le ministre, que vous nous précisiez votre position et surtout votre politique sur ces questions d'une grande actualité.

Nous savons que l'évolution technologique permettrait aujourd'hui de réduire, voire de supprimer nombre des contraintes environnementales liées aux ateliers d'élevage intensif. Mais ces nouvelles techniques de séparation du lisier, de traitement des odeurs ou encore d'incinération ont évidemment un coût, que les éleveurs ne peuvent aujourd'hui assumer.

Comme il est néanmoins nécessaire de faire avancer ces techniques, j'aimerais savoir, monsieur le ministre, quels moyens financiers supplémentaires vous prévoyez de dégager pour aider les agriculteurs à les mettre en œuvre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. En évoquant tout à l'heure la préparation de la future loi d'orientation, j'ai mis en évidence les problèmes de société que posent certaines productions.

C'est le cas pour les productions porcines ou avicoles dites hors sol, dont l'image est ternie par des excès constatés ici ou là – mais je me garderai, pour ma part, de généraliser. Quand il y a eu infraction à la législation en vigueur, les tribunaux ont été saisis. Je n'oublie pas pour autant que la filière porcine et la filière volaille représentent des atouts importants pour l'agriculture française.

Nous avons été confrontés, avec Mme Voynet, au problème de la conciliation d'impératifs de respect de l'environnement et de poursuite d'une production. Le Gouvernement, je l'ai déjà indiqué, fera connaître sous peu les dispositions qu'il entend prendre, à la fois pour corriger les effets négatifs de telles productions et pour permettre à des jeunes de s'installer dans ce secteur. J'ai évoqué notamment un meilleur traitement des dossiers, mais il m'est difficile de donner plus de précisions sur un dispositif actuellement soumis à la concertation interministérielle.

M. le président. La parole est à M. Jean-François Chossy, pour une deuxième question.

M. Jean-François Chossy. Monsieur le ministre, il est bien connu que ce qui ne progresse pas recule, et dans les arcanes de votre budget on peut remarquer la reconduction pure et simple en francs courants des 45,2 millions de francs affectés aux opérations groupées d'aménagement foncier, les OGAF.

Vous connaissez l'intérêt que le monde agricole porte à ce dispositif, auquel il est très attaché. Je connais l'inquiétude que suscite la mesure budgétaire que vous nous proposez, et je sais les attentes des jeunes en ce domaine.

A ces jeunes agriculteurs, dont on fait trop facilement et trop souvent les artisans responsables de l'entretien de notre environnement, il faut donner les moyens – tous les moyens – pour travailler mieux et remplir ainsi leur double mission professionnelle : celle, d'abord, de partenaires à part entière de notre économie locale et nationale ; celle, ensuite, d'aménageurs de notre espace vital.

Or les OGAF sont des outils financiers indispensables pour l'accomplissement de ces missions. Je sais bien que, grâce à Philippe Vasseur, l'OGAF du Forez a connu un sort favorable. Je n'en reste pas moins inquiet pour le devenir de ces opérations qui, si elles devaient ne pas trouver les relais budgétaires pérennes indispensables, laisseraient dans le creux des chemins une génération d'agriculteurs qui espère beaucoup.

Alors, monsieur le ministre, je souhaite vous entendre nous dire et dire aux jeunes agriculteurs que l'espoir n'est pas un rêve.

M. le président. Il ne s'agit pas d'une course de vitesse mais, pour éviter une séance de nuit, je souhaite, monsieur le ministre, que vous répondiez de la façon la plus concise.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Dans le cadre du X^e Plan, les OGAF avaient été fortement contractualisées par les régions, à hauteur de plus de 90 % de la ligne budgétaire. Il a été prévu l'an dernier que les engagements résiduels au titre des contrats de plan seraient exécutés sur trois ans au lieu de deux. La dotation budgétaire pour les OGAF – 45 millions de francs – résulte directement de cette disposition à caractère horizontal.

Malgré les faibles reliquats de crédits hors contrats de plan, il a été possible de dégager un million de francs pour le projet Plaine du Forez.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Gilbert Le Bris.

M. Gilbert Le Bris. Monsieur le ministre, dans le monde de la pêche, les années 1993 et 1994 ont laissé des traces. Regardant l'avenir, les pêcheurs eux-mêmes ont été ballotés du pessimisme sur l'évolution de la ressource au désespoir quant à la situation des marchés du poisson. Les jeunes du littoral, entendant parler de paies négatives ou d'aide sociale pour leurs parents, ont vu fléchir leur motivation pour un métier où la pénibilité ne serait plus contrebalancée par un bon niveau de rémunération.

On constate donc aujourd'hui que la catégorie des vingt à vingt-quatre ans ne représente plus que 10 % de l'effectif des pêcheurs, alors qu'elle devrait plutôt avoisiner les 15 % pour un bon renouvellement assurant un rythme d'entrée satisfaisant dans la profession. Mais la perception des choses a souvent un temps de retard par rapport à leur réalité.

Désormais, la situation des exploitants à la pêche tend globalement à s'améliorer, et tant l'histoire de notre pays de tradition halieutique ancienne que les nécessités présentes d'un bon aménagement du territoire et de recherche d'emplois plaident pour une relance du métier de pêcheur fondée sur une réelle conviction dans son avenir. Cela passe par des efforts de formation et par la modernisation des relations de travail à la pêche.

Pour atteindre ce but, il faut aussi aider l'autofinancement de l'artisan pêcheur lors de sa première installation. Que l'on parle de quirat-jeunes ou, en référence aux SOFICA du cinéma, de SOFIPECHE, peu importe, nous n'avons pas le culte des mots. L'important est que cette mesure de la loi-pêche existe et produise tous ses effets.

Monsieur le ministre, comment va fonctionner ce nouveau système d'aide à l'installation des jeunes et, après une mise en application que l'on espère rapide, quels résultats concrets peut-on en attendre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Votre question, monsieur Le Bris, a été au cœur de la discussion de la loi d'orientation. Elle me donne l'occasion de répéter combien j'ai apprécié le travail des rapporteurs. Je l'indique notamment à M. Dupilet.

La SOFIPECHE, que vous avez évoquée, a pour objet de pallier le manque d'autofinancement qui est généralement constaté. C'est une société anonyme qui aura pour objet exclusif l'achat de navires neufs ou d'occasion en copropriété minoritaire, avec un artisan pêcheur ou avec une société de pêche artisanale en première installation avec qui elle conclura une convention.

La SOFIPECHE doit conserver des parts de copropriété pendant cinq ans à compter de la mise en exploitation du navire. Les souscriptions à son capital effectuées avant le 31 décembre 2003 seront déductibles dans des conditions que je pourrai vous faire parvenir par écrit.

J'ai la conviction que la SOFIPECHE devrait intéresser ce qu'on appelle une épargne de proximité constituée tant par des particuliers que par des entreprises de la filière sensible au devenir de la pêche artisanale. Au demeurant, ce ne serait que renouer avec une tradition que certains ports ont connue.

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Lazard.

Mme Jacqueline Lazard. Monsieur le ministre, enfin et heureusement, sous votre autorité, la loi d'orientation sur la pêche prévoit un statut du conjoint de patron pêcheur et des chefs d'exploitation de culture marine. Cette mesure est très attendue sur nos côtes et par la pêche artisanale. Elle est une reconnaissance du travail accompli à terre et pour la gestion de l'entreprise.

Certes, l'inscription de la future société de pêche artisanale au registre du commerce pourra leur conférer un mandat d'administration courante, mais cela est bien insuffisant. Il serait bon que le projet de loi s'oriente vers un statut social dans les domaines de la représentation, de la pension ou de la maternité.

Sans doute faudra-t-il envisager des facilités de formation pour permettre à ces conjoints d'exercer pleinement et au mieux leur activité, mais, d'ores et déjà, monsieur le ministre, je souhaite que vous évoquiez les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle législation et le calendrier qui peut y être attaché.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame Lazard, vous avez déjà évoqué cette question lors du débat sur la loi d'orientation pour la pêche. Il est vrai que ce secteur était le dernier à ne pas octroyer un statut au conjoint qui participe à la mise en valeur et à l'exploitation de l'entreprise.

Ce statut a été créé. Le principe d'un droit à pension au bénéfice du conjoint collaborateur du chef d'entreprise relevant du régime spécial des marins est reconnu, ainsi que la possibilité de remplacement en cas de congé maternité ou d'adoption. Surtout, le droit commun reconnaît un mandat de représentation de l'époux qui s'applique aux sociétés coopératives. Les conjointes pourront être élues dans les organes de direction des coopératives maritimes en lieu et place de leurs époux.

Ainsi que vous le savez, nous sommes dans la phase d'adoption définitive de ce projet, et il me reviendra très vite de prendre les décrets d'application pour que, dès le début de 1998, cette loi produise ses pleins effets.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Monsieur le ministre, la viticulture de notre pays est l'une des principales richesses de notre agriculture. Elle participe grandement aux efforts de notre économie en dégageant un chiffre d'affaires significatif, dont quelque 30 milliards de francs à l'export. Plusieurs centaines de milliers d'emplois sont directement liés à la vigne et au vin. Je n'insisterai d'ailleurs pas sur la notoriété de nos vignobles qui enrichit et diffuse dans le monde l'image de l'excellence française.

Pour parvenir à un tel résultat, nos vignerons et leurs structures ont entrepris, depuis des décennies, des efforts extrêmement importants en matière d'investissement, de dynamisme et de qualité.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, après avoir évoqué trop rapidement l'importance de ce secteur économique qui me tient tout particulièrement à cœur en tant que député de Vaucluse, et donc des côtes du Rhône, je ne peux m'empêcher de vous interroger sur la volonté de votre gouvernement de réellement soutenir la viticulture de notre pays.

En effet, je ne décèle aucun signe d'aide à l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises viti-vinicoles, que ce soit à l'occasion de la préparation du projet de loi d'orientation agricole ou au travers du projet de loi de finances que nous examinons aujourd'hui.

Alors que la filière professionnelle fait aux pouvoirs publics des propositions pour l'amélioration des fonds propres de leurs entreprises et la redéfinition de l'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux, force est de constater que celles-ci restent sans réponse de votre part. Ainsi, le projet de loi de finances ne prévoit aucune mesure en faveur de l'agriculture en général, de la viticulture en particulier, et il semblerait qu'aucun volet fiscal ne soit retenu dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation agricole.

Monsieur le ministre, on ne peut indéfiniment demander plus d'efforts, plus d'investissements, plus de créations d'emplois, plus de compétitivité, plus de qualité et plus de dynamisme à notre viticulture sans lui en donner les moyens, d'autant plus qu'elle est toujours injustement pénalisée par la loi Evin, votée à l'initiative d'un précédent gouvernement socialiste en dépit du bon sens et de l'efficacité économique.

Ma question sera simple : pouvez-vous nous donner les grandes lignes de l'action que vous entendez mener en faveur de la viticulture ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je doute que M. Mariani soit à l'écoute des professionnels et de l'actualité. En effet, il ne s'agit pas d'actions à conduire, mais d'actions que j'ai conduites et que j'énumère succinctement.

Dès le mois d'août, j'ai reçu les représentants de la filière viticole méridionale pour établir le dispositif de soutien. Déjà opérationnel, il prévoit notamment une aide particulière aux viticulteurs engagés dans une action d'amélioration qualitative et d'adaptation des produits.

Une mesure d'encouragement a été prise pour approvisionner les débouchés autres que le vin, comme la profession le souhaitait, pour les productions allant de 90 à 108 hectolitres à l'hectare. J'ai également mis en place un dispositif d'allègement des charges de ces mêmes viticulteurs par une aide à l'hectare.

Je ne puis être exhaustif, mais vous devriez savoir, monsieur le député, que, dans la vallée du Rhône, un dispositif particulier de soutien aux caves coopératives affectées par les conséquences du gel de 1997 a été instauré.

Je pourrais également rappeler ce que j'ai obtenu au niveau européen, au mois de juillet, en matière de droits de plantation ou de distillation préventive, qui fait l'objet de modalités convenables et qui est désormais acceptée. Les professionnels, eux, m'en ont donné acte.

M. le président. La parole est à M. Lionnel Luca.

M. Lionnel Luca. Monsieur le ministre, après celle de mon collègue M. Carré, ma question concerne la profession horticole.

Cette profession a consenti ces derniers temps de gros efforts pour se moderniser et pour faire face non seulement à la concurrence européenne – qu'elle soit néerlandaise ou italienne – mais aussi à la concurrence parfois déloyale venue du tiers monde. En la matière, nos horticulteurs ne jouent pas dans la même catégorie, accablés qu'ils sont par les charges sociales et par la fiscalité.

Monsieur le ministre, de quelle manière comptez-vous soutenir cette filière horticole qui peut être déterminante dans la concurrence internationale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'ai déjà traité de cette question dont je répète qu'elle fait l'objet d'un suivi particulier de la part de mon ministère et de l'ONIFLHOR.

J'ai évoqué, tout à l'heure, la liquidation du CNIH, qui a été voulue par les professionnels. Les pouvoirs publics ont apporté le financement qui s'imposait, mais j'ai tenu à maintenir un dispositif d'accompagnement des jeunes horticulteurs qui investissent dans leur outil de production.

J'ai également maintenu le dispositif d'aide aux stations expérimentales régionales. Je souhaite que la filière retrouve rapidement la cohésion indispensable à la définition d'une réelle stratégie de développement et nous la soutiendrons bien évidemment dans une telle démarche.

J'ai bien noté le déficit de près de 4 milliards de francs qu'engendre l'horticulture dans notre balance du commerce extérieur. Il est important que tous les efforts économiques de la filière se mobilisent pour contribuer à sa réduction. J'entends y apporter ma contribution.

M. le président. La parole est à M. Didier Quentin.

M. Didier Quentin. Monsieur le ministre, ma question porte sur les mesures agri-environnementales.

Les OGAF-environnement se sont révélées les outils les plus efficaces pour favoriser le développement d'actions novatrices en faveur d'une agriculture encore plus respectueuse de l'environnement.

L'ensemble de ces programmes nécessite un effort important d'animation et de conseil, d'autant que leur mise en œuvre est souvent longue et complexe. A cet égard, on peut déplorer que le projet de budget pour 1998 reste trop peu ambitieux.

Par ailleurs, des inquiétudes se font sentir dans plusieurs départements. Vous me permettrez, monsieur le ministre, de citer le cas de la Charente-Maritime où 20 000 hectares de marais sont concernés par ces opérations. Un quart de nos surfaces est ainsi préservé contre le risque de retournement de prairies. Dans les cantons de Tonnavy-Charente et de Marennes, par exemple, des élus ont été informés que les OGAF-environnement ne seraient pas renouvelées à partir de mai 1998 et que l'État se déchargerait ainsi sur les collectivités territoriales. Un tel désengagement serait particulièrement préjudiciable aux zones de marais.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner des assurances sur la pérennité du financement des mesures agri-environnementales et sur l'abondement indispensable des crédits ?

Leur renouvellement sera-t-il lié ou non à l'approbation d'une zone Natura 2 000 sur le même périmètre ?

Comment vont évoluer les prescriptions des cahiers des charges ?

Plus globalement, monsieur le ministre, pouvez-vous préciser le rôle que joueront les mesures agri-environnementales en 1998 dans la mise en œuvre du fonds d'installation agricole ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, les exercices budgétaires de 1996 et 1997 ne comportant aucune mesure nouvelle en faveur de l'agri-environnement, le développement du programme français a été suspendu. En revanche, le projet de budget

pour 1998 en permet une reprise très attendue. Je ne peux évidemment citer toutes les actions qu'il est envisagé de financer, mais je vous rappelle qu'y figure le renouvellement de l'opération quinquennale qui arrive à échéance dans les zones humides d'intérêt écologique majeur, telles les grands marais de l'Ouest, notamment en Charente-Maritime.

Par ailleurs, nous allons pouvoir donner une dimension significative à quelques opérations locales qui ont été lancées en 1996 et 1997.

Le projet de budget pour 1998 marque aussi le souci d'une meilleure gestion territoriale, avec l'appui des partenaires locaux. A cet égard, j'entends vous rassurer sur ma volonté de poursuivre les opérations locales, lesquelles sont cofinancées par Bruxelles – chapitre 44-41 – sans recours au fonds d'installation pour les jeunes en agriculture.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le ministre, vous ne serez pas étonné si je reviens à mon tour sur le problème de l'installation des jeunes.

Avec la revalorisation des retraites et la prolongation du système des préretraites, l'installation des jeunes était souvent au cœur des interrogations et des inquiétudes qui se sont exprimées lors des dernières élections, avec la crainte diffuse d'une campagne sans agriculteurs créée par une course accélérée au gigantisme.

De nombreux responsables agricoles, malgré les chiffres plus encourageants enregistrés depuis deux ans, expriment aujourd'hui leur crainte d'un nouvel affaiblissement du nombre des installations lié à la non-reconduction du système des préretraites, systèmes que nous regrettons et qui avait largement facilité l'installation des jeunes et l'agrandissement des exploitations récemment installées, lié aussi à la remise en cause du FIDIL, création récente et concertée dans le cadre de la charte pour l'installation.

Avec le remplacement du FIDIL par un nouveau fonds, le FIA – le fonds pour l'installation en agriculture – qui financera non seulement les mesures liées à l'installation mais aussi les primes d'orientation des terres, sans accroître le montant des crédits de manière significative, puisqu'ils n'augmentent que de 10 millions de francs, le risque est grand de voir rogner les actions financées sur le FIDIL, pourtant largement appréciées sur le terrain, même si le caractère récent de sa création n'avait pas encore permis à ce fonds de donner sa pleine mesure. Or il est important que toutes les initiatives locales puissent trouver les financements nécessaires.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, préciser les missions et le fonctionnement du FIA et, surtout, sur les 160 millions de francs que vous avez dégagés, nous dire ce qui relève des anciennes missions du FIDIL et ce qui relève des nouvelles missions du FIA ?

M. François Sauvadet. C'est une bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai déjà évoqué longuement les PIDIL. Ils ne seront pas remis en cause. Ils permettent de coordonner et de renforcer l'action dans les domaines qui apparaissent localement prioritaires, s'ajoutant aux moyens traditionnellement consacrés à l'installation des jeunes agriculteurs. Le FIDIL constitue depuis 1996 la contribution de l'Etat aux programmes régionaux d'aide à l'installation.

Les crédits ouverts en 1998 au titre du fonds pour l'installation en agriculture viendront s'ajouter aux crédits non consommés par le FIDIL en 1997 afin de financer les aides à l'installation.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Forissier, pour une deuxième question.

M. Nicolas Forissier. Je vais répondre au désir qu'a exprimé M. le ministre d'avoir une autre question sur la SOPEXA.

Ainsi que vous le savez, monsieur le ministre, la France est le premier exportateur mondial de produits agricoles alimentaires et un quart du chiffre d'affaires global à l'export est réalisé par ce secteur. Comme cela a été rappelé sur divers bancs, la SOPEXA joue un rôle de promotion essentiel – et, surtout, un rôle de soutien aux PME-PMI du secteur, ce qui est primordial en matière d'emplois. Or la dotation à la SOPEXA est amputée de 40 millions de francs, c'est-à-dire pratiquement de 25 % de ses crédits si l'on s'en tient aux chiffres du projet de loi de finances initial de l'an dernier.

J'ai un peu le sentiment, comme d'autres, que l'on sacrifie au dogme de la pensée unique, dans ce pays, sur les questions d'exportation : sous prétexte qu'existent de beaux excédents, on ne muscle pas l'effort. Bien au contraire, on fait un peu de « gratte » budgétaire – pardonnez-moi cette expression – pour essayer de récupérer quelques millions de francs.

Or, dans le contexte mondial d'aujourd'hui, nous devons absolument muscler nos efforts. C'est pourquoi la réduction des crédits de la SOPEXA me paraît extrêmement préjudiciable. Elle constitue une mesure à courte vue et je souhaiterais, comme nombre de mes collègues sur tous ces bancs, qu'elle soit rapportée. Le groupe UDF proposera une solution par voie d'amendement, mais je voudrais que vous nous donniez une réponse de principe dès maintenant. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, après les éléments que j'ai fournis précédemment, je vais vous donner un complément de réponse sur cette question d'importance.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, j'ai demandé au président et au directeur général de la SOPEXA d'élaborer un contrat d'objectif avec mon ministère, en concertation avec les familles professionnelles concernées. Je suis pleinement conscient de ce que peuvent signifier des remises en cause régulières pour des raisons budgétaires, car elles sont difficilement compatibles avec l'activité en profondeur d'un tel organisme qui se doit de pouvoir mener pleinement ses actions à l'étranger. L'élaboration d'un contrat d'objectif fournira l'occasion d'intensifier la concertation et permettra à chacun de faire valoir ses préoccupations.

Parallèlement à la demande du Gouvernement, une mission d'analyse approfondie de la SOPEXA est menée depuis quelques jours par l'inspection générale des finances et par celle de l'agriculture. Ses conclusions sur l'adéquation entre les objectifs et les moyens de la société devraient être rendues avant la fin de l'année. En tout état de cause, le budget global de la SOPEXA n'a pas connu d'augmentation depuis ces dernières années.

M. le président. La parole est à M. Pierre Micau.

M. Pierre Micau. Monsieur le ministre, je reviendrai sur les retraites agricoles.

Nous enregistrons, avec une satisfaction mesurée, l'effort que vous consentez pour les retraites les plus faibles – 500 millions plus 200 millions, ce qui est appréciable.

Je relève néanmoins que si l'on avait suivi la trajectoire dessinée par votre prédécesseur Philippe Vasseur, ils auraient obtenu encore mieux. Toutefois les intéressés, ne faisons pas la fine bouche et apprécions !

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous précisiez vos propositions. Je constate en effet que votre projet d'amendement concerne les veuves. J'aimerais donc que vous me confirmiez que les aides familiaux seront pris en charge et, surtout, je voudrais savoir ce qu'il adviendra pour les chefs d'exploitation retraités qui, eux aussi, perçoivent actuellement une retraite de l'ordre de 2 000 francs par mois. Seront-ils concernés par cette mesure ? Enfin, quelles sont les 275 000 personnes visées par votre amendement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur Micaux, j'ai eu l'occasion de faire le bilan de la situation de toutes les catégories de retraités.

Les agriculteurs qui entrent, aujourd'hui, dans le régime de retraite bénéficient des mêmes droits que les salariés du régime général depuis 1990.

J'ai souhaité que l'effort soit d'abord porté sur les catégories les plus modestes des retraités : les anciens aides familiaux – je le redis –, les conjoints d'exploitants et les agriculteurs qui ont accompli une carrière mixte afin de ne pas pénaliser les agricultrices qui ont repris pendant quelques années la conduite de l'exploitation au moment du départ en retraite de leur mari.

Vous avez évoqué la première mesure significative qui est prévue. Il s'agit des catégories de retraités qui n'ont pas bénéficié des mesures de revalorisation décidées dans le passé et qui avaient des retraites à un niveau que je considère comme difficilement acceptable.

L'amendement qui a été déposé concernera 170 000 conjoints, 95 000 personnes ayant eu une carrière mixte et 15 000 aides familiaux. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Philippe Martin.

M. Philippe Martin. Monsieur le ministre, le maintien d'une action dynamique de promotion des produits agricoles et alimentaires et de développement des débouchés extérieurs est indispensable pour l'agriculture en général, l'industrie agro-alimentaire et le secteur vitivinicole, en particulier. Ce dernier représente un chiffre d'affaires à l'exportation d'environ 30 milliards de francs ; c'est l'une des contributions les plus fortes à la balance commerciale de la France.

Une part substantielle des 800 000 emplois et des investissements de la filière sont directement ou indirectement liés à l'exportation. De plus, l'économie de nombreuses régions de production, où les produits viticoles constituent le plus souvent un élément moteur, est directement liée aux performances du secteur à l'exportation.

Dois-je vous rappeler, monsieur le ministre, que l'action de promotion collective, coordonnée et stimulée par les interprofessions associant les partenaires publics et professionnels et les entreprises est essentielle, étant donné la multiplicité de l'offre et l'atomisation de ce secteur ? On recense, en effet, pour le secteur des boissons, quelque 5 000 entreprises exportatrices.

Le secteur vitivinicole ne bénéficie quasiment pas, à la différence d'autres secteurs, d'aides directes à l'exportation ni de mécanismes de prix garantis. Le soutien des organismes publics d'appui au commerce extérieur est donc essentiel pour renforcer les moyens de promotion collective des vins de France sur les marchés extérieurs.

Vous le savez, la concurrence internationale est en plein développement du fait de la diminution de la protection externe de l'Union européenne et de l'émergence de nouveaux pays producteurs. Les actions de promotion constituent un des rares dispositifs encore reconnus par l'OMC.

Dans ces conditions, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que, plutôt que de les restreindre, il conviendrait de développer et de renforcer les moyens publics consacrés à la communication sur les marchés extérieurs ? Il est nécessaire de porter la dotation budgétaire à son niveau de 1997.

M. le président. Mon cher collègue, il faut conclure.

M. Philippe Martin. Monsieur le ministre, qu'avez-vous l'intention de faire sur ce sujet ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'entendais tout à l'heure parler de pensée unique. Il me faut redire que la dotation de l'Etat à la SOPEXA a connu des baisses régulières sous les gouvernements qui se sont succédés.

M. Philippe Martin. Pas à ce point !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Si, si ! *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Monsieur le ministre, ne vous laissez pas interrompre et poursuivez votre réponse !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La baisse de la dotation d'Etat a été continue ; on peut le regretter.

Avec la volonté de signer des contrats d'objectifs, j'ai le souci de pérenniser les concours de l'Etat que je considère indispensables à l'effort de promotion, singulièrement dans le secteur que vous évoquez. Je suis bien conscient que la SOPEXA est aussi un soutien à l'action des petites et moyennes entreprises sur les marchés extérieurs ; j'ai pu m'en rendre compte.

M. Philippe Martin. On verra le résultat !

M. le président. La parole est à M. Charles Miossec.

M. Charles Miossec. Monsieur le ministre, je n'aborderai pas le dossier des quirats – qui relève d'ailleurs davantage de vos collègues des finances ou des transports –, si ce n'est pour m'étonner de votre silence compte tenu des enjeux pour les chantiers navals et pour vous demander si vous partagez le point de vue que votre collègue M. Gaysot, a récemment développé devant notre assemblée.

Ma question porte sur la décision de mettre fin à l'octroi d'aides publiques nationales ou locales aux investissements de construction et de modernisation des navires impliquant un apport de kilowatts, en raison d'un déficit de réduction de la flotte dans le cadre du POP III, déficit qui serait de 18 000 kilowatts, dont 10 000 en Méditerranée.

Le POP III avait prévu une réduction de 11 % de la puissance entre 1993 et 1996. Cet objectif semblait respecté puisque, au début de 1997, le ministre de l'agri-

culture, de la pêche et de l'alimentation levait l'interdiction de subventionner des investissements à la pêche et l'Etat accordait même pour 1997 un contingent de puissance en entrée de flotte de 1 500 kilowatts. D'où surprise et inquiétudes à l'annonce, au début de septembre, de l'interdiction totale de financements publics.

Vous en connaissez bien évidemment les conséquences prévisibles : le vieillissement de la flotte, déjà ancienne, et surtout le renchérissement des bateaux sur le marché de l'occasion à un moment où la situation, bien que s'améliorant après la crise de 1993-1994, reste extrêmement fragile. Si, dans le même temps, on s'engage vers une limitation de l'accès à la ressource par l'instauration de cantonnements dans certaines zones, comme on l'envisage, non seulement les risques de rechutes sont importants, mais on peut craindre le déclin de cette activité dans des régions où elle est pourtant essentielle à l'économie, des régions qui ont d'ailleurs respecté les règles.

M. le président. La question, monsieur Miossec !

M. Charles Miossec. Quelles mesures entendez-vous prendre ou proposer à Bruxelles et au plan national pour répondre à ce défi et redonner confiance à la pêche bretonne et française ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Sur la question des quirats – M. Miossec me comprendra – je ne peux que le renvoyer à la lecture, au *Journal officiel*, de la discussion de la loi d'orientation : entre le parlementaire que j'étais et le ministre que je suis, il n'y a pas eu de changement dans l'appréciation que je portais sur un tel système. Je l'ai dit et l'ai fait valoir là où il le fallait.

S'agissant des plans d'orientation pluriannuels, il est de fait que, en arrivant au Gouvernement, j'ai découvert la triste réalité : la France n'avait pas rempli ses engagements à l'égard de la Communauté européenne et résorbé ses retards sur le POP III. Voilà la véritable question ! En conséquence, je suis allé plaider devant la Commission – les discussions sont encore âpres – pour assouplir les conditions d'application de la réduction des flottilles telle qu'elle avait été décidée. J'espère obtenir ce que j'appelle une année de grâce avant l'entrée en vigueur du POP IV pour que nous puissions résorber le retard sur le POP III, condition du déclenchement des aides pour le renouvellement de la flottille.

Il en sera question dès jeudi à Bruxelles. Le Conseil pêche évoquera non seulement cette question, mais surtout celle des cantonnements. J'aurai l'occasion de faire valoir le point de vue que j'ai déjà exprimé, qui est un soutien à nos professionnels, et selon lequel les cantonnements sont des mesures techniques non appropriées ; je le dirai avec fermeté.

M. le président. La parole est à M. Jean Charroppin.

M. Jean Charroppin. Ma question concerne la filière lait et, plus particulièrement, l'instruction des AOC.

Monsieur le ministre, depuis l'été dernier, s'est développée au sein de la filière laitière jurassienne une forte inquiétude à propos des projets de développement accru de la fabrication industrielle au lait pasteurisé du fromage morbier dans des secteurs géographiques extérieurs à la Franche-Comté. Le récent succès obtenu à Genève par la France en faveur de la sauvegarde des productions fromagères au lait cru, dans le cadre des négociations internationales du Codex alimentaire, contre la généralisation de la pasteurisation voulue par les Etats-Unis, rappelle

l'acuité des démarches entreprises depuis 1990 par les producteurs jurassiens pour la reconnaissance en appellation d'origine contrôlée du fromage morbier.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour accélérer, tout en gardant la qualité, l'instruction des procédures de reconnaissance AOC des productions fromagères et laitières qui, comme le morbier, sont à ce jour menacées par des modes de fabrication et de commercialisation contraires à l'intérêt de la filière, mais aussi à nos traditions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur Charroppin, vous avez évoqué le *Codex alimentarius* et l'importante décision acquise à Genève en juillet.

S'agissant du fromage morbier, produit typique qui mérite reconnaissance et protection de dénomination, l'instruction est en cours devant l'INAO.

La procédure d'enquête publique relative à la future aire de production, mais aussi la consultation publique sur le recensement des utilisateurs du nom « morbier » situés hors de la zone projetée sont terminées depuis peu. Les réclamations sont en cours d'examen et l'INAO devrait se prononcer en décembre prochain.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Roger Lestas.

M. Roger Lestas. Monsieur le ministre, samedi dernier à ma permanence, j'ai vu trois personnes qui espéraient voir reconduire le régime de la préretraite agricole.

Ce procédé a permis, après avoir été corrigé en 1995, d'installer de nombreux jeunes en évitant le démantèlement des exploitations puisque, dans l'Ouest, la part des surfaces destinées à l'installation a plus que doublé, passant de 21 à 53 % ; inversement, celle des surfaces destinées à l'agrandissement s'est réduite de moitié, passant de 69 à 34 %. Ces chiffres émanant du CNASEA ont été publiés dans la rubrique agricole d'un grand quotidien que vous connaissez bien, monsieur le ministre, qui titrait samedi dernier : « La préretraite a favorisé l'installation, 5 000 départs qui ont plutôt servi à des jeunes qui démarraient ».

Dans mon département, le nombre d'installations depuis le début de l'année est en augmentation de 26 % par rapport à la même période de l'année 1996, ce qui me fait penser que ce mécanisme était positif. Les agrandissements étaient moralisés et plus de jeunes pouvaient s'installer.

L'arrêt de ce régime était certes prévu, mais beaucoup d'agriculteurs comptaient, comme en 1996, sur sa reconduction et espéraient prendre une retraite bien méritée, d'autant plus qu'il s'agit souvent d'épouses dont le mari est en retraite depuis plusieurs années. Alors que beaucoup de jeunes attendent des terres pour s'installer, ces personnes devront se maintenir en peinant jusqu'à leur soixantième année et, de ce fait, bloqueront l'espoir des jeunes. La prime à la transmission des exploitations qui va être instituée ne leur procurera vraisemblablement par le même revenu, d'où l'obligation de continuer d'exploiter.

Monsieur le ministre, ma question sera brève : le nombre de candidats à la préretraite étant en diminution puisqu'il ne comporte plus qu'une seule année d'âge – la cinquante-cinquième année –...

M. le président. Concluez, monsieur Lestas !

M. Roger Lestas. ... accepteriez-vous de reconduire ce mécanisme qui, après correction, a fait preuve de moralisation dans la destination des terres et rendu un grand service à des personnes qui ont subi, tout au long de leur carrière, une évolution sans précédent dans la façon d'exploiter ?

Le constat de ce régime étant encourageant, il me paraît vivement souhaitable de ne pas le remettre en cause.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le régime des préretraites, qui s'est arrêté le 14 octobre, avait fait l'objet d'une information nécessaire dès le mois de mars 1997. Le dispositif de préretraite a donc été réorienté.

Avec le projet de budget pour 1998, j'envisage de poursuivre les préretraites pour les agriculteurs en situation de difficultés financières, ce qui me permettra de répondre à certains cas que vous signalez, mais aussi de prévoir une aide à la transmission des exploitations pour soutenir l'installation, notamment hors du cadre familial. Ce dispositif a paru mieux adapté au contexte actuel de notre démographie agricole.

M. le président. La parole est à M. Paul Patriarche.

M. Paul Patriarche. Monsieur le ministre, l'agriculture corse est victime des grèves et des crises répétées que subit la Corse depuis plusieurs années. La situation actuelle des agriculteurs est alarmante et une jacquerie est sur le point de se développer.

Aujourd'hui, plusieurs centaines d'exploitants ne peuvent plus honorer leurs échéances et sont au bord de la faillite. Ils ne sont plus en mesure d'acquitter leurs cotisations sociales et beaucoup de familles vivent sans couverture. La disparition de ces exploitations mettrait en péril la filière agroalimentaire de l'île et aggraverait le phénomène de désertification et les risques d'incendie.

En 1997, l'Etat a mis en place un dispositif financier en faveur des agriculteurs surendettés – le douzième en moins de trente ans – sur la base d'une convention signée entre l'Etat et le Crédit agricole. Toutefois, ce plan, qui a certes le mérite d'exister, ne répond pas à l'ampleur du problème et écartera 700 ou 800 entreprises. Cette perspective n'est pas tolérable. La Cour des comptes vient récemment d'épingler l'endettement agricole et montre du doigt le ministère de l'agriculture dont « les calculs pèchent le plus souvent par excès d'optimisme ».

C'est pourquoi je vous propose quatre pistes de réflexion pour régler de manière efficace et pérenne cette situation : premièrement, la réduction de la dette agricole, plafonnée par entreprise, par une prise en charge, totale ou partielle suivant le cas, du capital emprunté restant dû ; deuxièmement, un différé de remboursement du capital résiduel d'une durée minimale de trois ans ; troisièmement, la prise en charge des intérêts de retard ; quatrièmement, l'extension du dispositif aux SICA, coopératives et CUMA.

Après étude, il apparaît qu'une enveloppe de 80 millions de francs à répartir sur trois à cinq ans permettrait de sauver la grande majorité des exploitations. L'aide serait octroyée au cas par cas après étude et visite des exploitations et serait assortie d'un accompagnement des exploitants, indispensable à la réussite de tout plan de sauvetage.

Vous avez déclaré en commission, monsieur le ministre,...

M. le président. Il faut conclure !

M. Paul Patriarche. ... que vous faisiez un point précis de la situation. Dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre a donné un espoir à la Corse en déclarant que « le Gouvernement fera en sorte que la solidarité nationale s'exerce pour rattraper le développement dû à l'insularité ». Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, nous partageons une conviction forte : l'agriculture corse dispose de réels atouts pour développer des filières de production performantes.

J'ai une bonne connaissance de la situation de l'endettement et de la caisse locale.

Je précise que les gouvernements successifs ont adopté de nombreuses mesures de désendettement. J'ai hérité à mon arrivée de deux plans que je m'efforce de mettre en œuvre, notamment celui concernant le désendettement économique. Vous disiez que c'était le douzième du genre ; je le confirme.

Je ne partage pas votre appréciation selon laquelle M. Juppé et M. Vasseur avaient mis en place des mesures très insuffisantes ; ce n'est pas mon sentiment.

M. François Sauvadet. Dont acte !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Sur plus de 1 800 agriculteurs endettés auprès du Crédit agricole, près de 1 400 ont demandé à bénéficier de la mesure. Sur ces 1 400, seulement une centaine devaient être exclus de son bénéfice parce que ne rentrant pas dans les critères d'appréciation.

Ainsi l'application de la mesure se traduit par des baisses d'annuités allant, dans certains cas, au-delà de 50 %. Il s'agit désormais de réussir la reprise du paiement des annuités, interrompu depuis 1996, et d'étudier, au cas par cas, la situation des « sans-solution ». Les préfets de Corse et les services du ministère s'y emploient en ce moment même. Je crois pouvoir dire qu'il n'y aura pas de treizième mesure générale de désendettement bancaire. Je souhaite consacrer tous les moyens disponibles à des investissements dans l'organisation des filières et le soutien aux projets de valorisation des productions insulaires. S'il s'avérait nécessaire d'aider les coopératives, c'est dans cette perspective que nous le ferions.

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaut.

M. Pierre Micaut. J'ai été intéressé par les propos que vous avez tenus, monsieur le ministre, en réponse aux différents intervenants. Vous avez dit que vous portiez grand intérêt à la forêt et à la filière bois. Or je note avec désappointement que les crédits du fonds forestier national sont en régression. Les crédits de paiement destinés à la forêt et à la filière bois diminuent de 2,1 %, les autorisations de programme de 12 %.

En ce qui concerne le fonds forestier, deuxième source de financement, la baisse est de 4,9 %, et ce sont surtout les investissements productifs qui sont touchés. On pourrait d'ailleurs généraliser cette remarque à l'ensemble du budget de la nation : c'est toujours le fonctionnement qu'on privilégie et c'est sur les investissements qu'on cherche à réaliser des économies ! Je désapprouve cette démarche.

Vous allez, nous dites-vous, nous proposer une loi sur la forêt et la filière bois. Pouvez-vous nous préciser dès maintenant le sens que vous entendez donner à votre action ? Concrétiserez-vous cette démarche volontariste ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le projet de loi forestière que je déposerai l'an prochain a déjà fait l'objet de nombreuses propositions et de nombreuses analyses, par le passé.

Le budget pour 1998 du fonds forestier national a été arrêté à 422 millions de francs. La prévision de recettes retenue pour 1998 s'établit à partir des résultats issus de la gestion de 1997. La prévision en loi de finances initiale de 1997 était de 317 millions de francs, mais les recettes réellement constatées sont de 300 millions de francs. Il a donc été jugé prudent de retenir ce chiffre pour le projet de loi de finances pour 1998.

Je rappelle que, d'après les dispositions de l'ordonnance organique de 1959 relative aux lois de finances, les comptes spéciaux du Trésor doivent être équilibrés, ce qui nous a conduits à prendre de telles dispositions.

Monsieur Micaux, je vous répondrai plus longuement par écrit sur mes intentions en ce qui concerne la forêt.

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

Soyez aussi concis que vos collègues, monsieur de Courson !

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, je souhaiterais appeler votre attention sur deux textes réglementaires, le décret n° 95-978 du 24 août 1995 et l'arrêté du 1^{er} juillet 1996, relatifs à l'hébergement des travailleurs agricoles.

Les textes, qui définissent les normes de logement des salariés agricoles permanents et saisonniers, présentent des difficultés d'application, notamment au moment des vendanges, pour les professionnels de plusieurs régions viticoles, parmi lesquels ceux de la Champagne – dont les règles d'appellation proscrivent l'utilisation de la machine à vendanger, ce qui nécessite l'emploi d'une main-d'œuvre importante pour une durée très courte, de huit à quinze jours dans la plupart des cas.

S'il est nécessaire d'accueillir les vendangeurs dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, il convient également de tenir compte des installations existantes et de ne pas mettre à la charge des viticulteurs des investissements que certains n'ont pas la faculté de réaliser pour une période aussi courte.

Aussi, monsieur le ministre, je souhaiterais vous poser deux questions précises sur ces textes.

Premièrement, avez-vous l'intention d'assouplir les normes de logement imposées aux viticulteurs dont certaines, compte tenu des installations existantes, ne sont pas applicables ? C'est le cas, par exemple de la surface minimale de réfectoire.

Deuxièmement, avez-vous l'intention d'ajouter à la liste des départements dans lesquels le logement sous tente des travailleurs saisonniers peut être autorisé à certaines conditions les départements de l'aire d'appellation Champagne, soit l'Aisne, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne et la Seine-et-Marne qui en sont actuellement exclus ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le logement des travailleurs agricoles est soumis à des normes très strictes qui sont déterminées par analogie avec celles des autres secteurs. Il ne peut être envisagé de modifier ces normes, fixées en concertation avec les organisations professionnelles et syndicales qui ont été consultées au niveau national.

De plus, je rappelle que les avantages en nature en matière de logement viennent en diminution du salaire.

L'hébergement sous tente des saisonniers, dont les vendeurs, présente, comme par le passé, un caractère dérogatoire par rapport aux dispositions qui régissent l'hébergement des travailleurs. C'est pourquoi, lors de la préparation du décret, il est apparu justifié, notamment au Conseil d'Etat, de restreindre les situations d'hébergement sous tente à un nombre limité de départements, ceux où l'offre de logements en dur est notamment insuffisante, et de soumettre la dérogation à l'inspection du travail.

M. Charles de Courson, C'est non, alors ?

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Didier Quentin.

M. Didier Quentin. Monsieur le ministre, je souhaite vous confirmer l'inquiétude des marins-pêcheurs de la façade atlantique française devant le projet de règlement de la Commission européenne sur les mesures techniques en vue de la conservation de la ressource, qui doit venir en discussion à Bruxelles le 30 octobre prochain.

Les professionnels se sont concertés sur ces questions depuis plusieurs mois et notamment lors d'une réunion à La Cotinière en février dernier, où étaient représentés quinze ports de pêche atlantiques français.

La mise en place de trois zones de cantonnement est jugée inadéquate, injuste et inapplicable.

Inadéquate, car il s'agit pour Bruxelles de protéger une espèce, le merluchon, dans des zones rocheuses que l'on considère comme des nurseries. Or beaucoup de navires qui fréquentent ces zones ne recherchent pas du merluchon mais de la langoustine, et risquent donc de se voir privés de leurs zones de pêche traditionnelle.

Injuste, car cette limitation d'accès ne s'oppose qu'à un seul métier, le chalutage ; les fileyeurs auront donc le champ libre.

Inapplicable enfin, car seuls les navires de plus de vingt-cinq mètres se voient aujourd'hui obligés par la réglementation de signifier leurs arrivées et sorties de zones de pêche. La flottille côtière n'est soumise à aucune obligation de ce type. Qui pourra opérer un réel contrôle ?

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour vous opposer le 30 octobre prochain à ces mesures catastrophiques pour la pêche française ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je partage l'analyse de M. Quentin.

J'évoquais tout à l'heure ma détermination dans la perspective du Conseil pêche du 30 octobre qui évoquera cette question des cantonnements, mais aussi d'autres mesures techniques.

S'agissant des cantonnements envisagés dans les eaux françaises du golfe de Gascogne, j'ai déjà eu l'occasion de dire que les propositions de la Commission n'étaient ni justifiables, ni acceptables. La France demandera donc, le 30 octobre, leur suppression ainsi que l'aménagement de la zone de protection de la plie en mer du Nord, question qui figure aussi à l'ordre du jour. J'ai déjà donné les raisons scientifiques et professionnelles qui nous font adopter une telle attitude.

M. le président. La parole est à M. Jean-Bernard Raimond.

M. Jean-Bernard Raimond. Monsieur le ministre, je voulais attirer votre attention sur le chapitre 61-84 du titre VI chapitre qui assure le financement de la subvention d'Etat pour les programmes d'investissement des sociétés d'aménagement régional. Parmi ces sociétés, il en est une qui compte beaucoup, celle du canal de Provence.

Or ce chapitre, depuis quatre ans, est en réduction constante ; il a été pratiquement divisé par trois. Cette année encore, on constate une diminution.

Ces réductions ont pour inconvénient de mettre en cause la participation des autres bailleurs de fonds, qu'il s'agisse de l'Union européenne, de la région ou du département. Tout cela a des conséquences sur l'emploi.

Pour m'en tenir au canal de Provence, à la suite des graves incendies de cet été dans la région de Marseille et d'Aix-en-Provence, de nouveaux ouvrages vont devoir être assumés pour la répartition et la distribution de l'eau et pour la prévention des incendies. De plus, l'Etat, dans une lettre de mission, a demandé à la société de s'occuper des investissements dans le massif des Alpes du sud.

Chaque année, monsieur le ministre, ces crédits, qui sont déjà faibles, sont diminués de 25 % par des gels ou des annulations discrètes. Etes-vous, comme je le souhaite, décidé à veiller à ce que le crédit ne soit pas à nouveau diminué de 25 % cette année ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je partage l'appréciation de M. Jean-Bernard Raimond sur les sociétés d'aménagement régional. Elles contribuent effectivement à la mise en valeur de régions qui souffrent de certains handicaps et dont le développement nécessite des actions que l'appareil ordinaire de l'Etat, du département, de la région et les collectivités locales réaliseraient plus facilement.

Conformément aux orientations qui ont été données par de nouvelles lettres de mission en 1995, les SAR réajustent progressivement leur action.

M. Jean-Bernard Raimond évoque le cas de la société du canal de Provence. Je lui répondrai par écrit, de manière à détailler les mesures envisagées.

M. le président. La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Monsieur le ministre, je ne parlerai pas des insuffisances du budget de l'agriculture, mes collègues s'en sont chargés.

Je me contenterai de parler de l'aide à l'arboriculture.

Nos producteurs rencontrent de graves difficultés en raison des pertes de production consécutives aux gels du printemps dernier. Pour le seul département du Loiret, l'enquête préfectorale les a estimées à près de 46 millions de francs. Je sais, par ailleurs, qu'elles ont été encore plus importantes dans la vallée du Rhône.

Actuellement, par l'intermédiaire du fonds national de garantie des calamités agricoles, l'Etat indemnise des sinistrés et les incite à contracter des assurances, et ce en parallèle avec les conseils généraux.

Au passage, je rappellerai à nos collègues que les incitations à l'assurance grêle avaient été supprimées en 1992 et qu'elles ont été rétablies en 1994. Or, la grêle et le gel mettent souvent en péril non seulement la pérennité des exploitations agricoles, principalement celles de nos jeunes, mais également nos positions commerciales. Il n'est plus possible, dans la situation de forte concurrence que doivent affronter les producteurs, de tenir les marchés si la filière n'est pas en mesure de fournir chaque année les quantités et les qualités voulues.

Un des moyens de permettre à la profession de se développer consiste en l'équipement en systèmes de protection, à la fois contre le gel et la grêle. Selon une étude réalisée par la chambre d'agriculture du Loiret, l'investissement moyen par hectare s'élève à 35 000 francs. L'importance des sommes en cause est un frein sérieux pour des exploitants en situation fragile, mais aussi pour l'installation des jeunes.

Dans le cadre des plans d'amélioration matérielle, les PAM, l'Etat peut accorder des aides en capital et des bonifications de prêts. Aussi, ne serait-il pas plus efficient, pour la profession et le budget de l'Etat, de prévenir ces risques en privilégiant les aides en capital ?

Monsieur le ministre, le Gouvernement entend-il aider de façon économiquement significative ces équipements très attendus par les professionnels ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. M. Doligé a évoqué non seulement les procédures dites « calamités », mais aussi les règles qui les encadrent. Il est exact qu'elles sont gérées en concertation avec la profession, qui participe à l'investissement.

L'ampleur de certains sinistres conduit parfois les pouvoirs publics à compléter ou à amplifier le dispositif normal. C'est le cas notamment, comme il l'a évoqué, du gel de printemps dernier, qui a durement touché les viticulteurs et les arboriculteurs.

Ce n'est que complémentaiement, dans le cadre de certains contrats de plan, que quelques investissements comme le système antigèle qu'il a mentionné, par exemple, peuvent faire l'objet d'un soutien régionalisé. Nous attachons un grand intérêt à de telles procédures.

M. le président. La parole est à M. Anicet Turinay.

M. Anicet Turinay. Monsieur le ministre, au chapitre 44-53 du budget de l'agriculture relatif aux interventions en faveur de l'orientation et de la valorisation de la production agricole figure, à l'article 29, le fonds d'orientation et de soutien de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer. Mais nous ne disposons pas du montant de l'enveloppe qui lui sera attribuée.

Sur les 3 059 millions qui doivent abonder ce chapitre, pourriez-vous me préciser à combien s'élèvera la somme consacrée aux départements d'outre-mer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le chapitre qui est consacré au fonds d'orientation et de soutien de l'économie agricole dans les DOM, monsieur Turinay, assure le financement de l'ODEADOM. Cet établissement a des compétences qui s'étendent non seulement aux départements d'outre-mer, mais aussi aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon et, dans ce cadre, l'ODEADOM exerce les compétences prévues pour les offices agricoles par la loi de 1982.

Mais, s'agissant de la mise en œuvre des organisations communes de marché, cette compétence est limitée aux interventions relatives à la banane et à l'ananas, ainsi qu'aux interventions spécifiques arrêtées au niveau communautaire en faveur des DOM.

La loi de finances alimentaire la répartition de la dotation inscrite sur le chapitre 44-53, article 10. Pour 1997, la dotation de l'ODEADOM s'est élevée à 72,38 millions de francs. Pour 1998, elle sera fixée par la consultation du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire sur la répartition des crédits du chapitre 44-53, article 10. C'est l'application des dispositions législatives en vigueur.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Monsieur le ministre, certaines régions françaises spécialisées dans l'élevage ont entamé, avec les collectivités et les partenaires économiques, une démarche visant à maîtriser les pollutions d'origine agricole. Cette démarche consiste à rendre compatible, le bon fonctionnement de l'outil de travail, générateur de richesses et d'emplois, et les contraintes environnementales.

La région dont nous sommes, vous et moi, monsieur le ministre, des élus, n'est pas épargnée par ces contraintes. Vous savez mieux que personne les efforts entrepris d'une manière générale par nos éleveurs pour se soumettre à ces contraintes afin de conserver leurs capacités de production et, indirectement, nos unités agro-alimentaires.

Nous n'ignorons pas ce que cela signifie en termes d'emplois. Or, pour maintenir le cap et remplir les objectifs fixés, il est indispensable de mettre en place les moyens financiers qui correspondent aux vrais besoins, si nous ne voulons pas freiner et décourager l'effort entrepris par nos éleveurs ces dernières années.

Le document budgétaire inscrit une reconduction des crédits affectés au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, le PMPOA, ce qui est très insuffisant pour répondre aux demandes. Pouvez-vous nous affirmer, monsieur le ministre, que la mobilisation financière du Fonds national de développement des adductions d'eau au profit du PMPOA sera poursuivie en 1998, que la dotation de ce programme sera abondée et que, enfin, les procédures de versement des aides seront simplifiées afin d'éviter que la complexité et la lenteur administratives ne fassent artificiellement croire à une sous-consommation des crédits ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Sur cette question d'importance, la concision m'impose d'aller à l'essentiel. Je souligne néanmoins l'importance que j'attache au programme en cours. Il est indispensable de continuer à accompagner les éleveurs qui améliorent leurs bâtiments d'élevage, mais aussi leurs pratiques de fertilisation. Les crédits que consacre mon ministère à ces actions sont reconduits en 1998.

Je suis conscient des difficultés de mise en œuvre du programme, en particulier dans les zones d'excédent structurel. Il est ainsi apparu nécessaire d'aménager le PMPOA. En concertation avec les producteurs, nous avons mené de nombreuses consultations au cours des derniers mois. Elles vont se prolonger au cours du mois d'octobre et sans doute une partie du mois de novembre, pour travailler sur la base des hypothèses suivantes : durcissement des conditions de régularisation des élevages sur la base des effectifs au 1^{er} janvier 1994 ; limitation des surfaces d'épandage ; abaissement des seuils de traitement.

Il est envisagé un plafonnement des aides publiques pour permettre à des élevages de taille modeste d'accéder au financement public, dès qu'ils se trouvent en zone sensible – je pense au bassin versant.

Il est envisagé la possibilité d'extension d'élevages familiaux ainsi que d'installation de jeunes dans le cadre de ce que l'on appelle les « marges » définies dans les programmes de résorption. Les élevages qui sont développés depuis le 1^{er} janvier 1994 et qui entrent dans l'une des deux catégories, jeunes agriculteurs ou élevages familiaux, pourront aussi être régularisés.

Je rassure M. Le Nay quant aux lenteurs administratives des procédures en lui disant que j'ai décidé d'affecter huit agents supplémentaires, dont quatre inspecteurs des installations classées, dans les quatre départements bretons – donc dans sa région – et ce, dès le début de 1998.

M. le président. La parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Monsieur le ministre, dans le cadre de l'accord franco-canadien de décembre 1994 sur les pêches, le Conseil consultatif doit se réunir chaque année, en principe en décembre, alternativement à Paris et Ottawa, pour recommander le niveau des totaux autorisés de la capture et décider des règlements de pêche pour la campagne de l'année suivante.

Après l'arrêt total des activités de pêche industrielle, c'est-à-dire depuis juillet 1992, l'année 1997 fut la première où la pêche à la morue, suite à une timide levée du moratoire, a pu reprendre.

Sur un TAC de 10 000 tonnes dans le secteur 3 PS, les pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon ont bénéficié de 1 560 tonnes de morue.

Les Canadiens, se fondant sur le fait que les scientifiques n'étaient pas en mesure d'analyser les données de la campagne de 1997 avant fin mars 1998, souhaitent que la réunion du Conseil consultatif ne se tienne pas avant avril 1998.

Une telle décision aboutirait à nouveau à l'arrêt de l'activité de pêche au premier trimestre 1998 et à la fermeture de nos usines.

Pour éviter cette situation, dans des contacts informels, les autorités politiques et administratives de l'archipel ont proposé aux Canadiens que la réunion du Conseil consultatif franco-canadien se tienne à Paris comme prévu en décembre ou au tout début janvier pour statuer sur le TAC et le quota de sébaste ainsi que le TAC de pétoncle, la campagne devant commencer dès le 1^{er} avril 1998 ; l'attribution d'un quota relais de morue de 500 tonnes correspondant à un TAC de 3 000 tonnes et donc à une approche de précaution de la gestion du stock dans l'attente des conclusions des scientifiques.

Vous comprenez, monsieur le ministre, l'importance du sujet pour l'archipel. Ma question est donc la suivante : le Gouvernement a-t-il l'intention d'intervenir fermement et dans le sens qui vient d'être précisé auprès des autorités canadiennes, d'autant que la délégation française est dirigée par un fonctionnaire de votre ministère ?

J'appelle également votre attention, monsieur le ministre, sur la situation des salariés des entreprises de pêche industrielle dans l'archipel où le groupe Pescanova est fortement présent.

Le Gouvernement soutient la pêche dans l'archipel à la suite du traumatisme social et économique qui a suivi l'arbitrage de New York et le moratoire sur la pêche à la morue. Votre ministère est concerné par cette action, à condition que Pescanova tienne ses engagements et, en particulier, maintienne l'emploi et exploite l'intégralité des quotas disponibles.

Au sujet des quotas, un élément nouveau vient d'apparaître et pas le moindre.

M. le président. Monsieur Grignon.

M. Gérard Grignon. Monsieur le président, nous disposons de deux minutes pour poser notre question. Chacun fait le maximum pour aller le plus vite possible, mais je n'ai pas parlé deux minutes.

M. le président. Si ! Vous êtes à deux minutes trente !

M. Gérard Grignon. J'en ai pour quinze secondes !

M. le président. Bien !

M. Gérard Grignon. Cet élément nouveau, monsieur le ministre, c'est la possibilité de pêcher les 1 330 tonnes de flétan noir de quotas dits « autres » dans la zone Opano en 1997. Cette possibilité est reconduite pour 1998. C'est aussi quelques millions de profit assurés pour l'exploitant.

Or le directeur général des entreprises locales vient d'annoncer aux responsables syndicaux la mise en place d'un plan social qui a abouti au licenciement de plus de cinquante salariés. C'est tout simplement inadmissible.

C'est pourquoi j'appelle votre attention sur cette question et vous demande de bien vouloir prendre les dispositions pour analyser la situation au plus près à un moment où les activités de pêche reprennent et où l'espoir renaît dans l'archipel.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ainsi que vous l'avez souligné, monsieur Grignon, les autorités canadiennes nous ont demandé un délai supplémentaire pour étudier les résultats des dernières campagnes scientifiques qui ont été conduites sur les poissons de fond, et notamment sur la morue.

Compte tenu de l'état du stock et de l'importance pour la collectivité d'une réouverture durable de cette pêcherie, la France a accepté un report du conseil consultatif jusqu'à janvier 1998.

Parallèlement, pour éviter que ce report ne porte préjudice aux pêcheurs de la collectivité, qui engagent leur campagne de pêche dès le début de 1998, nous sommes intervenus auprès d'Ottawa pour que le Canada leur accorde des possibilités de pêche à la morue, sous forme d'un quota provisoire de 520 tonnes. Cela devrait leur permettre de disposer de possibilités de pêche suffisantes dans l'attente de la réunion du conseil consultatif qui fixe chaque année les totaux admissibles de capture répartissable entre pêcheurs français et canadiens.

Je reste très attentif à cette question et je ne manquerai pas de vous tenir informé des démarches en cours. Je répondrai par écrit sur la question des salariés des entreprises de pêche.

M. le président. Mes chers collègues, je peux naturellement lever maintenant la séance, qui reprendrait à vingt et une heures trente. (« Non ! » sur de nombreux bancs.)

Cela dit, si chacun respecte son temps de parole, nous pourrions en terminer vers vingt heures quarante-cinq au plus tard et vous n'aurez pas besoin de revenir en séance de nuit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La parole est à M. Jacques Le Nay, pour deux minutes.

M. Jacques Le Nay. Monsieur le ministre, au terme de cette série de questions concernant le budget agricole de 1998, nous avons pu constater combien la revalorisation des retraites constituait un problème important sur lequel les gouvernements successifs ont toujours été sollicités de manière insistante par les parlementaires.

J'ai pris acte de l'effort consenti par le Gouvernement pour revaloriser les 300 000 plus petites pensions des agriculteurs qui, jusqu'à présent, perçoivent seulement 1 500 francs par mois. Cette revalorisation partielle va dans le sens d'une meilleure justice en matière de retraites

et de pensions, mais ce n'est pas suffisant et nous devons faire preuve de détermination pour revaloriser de manière significative l'ensemble des retraites agricoles afin qu'elles atteignent un seuil acceptable.

Je voudrais également appeler votre attention sur une revendication tout aussi légitime : la mensualisation du versement de la retraite. La mensualisation est devenue une nécessité pour la gestion d'un budget dans notre vie moderne. Aujourd'hui, la plupart des revenus et des charges sont mensualisés, même les impôts.

N'est-il pas illogique que les services de l'Etat proposent la mensualisation des impôts alors qu'en contrepartie, la mensualisation des pensions et des retraites a toujours été refusée aux retraités de l'agriculture ?

M. le président. La parole est à M. le ministre, qui sera aussi concis qu'à l'habitude.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, les pensions des retraités agricoles sont versées trimestriellement à terme échu comme c'est le cas pour d'autres professions indépendantes. La mensualisation, c'est-à-dire le paiement des pensions chaque mois, représenterait, la première année, un coût en trésorerie de 6 milliards de francs pour le régime agricole. Cette mesure serait difficile à financer compte tenu des améliorations déjà retenues cette année pour les retraites agricoles.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

AGRICULTURE ET PÊCHE

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Agriculture et pêche ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 40 062 023 francs ;

« Titre IV : moins 86 415 880 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 80 900 000 francs ;

« Crédits de paiement : 24 270 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 916 100 000 francs ;

« Crédits de paiement : 377 660 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, MM. Jacob, Guédon, Lepercq, Angot, Doligé, Thierry Mariani, Quentin, Guillaume, Luca, Philippe Martin, Ollier, Schreiner, Raimond, Miossec, Auberger, Charroppin, Inchauspé, Turinay, Marleix, Poignant, Auclair, Lemoine et Cova ont présenté un amendement, n° 59, ainsi rédigé :

« Réduire les dépenses de 160 000 000 de francs. »

La parole est à M. Christian Jacob.

M. Christian Jacob. Cet amendement tend à supprimer 160 millions de francs attribués au FIA et à recréer le FIDIL à l'équivalent.

M. le ministre nous a expliqué tout à l'heure que les PIDIL étaient maintenus, que les programmes engagés seraient honorés et que le système pourrait continuer.

Nous sommes en ce moment en pleine montée en puissance de ces programmes, liée à la charge de l'installation. M. le ministre nous a annoncé que le FIA permettrait d'accorder une aide à l'orientation et de financer un système de préretraite pour les agriculteurs en difficulté.

Si l'on retire des 160 millions prévus les 40 millions destinés à financer la préretraite des agriculteurs en difficulté et les crédits correspondant à la prime d'orientation, on tombe à peu près à 120 millions pour l'installation, soit une baisse de 20 à 25 % des crédits qui lui sont spécifiquement consacrés.

Il me paraît donc préférable de garder le FIDIL tel qu'il existe, quitte à créer, à côté, une prime d'orientation et à prolonger la préretraite pour les agriculteurs en difficulté. Il ne faut en aucun cas réduire davantage les crédits destinés à l'installation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Martin Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture. La commission n'a pas examiné cet amendement. Elle n'en a d'ailleurs examiné aucun parce qu'ils ne lui ont pas été présentés.

Je m'étonne qu'au moment où le Gouvernement annonce la création d'un fonds avec des opportunités nouvelles et une orientation nouvelle, M. Jacob s'y oppose et veuille revenir au FIDIL. J'ai souhaité dans mon rapport que les mécanismes les plus performants, les plus innovants qui ont été mis en place avec le FIDIL soient réexaminés dans le cadre du nouveau fonds. Je n'ai rien à ajouter.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'ai expliqué à plusieurs reprises cet après-midi les raisons pour lesquelles nous avons prévu de mettre en place un fonds pour l'installation en agriculture et les conditions dans lesquelles il intégrera les actions des programmes locaux, les PIDIL. Je ne reviens donc pas sur ce point.

Je rappelle que l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances dispose qu'aucun amendement ne peut être présenté, sauf s'il tend à supprimer ou à réduire une dépense. L'amendement de M. Jacob n'a pas pour objet réel de réduire une dépense puisqu'il vise indirectement à faire passer les crédits du nouveau fonds pour l'installation en agriculture au FIDIL.

De surcroît, il s'agit en pratique d'une question touchant à la nomenclature, qui reste de la compétence du Gouvernement.

Au-delà de ces remarques de forme, je demande le rejet de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. François Sauvadet.

M. François Sauvadet. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de nomenclature, monsieur le ministre. C'est vraiment une question de fond. Ce matin, M. Malvy a bien appelé votre attention sur la nécessité de reprendre toutes les actions innovantes du FIDIL.

Des systèmes complexes se juxtaposent, alors même que les précédents n'ont pas encore fait la preuve de leur efficacité et qu'ils étaient prévus dans le cadre d'une charte à l'installation conclue avec les professionnels eux-mêmes.

Trop d'agriculteurs s'installent hors de toute aide de l'Etat. C'est extrêmement préoccupant, surtout dans des secteurs fragilisés. J'appelle votre attention sur ce point et je souhaite vraiment qu'on n'ajoute pas de nouveaux systèmes alors que les précédents n'ont pas eu le temps de faire leurs preuves.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 59.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Sauvadet, Lestas, Forissier, Abeilin, Le Nay, Chossy et Patriarche ont présenté un amendement, n° 53, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 40 millions de francs. »

La parole est à M. François Sauvadet.

M. François Sauvadet. Monsieur le ministre, vous allez proposer par voie d'amendement d'améliorer les retraites et nous voulons vous aider à répondre aux interrogations qui se sont exprimées sur tous les bancs de l'Assemblée à propos de la SOPEXA.

J'ai trouvé extrêmement curieux que vous parliez de négociations avec la SOPEXA autour de contrats d'objectifs alors que vous diminuez sa subvention de 20 %. Il y avait eu des baisses successives, c'est exact, mais jamais de baisse aussi importante. Vous engagez donc une concertation sous contrainte.

M. Malvy a souligné lui-même ce matin que la délocalisation du CNASEA n'était pas à l'ordre du jour, puisqu'elle n'était que partielle. Comme il y a 200 millions de francs de réserve au CNASEA, nous vous proposons de réduire ses crédits de 40 millions et, pour engager la concertation dans de bonnes conditions et maintenir l'effort en direction des entreprises et de l'exportation, de ne pas toucher aux crédits de la SOPEXA.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. La commission n'a pas été saisie, mais je ne comprends pas très bien pourquoi nos collègues en veulent au CNASEA.

M. François Sauvadet. Non !

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Il a été mis à la purge l'an dernier. Vous lui avez pris 150 millions pour les attribuer au Fonds de gestion de l'espace rural. Vous prétendez qu'en ayant toujours moins il pourra tout de même recréer le fonds destiné à la délocalisation à Limoges.

Je ne vois pas très bien comment cela pourra se faire, sauf à dire que l'on vide le CNASEA de tous ses moyens et de toutes ses réserves.

La commission n'a pas d'avis. Quant au rapporteur, vous avez compris !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur Sauvadet, sur les 200 millions mis de côté de 1993 à 1996 dans les réserves du CNASEA pour la délocalisation du siège central, le précédent gouvernement a prélevé 150 millions dans la loi de finances pour 1997, diminuant d'un montant équivalent les crédits du chapitre 44-41, article 81.

La diminution de 40 millions de francs supplémentaires que vous proposez n'est pas réalisable. En effet, les crédits restant sur la provision de 200 millions dans les réserves de l'établissement ont été utilisés pour permettre l'installation d'une antenne à Limoges, telle que décidée par le conseil d'administration de l'établissement en décembre 1996 et d'ores et déjà mise en place avec soixante-deux personnes.

Les crédits proposés pour l'article 81 du chapitre 44-41, près de 205 millions, sont indispensables pour que l'établissement puisse fonctionner dans des conditions normales. C'est d'autant plus important que le CNASEA a la charge de gérer le dispositif emplois-jeunes.

J'ajoute qu'il ne fera que retrouver un niveau de subventions équivalent à celui de 1996.

En conséquence, le Gouvernement ne saurait souscrire à cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jacob, pour répondre – d'un mot – au Gouvernement.

M. Christian Jacob. Il y a un problème de fond, monsieur le ministre, à propos de la SOPEXA. Or vous savez très bien, comme nous, qu'il y a des marges de manœuvre sur le CNASEA. On peut également en trouver ailleurs, on le verra avec l'amendement suivant.

Sur un contrat d'objectifs et une étude, on peut être d'accord – pour ma part, je le suis – mais pas avec le couteau sous la gorge et pas si vous sabordez son budget avant.

Attendez donc que l'étude ait été conduite et, en fonction de ses résultats, que l'on verra peut-être les choses différemment l'année prochaine. La diminution de la subvention aura des conséquences dramatiques pour les PME, pour les salariés de la SOPEXA et pour ses trente-trois bureaux qui existent partout dans le monde. C'est pourquoi nous insistons sur cet amendement. Les marges de manœuvre, nous les avons.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 53. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Jacob, Guédon, Lepercq, Angot, Doligé, Thierry Mariani, Quentin, Guillaume, Luca, Philippe Martin, Ollier, Schreiner, Raimond, Miossec, Auberger, Charroppin, Inchauspé, Turinay, Marleix, Poingnant, Auclair, Lemoine et Cova ont présenté un amendement, n° 60, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 21 850 000 francs. »

La parole est à M. Christian Jacob.

M. Christian Jacob. Le Gouvernement a changé la nomenclature budgétaire. Les SAFER qui figuraient dans l'article : « Interventions dans le domaine foncier » figurent maintenant dans l'article : « Amélioration du cadre de vie et aménagement de l'espace rural », qui dépend directement du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Puisque vous avez refusé de prendre 40 millions dans le fonds de réserve du CNASEA pour alimenter la SOPEXA, je vous propose, monsieur le ministre, d'en

prendre simplement 20 pour corriger une partie du tir à la suite du changement de nomenclature budgétaire et de l'élargissement des missions des SAFER. Bien entendu, ce n'est pas une diminution du budget des SAFER qui est proposée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement, dont je me demande s'il est humoristique. Je conseillerais à M. le ministre de l'agriculture de baptiser ce chapitre : « Protection du cadre de vie » et de demander au ministère de la défense de rémunérer la ligne. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. C'est une originalité !

M. François Sauvadet. Sans commentaire ! Vous pouvez faire mieux, monsieur Malvy.

M. Christian Jacob. Vous n'êtes pas en forme !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La question des SAFER est une question sérieuse. Les crédits qui leur sont destinés ont subi des réductions drastiques depuis quelques années, puisqu'ils sont tombés de 65 millions en 1993 à 43,7 millions en 1997. La subvention de l'Etat ne représente que 15 % de leurs charges de structure. Cela correspond à la mission de service public qui leur est dévolue dans l'observation du marché foncier, la surveillance des transactions et l'intervention foncière. Les SAFER répercutent leurs frais sur la revente des terres et baisser la subvention aboutirait à un renchérissement des terres. Réduire de moitié leurs crédits conduirait tout simplement à leur disparition.

Enfin, monsieur Jacob, la tutelle des SAFER relève du ministère de l'agriculture et de la pêche et non du ministère de l'environnement. On ne peut proposer une compensation à partir des crédits d'un autre département ministériel. J'invite donc l'Assemblée à ne pas donner suite à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 60. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Jacob, Guédon, Lepercq, Angot, Doligé, Thierry Mariani, Quentin, Guillaume, Luca, Philippe Martin, Ollier, Schreiner, Raimond, Miossec, Auberger, Charroppin, Inchauspé, Turinay, Marleix, Poingnant, Auclair, Lemoine et Cova ont présenté un amendement, n° 58, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 140 000 000 francs. »

La parole est à M. Christian Jacob.

M. Christian Jacob. Cet amendement vise à supprimer les 140 millions de francs qu'il est prévu d'affecter en fonds de gestion de l'espace rural, car je suis favorable à la création d'un véritable fonds d'intervention, à partir d'une taxe sur le changement de destination des sols, par exemple. Je pense notamment à tous les terrains agricoles urbanisés dans certaines régions. Il suffirait de fixer par voie réglementaire des critères très précis, la densité de population notamment.

Un tel fonds, qui pourrait être d'environ 500 millions, nous permettrait, d'une part, de doubler le montant du FGER dans ses actions traditionnelles, ce qui représenterait 280 millions, d'autre part avec les 220 millions res-

tants, d'augmenter de 100 francs à l'hectare la prime à l'herbe, ce qui, en termes aménagement du territoire, est essentiel, comme on l'a d'ailleurs entendu cet après-midi de tous les côtés de l'Assemblée. Les 140 millions ainsi économisés permettraient de reconduire le programme de préretraite que vous avez décidé d'arrêter, monsieur le ministre.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement, mais je comprends que M. Jacob veuille donner au fonds de gestion de l'espace rural une certaine stabilité. Créer, vider, ne pas alimenter, transférer et geler : le yo-yo a très profondément marqué les premières années du FGER.

M. François Sauvadet. Qui l'a créé ?

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Il me semble d'ailleurs que personne n'a émis de contestation sur ce fonds, que nous souhaitons voir vivre.

M. Christian Jacob. C'est pour cela que je propose cet amendement !

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Généralement, la commission n'est pas très favorable à la création de taxes nouvelles. En l'occurrence, si l'on créait une taxe pour alimenter le fonds de gestion de l'espace rural, pourquoi demain les gens des banlieues ou des villes ne demanderaient-ils pas eux aussi la création d'une taxe pour améliorer ou gérer l'espace des banlieues, ou des villes ? Cette proposition n'est pas sérieuse.

A titre personnel, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il est proposé de mettre à zéro la dotation budgétaire du FGER afin de substituer à la ressource budgétaire une taxe affectée sur les opérations entraînant ce qu'il est convenu d'appeler une « artificialisation » de l'espace.

Lors de la discussion de la première partie de la loi de finances pour 1998, un amendement en ce sens avait été déposé, puis repoussé par votre assemblée sur avis défavorable de la commission des finances. Il s'agit de l'amendement n° 467, mis en discussion après l'article 24.

Je m'interroge donc sur la recevabilité du présent amendement compte tenu de son objet réel. Pour ces raisons je demande qu'il soit retiré. S'il ne l'était pas, j'invite l'Assemblée à voter contre.

M. François Sauvadet. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. Pour un mot, monsieur Sauvadet.

M. François Sauvadet. Monsieur le président, je ne peux pas laisser dire certaines choses sans répondre.

M. le président. Alors, répondez d'un mot !

M. François Sauvadet. M. Malvy a parlé de yo-yo. Je voudrais lui rappeler l'histoire. Qui a créé le fonds de gestion de l'espace rural ? La solution proposée aujourd'hui figure dans les lois Pasqua, que je préfère d'ailleurs appeler les lois d'aménagement et de développement du territoire. Ce sont les lois de la République. Le fonds a été créé à cette époque-là. Cela mérite d'être rappelé !

Nous proposons justement d'éviter le yo-yo. Nous nous sommes tous battus dans cette assemblée l'an dernier afin d'obtenir que les crédits soient rétablis à hauteur de 150 millions. Ils ne le sont plus aujourd'hui qu'à hauteur de 140 millions. Cela impose une certaine réserve.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 58. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 67, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, majorer les crédits de 500 000 000 de francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ce premier amendement est la traduction, sur le budget de l'agriculture et de la pêche, de la mesure de revalorisation des pensions des agriculteurs. Il abonde le chapitre 46-32 de 500 millions de francs, afin d'accroître la subvention de l'Etat au BAPSA. Celle-ci est portée de 7,3 milliards à 7,8 milliards de francs. Cet effort substantiel en faveur du budget de l'agriculture et de la pêche a été voté vendredi dernier dans le cadre de l'article d'équilibre.

Cette enveloppe nouvelle de crédits permet de mettre en place dès 1998 la première mesure de relèvement des faibles retraites. Comme je l'évoquais tout à l'heure, cette majoration profitera aux conjoints, aux anciens aides familiaux et ceux qui ont été chefs d'exploitation pendant quelques années. La majoration sera, comme je le disais, de 5 100 francs par an pour une carrière pleine. Elle permettra un relèvement des pensions de l'ordre de 27 % sur une seule année.

Cette proposition d'amendement sera complétée par les amendements suivants, qui permettront d'assurer l'intégralité du financement de la mesure sur le BAPSA.

Au total, la dépense supplémentaire consentie au profit des retraités est, sur 1988, de 680 millions de francs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Pour !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 67. *(L'amendement est adopté.)*

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV, modifiée par l'amendement n° 67.

(La réduction des crédits du titre IV, ainsi modifiée, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 32, au titre des services votés, au chiffre de 92 100 627 785 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 33, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 442 372 215 francs.

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 68, ainsi rédigé :

« Dans le II de l'article 33, majorer les crédits de 500 000 000 francs au titre du budget annexe des prestations sociales agricoles. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cet amendement assure le financement de la mesure de revalorisation des retraites que j'ai déjà évoqué. La dépense prévue sur 1998 est en effet de 680 millions de francs. Elle est financée par l'enveloppe de 500 millions de francs inscrite sur le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche et que vous venez d'adopter, et par un ajustement à hauteur de 180 millions de francs des dépenses maladie, grâce à la régularisation de la dotation globale hospitalière au titre de 1996.

Dans ces conditions, le BAPSA récupère un excédent de dépenses dont le montant a été évalué par la commission des comptes de la sécurité sociale le 26 septembre dernier.

M. le président. La parole est à M. François Sauvadet, contre l'amendement.

M. Charles de Courson. Je demande la parole, monsieur le président !

M. le président. Contre l'amendement ?

M. Charles de Courson, rapporteur spécial. Non, je représente la commission !

M. le président. Pour l'instant, monsieur de Courson, jusqu'à preuve du contraire, c'est moi qui préside ! Dans la mesure où un orateur s'est inscrit contre l'amendement, il va s'exprimer.

La parole est donc à M. François Sauvadet.

M. François Sauvadet. Monsieur le président, si vous en êtes d'accord, je donnerai une explication de vote sur trois amendements ; cela nous fera gagner du temps.

M. le président. Très bien ! Dans ces conditions, quel est l'avis de la commission ?

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Pour !

M. le président. La parole est à M. Sauvadet, à qui je demande d'intervenir d'un mot.

M. François Sauvadet. Monsieur le ministre, le Gouvernement a donc déposé trois amendements qui actent, à hauteur de 680 millions de francs, l'amélioration des retraites et la revalorisation des plus petites.

Vous avez dit tout à l'heure, et nous vous avons écouté avec attention, que vous y pensiez depuis très longtemps et que, lorsque vous étiez parlementaire, c'était l'une de vos priorités. Permettez que je m'étonne, au nom de l'ensemble de l'opposition, de la méthode employée aujourd'hui par la majorité !

La loi de finances initiale ne prévoyait rien pour l'amélioration des retraites. Pour une priorité nationale, la moindre des choses eût été d'en prévoir le financement !

Nous nous sommes joints à votre majorité pour demander qu'un effort plus important soit consenti et vous avez proposé à la hâte un ajustement que vous présentez aujourd'hui comme une avancée.

M. le président. Monsieur Sauvadet !

M. François Sauvadet. Monsieur le président, sur un sujet qui intéresse 2,5 millions de personnes en France, nous devrions pouvoir nous exprimer. Et mon propos vaut pour les trois amendements déposés par le Gouvernement.

M. le président. Le premier de ces amendements a déjà fait l'objet d'un vote. Si l'on s'en tient au règlement, vous êtes censé vous exprimer sur le seul amendement n° 68.

M. François Sauvadet. Très bien ! je conclus donc, monsieur le président !

Je note donc, monsieur le ministre, que vous déposez à la hâte cet ajustement, que vous présentez aujourd'hui comme étant une grande avancée sociale.

Je tiens à rappeler, par souci d'équité et de justice, les efforts qui ont été faits par vos prédécesseurs, M. Puech et M. Vasseur, puisque, en année pleine, ce sont 2,8 milliards de francs qui ont été injectés pour l'amélioration des retraites, chiffre à rapprocher des 680 millions que vous proposez aujourd'hui.

Enfin, nous avons déjà parlé du transfert de la cotisation maladie sur la CSG. Je vous donne rendez-vous à terme. Nous sommes loin de la parité. Nous sommes loin du compte, mais personne n'a été dupe, et nous nous abstenons sur ces amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 68. (*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement inscrits au paragraphe II de l'article 33, au titre des mesures nouvelles, modifiés par l'amendement n° 68.

(*Ces crédits, ainsi modifiés, sont adoptés.*)

Avant l'article 62

M. le président. En accord avec la commission des finances, je vais maintenant appeler trois amendements tendant à insérer des articles additionnels avant l'article 62.

L'amendement n° 69 rectifié, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

« Avant l'article 62, insérer l'article suivant :

« Il est inséré après l'article 1121-3 du code rural un article 1121-4 ainsi rédigé :

« *Art. 1121-4.* – Les personnes dont la retraite a pris effet avant le 1^{er} janvier 1998 bénéficient, à compter de cette même date, d'une majoration de la retraite forfaitaire qui leur est servie à titre personnel, lorsqu'elles justifient de périodes de cotisations à ladite retraite ou de périodes assimilées déterminées par décret et qu'elles ne sont pas titulaires d'un autre avantage servi à quelque titre que ce soit par le régime d'assurance vieillesse des membres non salariés des professions agricoles.

« Toutefois, le bénéfice d'une retraite proportionnelle acquise à titre personnel et inférieure à un montant fixé par décret ne fait pas obstacle au versement de ladite majoration. Ce décret fixe le montant de la majoration en tenant compte des durées justifiées par l'intéressé au titre du présent article et du montant de la retraite proportionnelle éventuellement perçue. »

Sur cet amendement, M. de Courson a présenté un sous-amendement, n° 72, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du dernier alinéa de l'amendement n° 69 rectifié, substituer à la date : "1^{er} janvier 1998", la date : "25 décembre 1997". »

La parole est à M. Charles de Courson, pour soutenir le sous-amendement n° 72.

M. Charles de Courson. L'amendement n° 69 rectifié soulève deux questions concernant le champ de la mesure que nous propose le Gouvernement.

Premièrement, les veuves recevant une pension de réversion bénéficieront-elles de la mesure ? Tel que l'amendement est rédigé, il semble que non, mais nous voudrions que M. le ministre nous le confirme.

Deuxièmement, et c'est l'objet même de mon sous-amendement, que va-t-il se passer pour les retraités qui prendront leur retraite postérieurement au 31 décembre ? Va-t-on refuser de revaloriser les pensions de ceux qui ont pris leur retraite à partir de début janvier ?

Par ailleurs, l'amendement n° 69 rectifié propose purement et simplement d'appliquer l'une des trois mesures du rapport Garrigue qui préconisait de porter la retraite minimum de 18 600 francs à 24 000 francs par an, puisque l'on est à 23 700 francs, pour être précis.

Sur le fond, l'opposition nationale – pas plus que la majorité – ne peut pas s'opposer à une mesure qu'elle avait préconisée en son temps et qui figurait dans l'avant-projet de loi de finances que vous aviez d'ailleurs promis de reprendre, monsieur le ministre.

Le dernier point que je veux soulever concerne le financement de la mesure.

Vous avez rappelé, monsieur le ministre, que les 680 millions étaient financés, d'une part, par une économie de constatation de 180 millions sur la dotation hospitalière et d'autre part, par les 500 millions dégagés par l'amendement que nous venons de voter.

Seulement, ces 500 millions ne représentent, en ordre de grandeur, que l'économie que vous avez faite en n'assurant pas la parité du basculement des cotisations maladie vers la CSG, puisque selon vos estimations l'économie que vous faites est de 350 à 500 millions de francs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur le sous-amendement ?

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Une question a été posée, à laquelle il serait intéressant d'attendre la réponse du Gouvernement.

M. le président. Je voulais savoir ce que pense la commission.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Elle n'a pas d'avis.

M. le président. La parole est à M. le ministre, pour soutenir l'amendement n° 69 rectifié et donner l'avis du Gouvernement sur le sous-amendement n° 72.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. L'objet de mon amendement est de donner une base légale à la mesure d'amélioration des retraites agricoles.

Comme le prévoit l'amendement, la majoration va bénéficier aux conjoints qui ont travaillé dans l'exploitation, aux anciens aides familiaux ainsi qu'à ceux d'entre eux qui ont été chefs d'exploitation seulement pendant quelques années, dès lors que ces retraités auront consacré la totalité ou l'essentiel de leur carrière à l'agriculture.

J'ai eu l'occasion à la tribune de citer l'exemple d'un retraité ayant travaillé trente-sept années et demie, je ne reviens pas sur ce point. Je dis seulement que la mesure entraînera en 1998 une dépense supplémentaire de 770 millions de francs ; mais, compte tenu des moindres charges au titre du fonds de solidarité vieillesse, le coût net sera de 680 millions de francs.

Par son sous-amendement, M. de Courson souhaite sans doute évoquer le problème des agricultrices qui prendront leur retraite après 1998. Je voudrais lui donner l'assurance que le statut des conjoints et autres actifs familiaux sera évoqué à l'occasion des travaux préparatoires de la loi d'orientation et qu'il entre bien dans mes intentions de marquer une avancée sur ce point.

S'agissant de la CSG, je crois avoir répondu avec précision sur la portée du basculement.

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, votre réponse à mon sous-amendement n'est pas satisfaisante. Vous nous avez dit que vous régleriez le problème dans le projet de loi d'orientation agricole dont le vote, selon le calendrier que vous envisagez, interviendrait au plus tôt au milieu de l'année 1998. Que va-t-il se passer pour ceux qui partiront à la retraite entre le 1^{er} janvier 1998, date fixée par votre amendement, et le moment où la loi sera votée ?

J'ajoute, monsieur le ministre, que votre amendement pose un véritable problème de constitutionnalité du point de vue de l'égalité devant les charges publiques. Vous ne pouvez pas expliquer que la situation est améliorée pour le passé, et non pour l'avenir.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 72.

(Le sous-amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 69 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° 36, présenté par MM. Sauvadet, Lestas, Forissier, Abelin, Le Nay, Chossy et Patriarche, est ainsi rédigé :

« Avant l'article 62, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement dépose au Parlement, durant la session ordinaire 1997-1998, un rapport sur les conséquences de l'arrêt du dispositif d'accès à la préretraite agricole dès cinquante-cinq ans. Ce rapport présente un bilan précis de l'application de ce dispositif et les conséquences qu'il a eues sur l'installation des jeunes. Il présente également un chiffrage de la prolongation éventuelle du dispositif de la préretraite agricole, tant au niveau de son coût que de celui de la population concernée, en particulier le nombre d'installations de jeunes agriculteurs qu'elle pourrait permettre. »

La parole est à M. François Sauvadet.

M. François Sauvadet. Un rapport peut avoir son importance. J'en ai fait un sur les problèmes généraux liés à l'application des lois. Je désire tout simplement poursuivre ce qui a été décidé par le Parlement.

Par le présent amendement, nous demandons que le Gouvernement mette à la disposition du Parlement un rapport sur les conséquences de l'abandon progressif du dispositif de préretraite agricole.

Faute de revenir sur cette disposition, nous aimerions, monsieur le ministre, que vous nous fassiez un bilan sur ce qui s'est réellement passé pendant un an. Nous souhaitons être entendus sur cette question afin de prendre date sur une mesure qui ne nous semble pas bonne et que vous regrettiez vous-même l'année dernière pour mieux l'appliquer aujourd'hui.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Pas d'avis !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'ai évoqué à plusieurs reprises le régime de préretraite et son arrivée à échéance le 14 octobre dernier. Dans le cadre

du fonds d'installation en agriculture, j'envisage de mettre en œuvre une prime à la transmission des exploitations qui sera réservée aux exploitants sans successeur, ce qui facilitera l'installation d'un jeune n'appartenant pas à leur famille. Cette prime aura un effet structurel et permettra des installations supplémentaires.

En outre, les exploitants de plus de cinquante-cinq ans se trouvant en difficulté et dont la situation n'apparaît pas susceptible d'être redressée à court terme pourront, après examen de leur situation par la commission départementale, bénéficier d'une mesure de préretraite. Il est donc inexact de considérer qu'aucune alternative n'a été prévue à l'arrivée à échéance du dispositif antérieur.

Cela étant, je partage la préoccupation de M. Sauvadet pour ce qui de l'évaluation des politiques publiques.

S'agissant du régime de préretraite qui est resté en vigueur d'octobre 1992 à octobre 1997, j'ai d'ores et déjà demandé à mes services de réaliser une étude dressant le bilan de ce dispositif. J'en transmettrai les résultats à votre assemblée. Compte tenu de cet engagement, il ne m'apparaît pas utile de prévoir formellement le dépôt d'un rapport.

M. le président. L'engagement du ministre vous satisfait-il, monsieur Sauvadet ?

M. François Sauvadet. Je me réjouis de la réponse du ministre, mais je maintiens l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 36. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. L'amendement n° 35, présenté par MM. Sauvadet, Lestas, Forissier, Abelin, Le Nay, Chossy et Patriarche, ainsi rédigé :

« Avant l'article 62, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement dépose chaque année au Parlement un rapport présentant l'activité du fonds de gestion de l'espace rural. Ce rapport présente notamment la situation financière de ce fonds ainsi que la présentation des différents projets auquel il a concouru en vérifiant qu'ils se conforment au premier alinéa de l'article L. 112-16 du code rural. »

La parole est à M. Sauvadet.

M. François Sauvadet. Cet amendement relève du même esprit que le précédent. Il vise à garantir la bonne utilisation du fonds de gestion de l'espace rural dont nous avons précisé l'an dernier le champ d'action. Du reste, monsieur le ministre, vous avez annoncé que l'utilisation de ce fonds se ferait désormais en liaison avec les élus locaux et avec le ministère de l'environnement. Nous souhaiterions qu'un rapport soit présenté chaque année au Parlement afin de disposer d'une information sur cette utilisation.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je tiens à apporter une précision.

La réglementation relative au fonds de gestion de l'espace rural prévoit déjà qu'un rapport doit être remis chaque mois de février sur l'utilisation des crédits du fonds en cours de l'exercice précédent, ce rapport devant comporter un bilan financier et une synthèse descriptive.

Une banque de données a été créée en 1996 pour répertorier tous les projets : quatre-vingt-cinq départements y figurent. Diffusée en mars 1997, la banque de données est en cours d'actualisation.

M. le président. Monsieur Sauvadet, dois-je comprendre que vous retirez votre amendement ?

M. François Sauvadet. Vous avez bien compris, monsieur le président, je le retire.

M. le président. L'amendement n° 35 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la pêche et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 23 octobre 1997, un rapport, n° 385, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998, n° 303.

Tome I. – Recettes et équilibre général (M. Alfred Recours).

Tome II. – Assurance maladie et accidents du travail (M. Claude Evin).

Tome III. – Assurance vieillesse (M. Denis Jacquat).

Tome IV. – Famille (Mme Dominique Gillot).

3

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu, le 23 octobre 1997, de M. Augustin Bonrepaux un avis, n° 386, présenté au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998, n° 303.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 24 octobre 1997, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 ;

M. Didier Migaud, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

Équipement et transports :

– Mer :

M. Guy Lengagne, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 27 au rapport n° 305).

– Transports aériens et météorologie :

M. François d'Aubert, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 29 au rapport n° 305) ;

M. François Asensi, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 310, tome XIII).

– Transports terrestres :

M. Jean-Louis Idiart, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 30 au rapport n° 305) ;

M. Jean-Jacques Filleul, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 310, tome XIV).

– Transports maritimes et fluviaux :

M. Michel Delebarre, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 310, tome XV).

Anciens combattants et article 62 :

M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 8 au rapport n° 305) ;

M. Maxime Gremetz, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 306, tome II).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE

Questions écrites

M. le président a pris acte que des réponses ont été apportées aux questions écrites, ci-après, signalées le 13 octobre 1997 :

N° 631 de M. Noël Mamère à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (enseignement supérieur – universités – fonctionnement – participation des étudiants).

N° 817 de M. Dominique Baudis à Mme le garde de sceaux, ministre de la justice (droit pénal – crimes et délits – délinquants – récidive).

N° 948 de M. Henri Cuq à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (enseignement technique et professionnel – établissements – capacités d'accueil).

N° 998 de M. Jean-Louis Masson à M. le ministre de l'intérieur (administration – arrondissements – canton de Sarralbe – rattachement à Sarreguemines).

N° 1234 de M. Jacques Blanc à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (éducation physique et sportive – développement – perspectives).

N° 1290 de Mme Dominique Gillot à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (énergie et carburants – énergie nucléaire – salariés – conditions de travail – convention collective – perspectives).

N° 1322 de Mme Odette Trupin à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (éducation physique et sportive – développement – perspectives).

N° 1436 de M. Jacques Blanc à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (travail – droit du travail – respect – prestations de services effectuées par les salariés d'entreprises étrangères).

N° 1504 de M. Olivier de Chazeaux à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie (propriété intellectuelle – protection – transactions commerciales effectuées par réseau Internet).

N° 1546 de M. Alain Rodet à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement (déchets, pollution et nuisances – pollution atmosphérique – effet de serre – lutte et prévention).

N° 1558 de M. Jean-Yves Le Déaut à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (assurance maladie maternité : prestations – frais médicaux – actes de kinésithérapie).

N° 1561 de M. Jacques Guyard à M. le Premier ministre (consommation – protection des consommateurs – structures gouvernementales – coordination ministérielle).

N° 1569 de M. Claude Evin à Mme le ministre de la culture et de la communication (audiovisuel et communication – radios associatives – perspectives).

N° 1581 de M. Didier Chouat à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (TVA – taux – centres équestres).

N° 1588 de M. Christian Bataille à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie (énergie et carburants – EDF – organisations régionales d'intervention – perspectives).

N° 1915 de M. Bernard Birsinger à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement (transports urbain – tarifs – carte orange – conséquences).

N° 1993 de M. Jean-Claude Guibal à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (rapatriés – politique à l'égard des rapatriés – perspectives).

N° 2118 de M. Denis Jacquat à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (handicapés – allocations et ressources – perspectives).

Ces réponses seront publiées au Journal officiel, Questions écrites, du lundi 27 octobre 1997.

